

lisi

LINK SOLUTIONS FOR INDUSTRY

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE





Autorité des Marchés Financiers

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 avril 2009 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

1 Informations générales concernant la société

1. Responsable du document de référence et contrôleurs légaux	6
2. Politique d'information	6
3. Organigramme	7
4. Chiffres clés	8
5. Informations concernant l'émetteur	8

2 Situation financière

1. Aperçu des principales activités	14
2. Activité du Groupe au cours de l'exercice et perspectives d'avenir	16

3 États financiers consolidés

1. Les états financiers	22
2. Les notes annexes	27

4 États financiers sociaux

1. Activité de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir	60
2. Les états financiers	62
3. Les annexes aux comptes sociaux	66

5 Les facteurs de risques

1. Environnement	74
2. Hygiène sécurité	75
3. Gestion des risques	75
4. Informations sur les risques de l'émetteur	76
5. Politique d'assurance	77

6 Informations sur la société et le gouvernement d'entreprise

1. Informations sur la société	80
2. Gouvernement d'entreprise	84

7 Documents spécifiques à l'Assemblée Générale

1. Rapport du Président du Conseil d'Administration	96
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne	100
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	101
4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	102
5. Rapport Général des Commissaires aux Comptes	103
6. Projets de résolutions	104
Table de concordance	108
Glossaire	112

1

Informations générales concernant la société

1 Responsable du document de référence et contrôleurs légaux **6**

1.1 Nom et fonction du responsable du document de référence	6
1.2 Attestation du responsable du document de référence	6
1.3 Contrôleurs légaux	6

2 Politique d'information **6**

2.1 Responsable de l'information financière	6
2.2 Documentation	6

3 Organigramme **7**

4 Chiffres clés **8**

5 Informations concernant l'émetteur **8**

5.1 Répartition du capital	8
5.2 Historique	10
5.3 Raison sociale – siège social et législation	10
5.4 Constitution et durée – acte constitutif et statuts	10
5.5 Consultation des documents juridiques	12

1 - Responsable du document de référence et contrôleurs légaux

1.1 Nom et fonction du responsable du document de référence

M. Emmanuel VIELLARD
Vice-Président Directeur Général

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant dans les chapitres 2-3-4-5-6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, la société SALUSTRO REYDEL (membre de KPMG International) et la société EXCO CAP AUDIT, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 103, qui contient une observation relative à la première application de l'avis n° 2008 – 17 du CNC. »

Paris, le 17 avril 2009.

Emmanuel VIELLARD
Vice-Président Directeur Général

1.3 Contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires :

EXCO CAP AUDIT représenté par Pierre BURNEL

2, rue Jules Emile Zingg – BP 9
25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 13 avril 1993 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SALUSTRO REYDEL membre de KPMG International
représenté par Marie GUILLEMOT

1, cours Valmy
92923 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Mandat attribué le 4 mars 1999 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Jean-François CALAME

2, rue Jules Emile Zingg – BP 9
25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 13 avril 1993 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Jean-Claude REYDEL

1, cours Valmy
92923 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Mandat attribué le 4 mars 1999 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2 - Politique d'information

2.1 Responsable de l'information financière

M. Emmanuel VIELLARD

LISI

Le Millenium

18, rue Albert Camus – BP 431
90008 BELFORT Cedex

Tél. : + 33 (0)3 84 57 00 77 / Fax : + 33 (0)3 84 57 02 00

Courriel : emmanuel.viellard@lisi-group.com

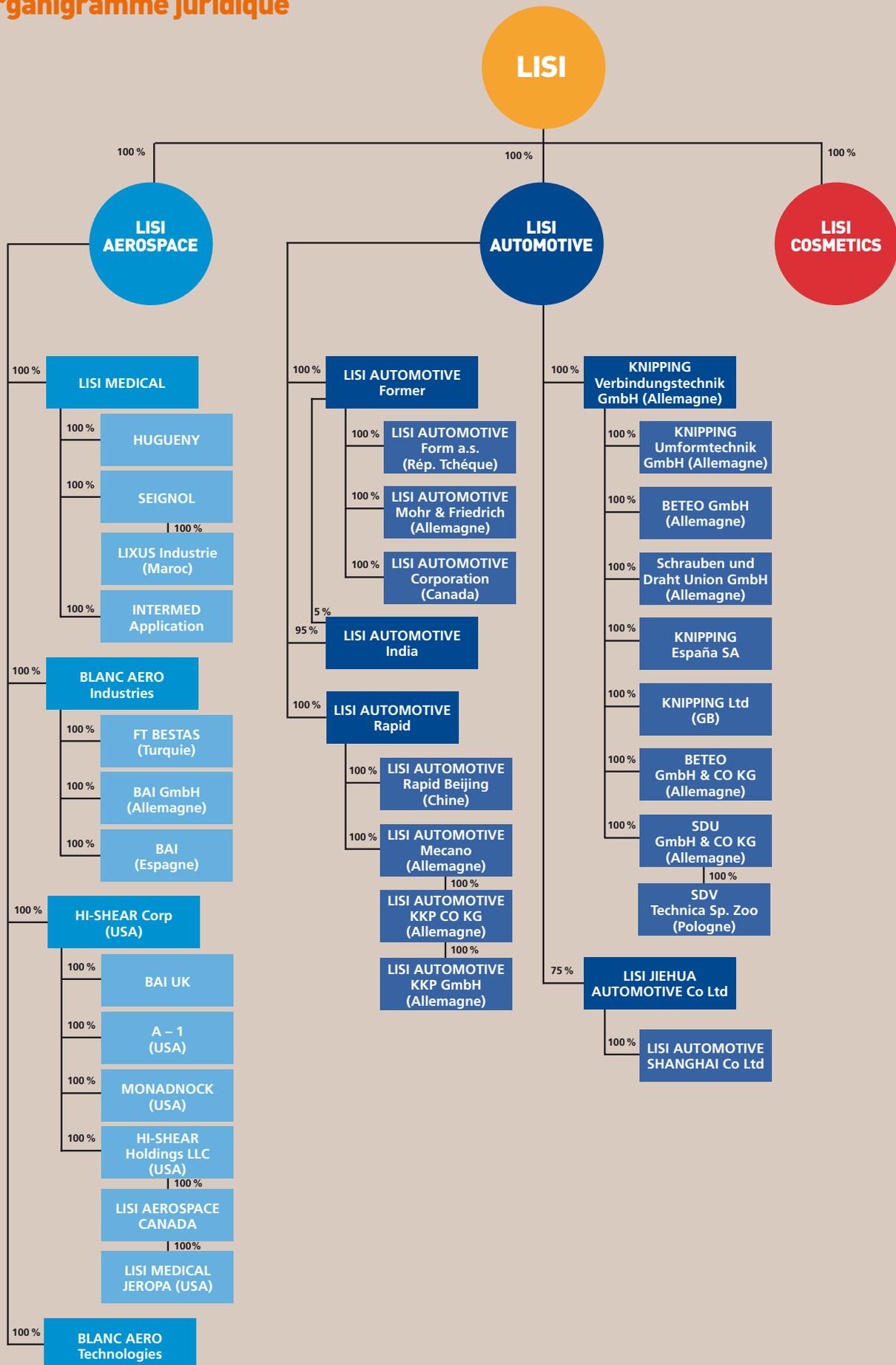
Site internet : www.lisi-group.com

2.2 Documentation

- Document de référence en français et en anglais (version papier et CD)
- Communiqué de presse

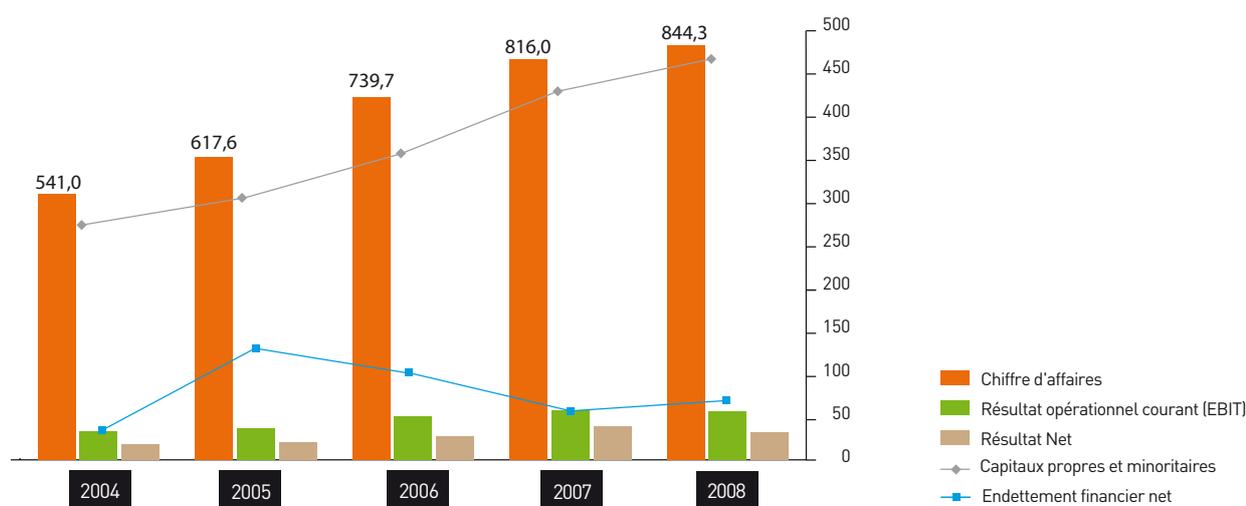
Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires. Ils peuvent être demandés au siège de la société (à l'adresse ci-dessus) ou consultés sur le site internet. Le Groupe a mis depuis huit ans, à la disposition du public, son site institutionnel en français et en anglais. Les rapports annuels ainsi que les informations trimestrielles et toutes les informations réglementées y sont téléchargeables.

3 - Organigramme juridique



4 – Chiffres clés

(En millions d'€)	2008	2007	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	844,3	816,0	739,7	617,6	541,0
Résultat opérationnel courant (EBIT)	98,2	100,1	88,6	63,8	58,4
Résultat Net	56,2	67,6	48,0	35,6	31,4
Capitaux propres et minoritaires	458,6	425,3	357,0	310,3	276,6
Endettement financier net	69,4	53,3	105,6	136,4	37,4



5 – Informations concernant l'émetteur

5.1 Répartition du capital

Fiche signalétique de l'action LISI

Code ISIN : FR 0000050353

Code Reuters : GFIL.PA

Code Bloomberg : FII.FP

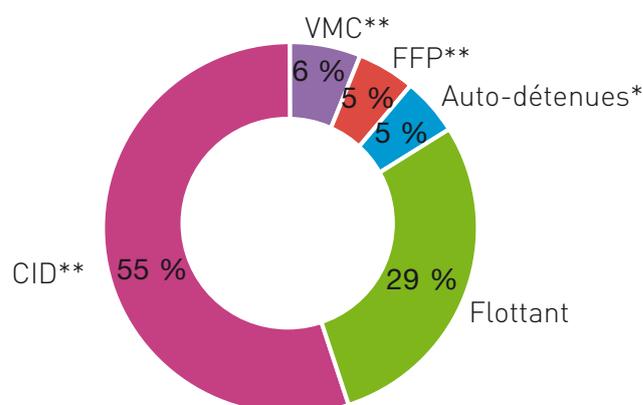
Compartiment : B Eurolist

Place de cotation : Euronext Paris

Nombre de titres : 10 753 861

Capitalisation boursière au 31 décembre 2008 : 263 M€

Indices : CACmid 100, SBF 250 et Next 150



* Auto-détenues et réservées aux programmes d'actions de performance et stock-options

** Participations directes et indirectes :
VMC 21,25 %, FFP 18,98 %, CIKO 16,75 %

Liquidité du titre :

Taux de rotation du flottant : 122 %.

Nombre de titres traités par jour en moyenne : 17 400 (volume moyen 3 mois).

Mois	Cours de clôture en euros	Cours le + Haut en euros	Cours le + Bas en euros	Moyenne par séance en euros	Volumes de transactions K euros	Titres traités dans le mois (sauf hors système)
2006						
Janvier	52,85	54,80	46,10	50,50	10 045	195 568
Février	55,65	56,60	52,65	54,63	8 193	150 689
Mars	54,65	56,00	54,05	55,03	5 387	96 872
Avril	57,80	59,90	52,00	55,95	12 460	221 518
Mai	52,55	59,20	50,05	54,62	6 854	122 706
Juin	53,50	54,45	48,10	51,27	6 940	133 629
Juillet	49,01	55,00	48,20	51,60	4 148	80 313
Août	55,00	56,40	48,70	52,55	11 500	221 286
Septembre	53,55	55,30	50,80	53,05	5 135	96 553
Octobre	55,05	55,05	53,00	54,02	7 760	143 072
Novembre	55,45	55,90	52,30	54,10	5 297	96 988
Décembre	61,20	61,45	55,30	58,37	7 538	130 415
2007						
Janvier	64,50	67,50	61,20	64,35	25 735	393 405
Février	67,00	69,10	64,20	66,65	18 253	254 327
Mars	67,60	68,27	62,00	65,14	12 400	185 293
Avril	77,20	78,30	67,65	72,98	16 732	231 674
Mai	80,40	82,00	76,00	79,00	14 588	184 460
Juin	83,99	92,00	77,25	84,63	32 510	332 655
Juillet	87,90	90,99	81,90	86,45	22 667	244 290
Août	85,50	87,49	74,23	80,86	31 250	357 857
Septembre	82,00	86,00	78,00	82,00	11 334	138 110
Octobre	81,40	83,50	78,06	80,78	20 248	235 315
Novembre	67,67	81,85	66,54	74,20	21 801	284 647
Décembre	65,00	71,40	63,20	67,30	21 661	317 018
2008						
Janvier	58,67	65,81	49,45	57,63	24 832	445 000
Février	60,57	62,50	55,00	58,75	19 492	327 915
Mars	65,14	67,85	60,50	64,18	12 615	191 137
Avril	69,30	69,85	64,12	66,99	19 750	293 850
Mai	68,00	71,90	61,04	66,47	49 970	402 735
Juin	57,18	69,87	55,01	62,44	31 912	512 824
Juillet	57,63	59,63	51,24	55,44	13 688	220 753
Août	55,00	57,63	52,38	55,01	6 065	101 276
Septembre	47,60	56,00	44,00	50,00	17 991	360 169
Octobre	34,79	48,49	26,01	37,25	24 056	639 747
Novembre	29,00	37,75	27,20	32,48	11 046	312 830
Décembre	24,50	28,99	24,06	26,53	3 721	141 218
2009						
Janvier	25,78	29,91	22,61	26,26	3 558	136 223
Février	26,48	26,87	21,16	24,02	3 416	135 400

Contrat d'animation

Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI et est effectué par :

ODDO FINANCE CORPORATE

Monsieur Eric BIGOTTEAU
 Courriel : ebigotteau@oddo.fr
 Tél : +33 (0)4 72 68 27 60

5.2 Historique

1777

Création par Frédéric JAPY d'une fabrique de mouvements d'horlogerie à Beaucourt près de Montbéliard ; quelques années plus tard, fondation à Morvillars dans la région de Belfort de la manufacture MIGEON & DOMINE qui deviendra la société VIELLARD MIGEON et Compagnie (VMC).

1806

Les sociétés JAPY Frères et VIELLARD & MIGEON décident de lancer conjointement la première fabrication industrielle de vis à bois forgées en France.

1899

Création à Delle (Territoire de Belfort), par la famille DUBAIL – KOHLER, de la Société Industrielle de Delle qui se spécialise rapidement dans la fabrication de visserie par décolletage.

1968

Ces trois entreprises familiales (KOHLER, JAPY et VIELLARD) fusionnent pour constituer la société GFD¹ qui devient alors le premier fabricant français de visserie-boulonnerie standard et automobile. Les trois familles fondatrices se retrouvent aujourd'hui au sein de CID (Compagnie Industrielle de Delle) actionnaire de contrôle du Groupe LISI.

1977

GFD prend le contrôle de la société BLANC AERO, spécialisée dans les fixations aéronautiques et dans les composants d'emballage pour la Parfumerie. Le nouveau Groupe est baptisé GFI.

1989

GFI s'introduit sur le Second Marché de la bourse de Paris et devient GFI Industries.

1990 / 2000

Au cours de la décennie 90, GFI Industries s'est renforcé dans ses trois secteurs par l'acquisition de plus d'une quinzaine de sociétés en Europe et aux États-Unis.

2002

Pour mieux s'identifier à ses métiers, GFI Industries devient LISI, acronyme de Link **Solutions for Industry** ; ses trois divisions reprennent chacune ce nom en y ajoutant son secteur d'activité principal : LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI COSMETICS.

1. GFD : Générale de Forgeage et Décolletage

Poursuite de la stratégie de recentrage sur le Core Business :

- Cession des activités non stratégiques (GFD, Ars Industries et l'unité de production d'Aillevillers) ;
- Acquisition de la société californienne MONADNOCK (LISI AEROSPACE).

2004

Acquisition de la société FORM a.s en République Tchèque (LISI AUTOMOTIVE).

2005

Acquisition de la société KNIPPING en Allemagne (LISI AUTOMOTIVE).

Ouverture d'une usine au Canada (LISI AEROSPACE).

Cession de la société Gradel (LISI AUTOMOTIVE).

2007

Vente de la société de distribution Eurofast à la société ANIXTER France (LISI AEROSPACE).

LISI AUTOMOTIVE cède son site de Monistrol-sur-Loire au groupe PRECITURN.

Création du sous-ensemble LISI MEDICAL suite aux acquisitions des sociétés :

- HUGUENY (Lyon), spécialisée dans les implants du rachis,
- JEROPA (Escondido-USA), spécialisée dans les implants dentaires,
- SEIGNOL et INTERMED Application (Neyron-France) et LIXUS (Tanger-Maroc), spécialisées dans la sous-traitance de fabrication d'implants dentaires et orthopédiques.

2008

LISI AUTOMOTIVE accroit sa présence en Chine avec la création d'un deuxième site de production à Shanghai dédié à la fabrication de fixations vissées.

5.3 Raison sociale – siège social et législation

Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. – Le Millenium – 18, rue Albert Camus – 90008 BELFORT Cedex

Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

Lieu et N° de l'enregistrement

- R.C.S. : BELFORT 536 820 269
- Code NAF : 7010 Z

5.4 Constitution et durée – acte constitutif et statuts

Constitution et durée

La société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- la fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines ;
- éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant ;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport souscription, achat de titres et droits sociaux... ;
- et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

Article 17 – Répartition des bénéfices

- Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.
- Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Article 15-1 à 15-5 – Assemblées Générales

- Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :
 1. Pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée ;

2. Pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou de supprimer ce délai.

- Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'Administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
- Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

1. À toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire ;

2. Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

- Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'Assemblée Générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la société ; sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'Assemblée, sa formule de procuration, n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 9 – Déclaration de franchissement de seuil

- Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.
- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
- Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.

Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

5.5 Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur demande au siège de la société à l'adresse suivante : Société LISI S.A., Le Millenium, 18, rue Albert Camus, B.P. 431, 90008 BELFORT Cedex.

2

Situation financière

1 Aperçu des principales activités **14**

1.1 LISI AEROSPACE	14
1.2 LISI MEDICAL	14
1.3 LISI AUTOMOTIVE	15
1.4 LISI COSMETICS	15

2 Activité du Groupe au cours de l'exercice et perspectives d'avenir **16**

2.1 LISI Consolidé	16
2.2 LISI AEROSPACE	18
2.3 LISI AUTOMOTIVE	19
2.4 LISI COSMETICS	20

1 – Aperçu des principales activités

1.1 LISI AEROSPACE

384,8 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

3 309
COLLABORATEURS

35,4 M€
D'INVESTISSEMENTS

ACTIVITÉ

Fixations et composants d'assemblage pour l'aéronautique et le racing.

PRODUITS PHARES

Cellule

Fixations de structure principalement en titane (Hi-Lite, Hi-Lok – LGP, Pull-In, Pull-stem, Taper-Lok, Taper Hi-Lite).

Moteur

Fixations moteurs (aciers haute température, alliages base cobalt ou nickel, superalliages à très haute résistance), inserts et goujons.

Pièces Spéciales

Fixations spéciales non structurelles (clip nut, quart de tour, spacer, etc...), outillage de pose.

Racing

Fixations et composants pour la compétition automobile. Autres fixations pour l'automobile haut de gamme.

CLIENTS

AIRBUS,
BOEING,
BOMBARDIER,
DASSAULT,
EMBRAER,
GEAE,
EUROCOPTER,
PRATT & WHITNEY,
ROLLS ROYCE,
SNECMA,

Les écuries de Formule 1 et Nascar pour la partie Racing.

CONCURRENTS

ALCOA FASTENING SYSTEM,
PRECISION CASTPART Corp.,
MELROSE Plc.

1.2 LISI MEDICAL

24 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

256
COLLABORATEURS

3 M€
D'INVESTISSEMENTS

ACTIVITÉ

Sous-traitant d'implants médicaux et d'ancillaires.

PRODUITS PHARES

HUGUENY

Implants rachidiens et orthopédiques.

JEROPA

Implants dentaires et ancillaires.

SEIGNOL & INTERMED Application

Implants chirurgicaux (pied, main, dentaires, maxillo-facial) et fabrication d'ancillaires (instruments chirurgicaux).

1.3 LISI AUTOMOTIVE

385,8 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

3 033
COLLABORATEURS

21,1 M€
D'INVESTISSEMENTS

ACTIVITÉ

Fixations et composants d'assemblage pour l'automobile.

PRODUITS PHARES

Fixations vissées

Fixations moteurs, vis et écrous de roues, vis et écrous de sécurité, fixations pour habitacle et habillage moteur, vis à tôle, vis pour matériaux plastique, pièces découpées, écrous PRESSFIX® et matériel de pose, vis de connexion électrique.

Fixations clippées

Fixations de panneaux, fixations pour tubes et faisceaux, obturateurs, sous-ensembles métallo-plastique multi-fonctionnels.

Composants mécaniques

Composants de sécurité : barres de torsion, tiges de guidage, raccords de freins, entretoises, systèmes de rattrapage de jeu, axes et pièces creuses spéciales.

CLIENTS

- BMW, DAIMLER, FORD, GENERAL MOTORS, PSA, RENAULT-NISSAN, VW-AUDI.
- AUTOLIV, BOSCH, FAURECIA, TI, TRW.
- FRANKE, LOOK, SCHNEIDER.

CONCURRENTS

ACUMENT GLOBAL TECHNOLOGIES (EX-TEXTRON), A. RAYMOND, AGRATI, FONTANA, ITW, KAMAX, NEDSCHROEF, NIFCO, SFS, TRW.

1.4 LISI COSMETICS

51 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

457
COLLABORATEURS

5,7 M€
D'INVESTISSEMENTS

ACTIVITÉ

Composants d'assemblage et d'emballage pour la parfumerie et les cosmétiques.

PRODUITS PHARES

- 212 Men et 212 Men Sexy de Carolina HERRERA (PUIG)
- Allure Homme Sport Cologne de CHANEL
- Allure Homme Sport de CHANEL
- J'Adore de DIOR (LVMH)
- Palazzo de FENDI (LVMH)
- Acqua di Gio d'ARMANI (L'OREAL)
- Fuel for Life de DIESEL (L'OREAL)
- Zen or de SHISEIDO
- Narciso for her de Narciso RODRIGUEZ (SHISEIDO)

CLIENTS

CHANEL, PUIG, LVMH, SHISEIDO, L'ORÉAL, YSL, PROCTER & GAMBLE, CLARINS, HERMES PARFUMS.

CONCURRENTS

ALCAN PACKAGING, ILEOS, QUALIPAC, REXAM BEAUTY, SEIDEL, TEXEN.

2 - Activité du Groupe au cours de l'exercice et perspectives d'avenir

2.1 LISI consolidé

Activité résumée

En millions d'€	2008	2007	Variations
Chiffre d'affaires	844,3	816,0	+ 3,5 %
dont étranger	543,3	511,9	+ 6,1 %
Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)	140,3	141,9	-1,2 %
Résultat Opérationnel Courant (EBIT)	98,2	100,1	-1,9 %
Résultat net	56,2	67,6	-16,8 %
Trésorerie provenant de l'exploitation	74,9	98,9	-24,3 %
Investissements industriels nets	65,2	43,1	+ 51,0 %
Investissements financiers nets	2,2	32,3	-93,2 %
Capitaux propres et minoritaires	458,6	425,3	+ 7,8 %
Endettement financier net	69,4	53,3	+ 30,3 %
Retour sur capitaux investis	19,5 %	21,3 %	-
Retour sur capitaux propres	12,7 %	17,3 %	-
Effectifs inscrits fin de période	7 068	6 512	+ 8,5 %

LISI affiche une croissance organique de + 4,5 % en 2008

Grâce aux bonnes performances accumulées au cours des 3 premiers trimestres, le Groupe LISI publie un chiffre d'affaires annuel 2008 en progression de + 3,5 % à 844,3 M€ contre 816 M€ pour l'exercice 2007.

L'évolution trimestrielle de l'activité est résumée dans le tableau ci-dessous :

Chiffre d'affaires en millions d'€	31 décembre		Variation	
	2008	2007	2008/2007	2008/2007 à périmètre et taux de change constants
1 ^{er} trimestre*	226,1	209,8	+ 7,8 %	+ 11,4 %
2 ^{ème} trimestre*	223,6	209,0	+ 7,0 %	+ 10,8 %
3 ^{ème} trimestre*	202,2	189,4	+ 6,8 %	+ 7,4 %
4 ^{ème} trimestre*	192,4	207,8	- 7,4 %	- 11,2 %
TOTAL 12 mois	844,3	816,0	+ 3,5 %	+ 4,5 %

*non audités

Notes :

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe LISI a réalisé 64 % de son activité à l'étranger.

Le taux de change moyen du dollar ressort à 1,47 contre 1,38 en 2007 pour un chiffre d'affaires réalisé de 275 M\$.

Les changements de périmètre de consolidation correspondent à :

- l'entrée de la société SEIGNOL en décembre 2007 (12 M€),
- la sortie d'EUROFAST en mai 2007 (6,7 M€).

Les indicateurs intermédiaires de gestion subissent la baisse d'activité de la fin de période

Alors que les comptes semestriels faisaient état d'une progression de tous les indicateurs d'activité, le 2^{ème} semestre subit l'impact de la baisse d'activité de la division LISI AUTOMOTIVE qui atteint son point mort en EBIT.

La performance globale tangente néanmoins les records en valeur absolue avec 140,3 M€ d'EBITDA et 98,2 M€ d'EBIT. En valeur relative, les résultats sont proches du normatif pour le Groupe soit 16,6 % pour l'EBITDA et 11,6 % pour l'EBIT. La productivité perd environ 2 % alors que le début d'année montrait une nette progression. Cette baisse de productivité est principalement due à la difficulté d'ajustement des effectifs sur la fin de période dans la division LISI AUTOMOTIVE. Ainsi, les effectifs totaux du Groupe inscrits au 31 décembre 2008 se montent à 7 068 personnes contre 6 512 au 31 décembre 2007 dont 100 personnes de plus liées à l'acquisition de la société Seignol dans le pôle LISI MEDICAL et 116 personnes en Chine du fait de l'intégration de LISI AUTOMOTIVE Shanghai. A fin décembre 2008, nous comptabilisons 351 intérimaires, et ce, principalement en France.

Le résultat net se tient à un bon niveau

À plus de 6,7 % du chiffre d'affaires soit 56,2 M€, le résultat net est en légère baisse par rapport à 2007 (67,6 M€) qui avait bénéficié de la plus value de cession d'Eurofast d'un montant de 11,1 M€. Retraité de cette cession, le résultat du Groupe est stable (56,2 M€ à comparer à 56,5 M€). En 2008, les frais financiers affichent un léger repli grâce à une stabilité des taux et un endettement maîtrisé. Le taux d'IS apparent est stable à 36,2 % environ.

En global, les résultats 2008 sont donc dans la norme, montrant la capacité du Groupe à dégager des résultats solides dans un environnement devenu difficile.

La situation financière reste solide malgré les efforts d'investissements soutenus et des BFR élevés

Les investissements atteignent en 2008 le niveau sans précédent de 65,2 M€ parmi lesquels il faut citer dans la division LISI AEROSPACE, le projet d'une nouvelle unité « écrous » à Torrance, l'extension du site de Montréal pour les pièces critiques, la nouvelle usine d'Izmir (Turquie), la poursuite du projet de Saint-Ouen-l'Aumône ainsi que l'extension de l'usine de Rugby (Grande-Bretagne).

La division LISI AUTOMOTIVE n'est pas en reste avec la mise en place des lignes de production pour les composants mécaniques fabriqués sur le site de Melisey, le démarrage des travaux pour la construction de la nouvelle usine de Form as (République Tchèque), le déploiement des plans de remplacement des presses et de productivité. Enfin, LISI COSMETICS a installé son atelier de vernissage automatique et son nouveau hall d'injection dans son unité de Nogent (Chartres).

Après une constitution de stocks au cours des 6 premiers mois de l'année dans la division LISI AUTOMOTIVE, l'ajustement attendu sur la deuxième partie de l'exercice n'a pas pu se produire car le niveau de la demande s'est effondré. Il manque plus de 13 M€ d'ajustement de stocks par rapport au niveau d'activité.

Fait remarquable, la Capacité d'autofinancement (CAF) a continué de progresser pour atteindre 105,4 M€ soit 12,5 % ce qui permet de dégager un cash flow libre (FCF) positif de 9,7 M€.

Après la distribution de dividendes pour un montant de 15,8 M€ et l'acquisition de LISI AUTOMOTIVE Shanghai pour 2,2 M€, la dette nette s'élève à 69,4 M€ soit un ratio de dette nette sur fonds propres de 15,1 % (12,5 % à fin 2007). Les capitaux propres part du Groupe continuent de se renforcer à 457,8 M€ contre 425,3 M€ en 2007.

Eléments de perspectives

Il est rare de démarrer un exercice avec aussi peu de visibilité dans la division automobile. Cette activité a toujours été caractérisée par une grande maîtrise de la chaîne des fournisseurs et par des cycles d'une ampleur limitée. Toutes les certitudes passées sont donc balayées par les événements actuels tant l'ampleur de la crise est grande. Même si les chiffres des immatriculations européennes sont attendus en recul de 10 à 20 %, la baisse des stocks de nos clients amplifiera encore celle de la demande sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2009. À ce stade, il est impossible de tirer des conclusions claires qui permettent au Groupe d'adapter son organisation et sa structure.

Le marché aéronautique se présente face à cette crise avec un effet inverse significatif dû à un carnet solide et des nouveaux programmes en plein lancement. Néanmoins les cadences devraient s'ajuster progressivement au rythme des demandes des clients et de la poursuite de la baisse du trafic aérien. LISI AEROSPACE ajustera son plan de croissance Skyline en privilégiant les nouveaux programmes.

Le Groupe s'engagera en 2009 dans un projet de refonte de son dispositif industriel pour sa division LISI MEDICAL tout en poursuivant ses ambitions de croissance externe dans ce secteur.

Enfin, la division LISI COSMETICS devra terminer son projet d'organisation industrielle dans un contexte de faible activité sur le début d'année mais qui devrait retrouver progressivement une activité moins déprimée au 2^{ème} semestre grâce à des lancements déjà planifiés.

Dans un contexte plus que déprimé, le Groupe LISI poursuivra son programme d'adaptation temporaire des capacités sachant qu'un retour à une activité normale dans la division LISI AUTOMOTIVE est totalement illusoire avant le 2^{ème} semestre 2009. La solidité financière du Groupe permettra de prolonger les efforts d'investissements nécessaires et le maintien de l'outil industriel au niveau le plus élevé de la profession.

Le Groupe reconduit donc les grands axes stratégiques de son plan malgré l'incertitude économique qui nuit à la visibilité. La focalisation des actions s'articule autour de 4 grands thèmes :

- Protéger la marge opérationnelle courante,
- Préserver le cash,
- Poursuivre les chantiers de développement moyen terme,
- Participer à la consolidation des marchés.

2.2 LISI AEROSPACE

Activité résumée

En millions d'€	2008	2007	Variation
Chiffre d'affaires	408,8	355,7	+ 15,1 %
Résultat Opérationnel Courant (EBIT)	84,0	68,6	+ 22,5 %
Capacité d'autofinancement	71,5	62,3	+ 14,7 %
Investissements industriels nets	38,4	18,1	+ 111,5 %
Effectifs inscrits fin de période*	3 565	3 057	+ 16,6 %
Effectifs équivalents temps plein**	3 782	3 240	+ 16,7 %

* y compris LISI MEDICAL

** y compris intérimaires

Le marché aéronautique bénéficie d'un fort carnet de commandes à livrer qui s'est encore étoffé sur l'exercice 2008. C'est notamment le cas de BOEING, qui, avec 662 commandes nettes en 2008 pour seulement 375 appareils livrés, prévoit un accroissement de son programme de livraisons en 2009. AIRBUS, de son côté, consolide ses positions avec 777 commandes nettes et 483 livraisons, dont 12 A380. A fin décembre 2008, le carnet à livrer s'élève à 3 715 avions pour AIRBUS représentant 7,7 années de production et 3 714 avions pour BOEING. Compte tenu des besoins affichés par ses deux principaux clients, la division LISI AEROSPACE devrait être en mesure de stabiliser son activité dans le cadre des programmes existants et de monter en puissance sur les nouveaux appareils que sont le B787 et l'A380.

En revanche, la baisse du trafic aérien et le retrait du nombre d'appareils anciens de la flotte en service sont notables (environ 350 avions d'ancienne génération sur le dernier trimestre). La conjugaison de ces deux phénomènes entraînera inévitablement une diminution de la maintenance à court terme.

Dans ce contexte contrasté, et en dépit des premiers signes de ralentissement liés au déstockage constaté dans l'ensemble de la filière aéronautique au 4^{ème} trimestre, notamment en Europe, LISI AEROSPACE enregistre une croissance à deux chiffres pour le cinquième exercice consécutif. Le chiffre d'affaires franchit la barre des 400 millions d'euros, soit une progression de + 17,5 % par rapport à 2007, à taux de change et périmètre constants.

Les changements de règles dans la Formule 1 se sont traduits par un recul de - 13,4 % de l'activité Racing sur le 4^{ème} trimestre à comparer à un chiffre annuel en recul de - 6,0 %.

L'activité du Médical continue sur sa lancée : le chiffre d'affaires annuel atteint ainsi 24 M€, soit une croissance organique de + 18,9 % dont + 17,4 % sur le seul dernier trimestre. Il convient toutefois de faire état d'un net essoufflement de la demande dans le domaine des implants dentaires aux États-Unis, tandis que les autres domaines d'application (rachis, reconstruction, etc ...) restent dynamiques en Europe.

La rentabilité atteint un niveau proche de l'excellence sur cette période grâce à des efforts constants d'amélioration perceptibles dans tous les sites de la division et en particulier dans l'usine de Torrance (USA) dont l'effectif dépasse aujourd'hui les 1 000 collaborateurs et dans la nouvelle unité de Montréal qui a réussi un démarrage remarquable.

La contribution supplémentaire en provenance des USA représente la plus grande partie de la progression de l'EBIT à 84 M€ contre 68,6 M€ en 2007. Le dollar moyen en baisse sensible par rapport à 2007 pénalise de près de 5 M€ la conversion du résultat opérationnel en euro.

Perspectives

Comme prévu, LISI AEROSPACE a apporté une certaine stabilité au Groupe sur la fin de l'exercice. Il est par contre difficile d'avancer un quelconque pronostique pour ce début d'année tant les tendances de marché sont incertaines. Ainsi, le segment des avions d'affaires montre déjà des signes évidents de ralentissement ; en revanche, le carnet de commandes d'avions commerciaux reste élevé. Celui de LISI AEROSPACE reflète ce niveau avec à titre d'exemple des commandes d'un montant de plus de 200 millions de dollars à livrer aux États-Unis en 2009. Toutefois, des annulations dans ce carnet ne sont pas à exclure, ce qui donnerait lieu à des mesures d'ajustement de la part des usines situées aux USA.

Sur le continent européen, le doublement de la cadence du programme A380 assure un rôle d'amortisseur. La flexibilité de la main d'œuvre est également un souci constant de la part des équipes opérationnelles.

La division LISI AEROSPACE adaptera son plan de croissance Skyline à l'évolution de la conjoncture mais maintiendra certaines décisions structurantes (doublement de l'usine d'Izmir, nouvel atelier de traitement de surface à Torrance, agrandissement à Dorval et maintien des équipes Développement) qui marquent sa confiance dans l'évolution du marché à moyen terme.

2.3 LISI AUTOMOTIVE

Activité résumée

En millions d'€	2008	2007	Variation
Chiffre d'affaires	385,8	407,1	- 5,2 %
Résultat Opérationnel Courant (EBIT)	14,0	27,4	- 48,9 %
Capacité d'autofinancement	29,2	35,4	- 17,4 %
Investissements industriels nets	21,1	20,4	+ 3,1 %
Effectifs inscrits fin de période	3 033	2 953	+ 2,7 %
Effectifs équivalents temps plein*	3 043	3 119	- 2,5 %

* Y compris intérimaires

La fin de l'année a été marquée par l'effondrement des immatriculations en Europe : - 17,8 % sur le mois de décembre 2008, après avoir atteint le niveau sans précédent de - 25,8 % en novembre⁽¹⁾. Sur l'ensemble de l'exercice, elles sont en retrait de - 7,8 %, conséquence de la crise qui a touché de plein fouet le secteur au deuxième semestre. Parmi les pays les plus affectés, on citera l'Espagne (- 49,9 % en décembre ; - 28,1 % sur l'année), et l'Italie (- 13,5 % en décembre ; - 13,4 % sur l'année). La situation reste critique au Royaume-Uni (- 11,3 % en cumul) ; et dans une moindre mesure en France (- 15,8 % en décembre ; - 0,7 % sur l'année) et en Allemagne (- 1,8 % sur l'année). L'évolution du marché en Europe de l'Est est moins préoccupante, les ventes de voitures étant pratiquement stables (- 1 %) par rapport à l'an dernier.

Tous les constructeurs ont vu leurs volumes considérablement chuter en décembre, à l'exception du groupe Volkswagen qui s'inscrit en repli limité à - 6,5 % (- 4,4 % sur l'année) grâce au lancement de la nouvelle Golf et de l'excellente performance d'Audi. Parmi les constructeurs français, Renault (- 27,4 % au T4 ; - 6,9 % sur l'année) a davantage souffert que PSA (- 10,4 % au T4 ; - 9,1 % sur l'année). La fin 2008 a également été tendue pour BMW (- 20,6 % au T4 ; - 3,5 % sur l'année) et Daimler (- 14,4 % au T4 ; - 5,9 % sur l'année).

Déterminés à réduire leurs stocks de véhicules, constructeurs et équipementiers ont brutalement ajusté leur production, au-delà de la baisse des immatriculations européennes, ce qui a fortement impacté la division LISI AUTOMOTIVE.

À titre d'illustration, la production des 7 premiers clients constructeurs de LISI AUTOMOTIVE a été ajustée au dernier trimestre de - 25 % pour une activité annuelle en baisse de seulement - 4,4 %. Ces chiffres peuvent être rapprochés des variations du dernier trimestre de 2008 et de l'exercice 2008 du chiffre d'affaires de LISI AUTOMOTIVE, soit respectivement - 27,8 % et - 5,2 %.

Cette chute d'activité inédite affecte de la même façon l'ensemble des sites de production du Groupe que ce soit en France et en Allemagne ou à destination des équipementiers.

LISI AUTOMOTIVE a ainsi été conduit à procéder à des fermetures complètes de sites de production : la majorité des usines de la division ont été ainsi arrêtées du 12 décembre au 5 janvier 2009.

Dans un contexte de baisse aussi brutale et soudaine, il s'est avéré impossible d'ajuster les capacités et les effectifs. Après un 1^{er} semestre en progression, l'élan s'est brisé sur les annulations successives des programmes de livraison et le 2^{ème} semestre ressort donc avec une perte opérationnelle de - 1,5 M€.

Sur l'ensemble de l'exercice la perte de volume n'a été que partiellement compensée par les gains de productivité générés par les plans ACE et Excellence 2008.

La baisse du résultat opérationnel de la division LISI AUTOMOTIVE est de - 48,9 % à 14 M€ soit 3,6 % du chiffre d'affaires, niveau de marge le plus bas atteint depuis 20 ans.

Perspectives

Le monde de l'industrie automobile est clairement sous le choc des mesures d'ajustement décidées par les constructeurs avec un effet de traîne qui se poursuivra au moins sur l'ensemble du 1^{er} semestre de l'exercice 2009. À ce stade, il est difficile d'évaluer si les stocks dans la filière ont entamé leur décrue au niveau nécessaire. Lorsque ce point sera atteint, LISI AUTOMOTIVE bénéficiera d'une reprise technique qui limitera l'ampleur de la baisse actuellement constatée. Dans cette attente, la division optimise au mieux ses capacités de production par le biais de mesures de chômage technique (2 jours par semaine sur le premier semestre en France dans la plupart des sites), l'organisation de la semaine de 4 jours en Allemagne ainsi que par la mise en place de mesures intensives de formation continue. À ce stade, il est prudent d'attendre des indications plus claires du marché avant de décider des mesures d'adaptation structurelle qui pourraient s'imposer.

(1) Source AGEA : European Automobile Manufacturers Association

2.4 LISI COSMETICS

Activité résumée

En millions d'€	2008	2007	Variation
Chiffre d'affaires	51,0	54,8	- 6,9 %
Résultat Opérationnel Courant (EBIT)	1,3	3,8	- 66,0 %
Capacité d'autofinancement	3,9	5,6	- 30,4 %
Investissements industriels nets	5,7	4,4	+ 30,7 %
Effectifs inscrits fin de période	457	490	- 6,7 %
Effectifs équivalents temps plein*	491	542	- 9,2 %

* Y compris intérimaires

Contexte difficile

À l'instar des trimestres précédents, les clients de la division ont continué à souffrir d'une demande plutôt atone, et ont préféré fortement diminuer, voire reporter les lancements de nouveaux produits. Néanmoins, dans ce contexte difficile, la division LISI COSMETICS présente un certain nombre d'axes de progrès :

- Renforcement des liens étroits avec des clients importants comme Chanel, L'Oréal et LVMH, notamment dans l'axe stratégique du soin.
- Ouverture de nouveaux comptes et lancements majeurs avec Inter Parfums et Oriflamme.
- Achèvement de la nouvelle usine de Nogent, aménagement rationnel du nouveau hall d'injection et réglage de la chaîne de finition, ce qui permettra d'augmenter sensiblement la productivité et d'optimiser les flux dans ce site de production.

Dans l'environnement de baisse sensible des volumes depuis le début d'exercice, la division subit la moindre absorption des coûts fixes ainsi que des surcoûts imputables au démarrage de l'usine de Nogent. La division LISI COSMETICS ne dégage qu'un EBIT de 1,3 M€ (soit seulement 2,5 % du chiffre d'affaires) contre 3,8 M€ en 2007 soit près de 7 % du chiffre d'affaires.

Perspectives

La division LISI COSMETICS a été la première, dès le deuxième trimestre à subir le déclin des volumes de consommations, puis l'ajustement de stocks opérés en fin d'année, ce qui devrait lui permettre de stabiliser son activité sur le 1^{er} semestre 2009. Un certain nombre de lancements sont positionnés pour la fin de l'année 2009 et le début de 2010.

3

États financiers consolidés

1	Les états financiers consolidés	22
1.1	Compte de résultat	22
1.2	Bilan	23
1.3	Tableau des flux de trésorerie	25
1.4	Variation des capitaux propres	26

2	Les notes annexes	27
2.1	Activité du Groupe et événements marquants de l'exercice	27
2.2	Règles et méthodes comptables	27
2.3	Périmètre de consolidation	34
2.4	Gestion du risque financier	36
2.5	Détail des postes du bilan	38
2.6	Détail des principaux postes du compte de résultat	50
2.7	Autres informations	53
2.8	Taux des devises employés par les filiales étrangères	58
2.9	Événements survenus après la clôture	58

1 – Les états financiers consolidés

1.1 Compte de résultat consolidé

En milliers d'€	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires hors taxes	2.6.1	844 254	815 957
Variation stocks produits finis et en-cours		22 377	14 817
Total production		866 631	830 773
Autres produits		5 451	5 907
Total produits opérationnels		872 081	836 681
Consommations	2.6.2	(253 493)	(242 130)
Autres achats et charges externes	2.6.3	(157 467)	(152 173)
Valeur ajoutée		461 121	442 378
Impôts et taxes		(11 261)	(10 648)
Charges de personnel (y compris intérimaires)	2.6.4	(309 557)	(289 793)
Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)		140 302	141 937
Amortissements		(41 249)	(38 421)
Dotations nettes aux provisions		(877)	(3 464)
Résultat Opérationnel courant (EBIT)		98 177	100 052
Charges opérationnelles non récurrentes	2.6.6	(5 171)	(19 835)
Produits opérationnels non récurrents	2.6.6	855	25 258
Résultat opérationnel		93 861	105 475
Produits de trésorerie et charges de financement	2.6.7	(8 885)	(8 174)
<i>Produits de trésorerie</i>	2.6.7	1 397	4 899
<i>Charges de financement</i>	2.6.7	(10 282)	(13 073)
Autres produits et charges financiers	2.6.7	2 847	1 060
<i>Autres produits financiers</i>	2.6.7	6 009	3 087
<i>Autres charges financières</i>	2.6.7	(3 162)	(2 027)
Impôts	2.6.8.1	(31 712)	(30 809)
Résultat de la période		56 111	67 553
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société		56 229	67 553
Intérêts minoritaires		(118)	0
Résultat net par action (en €)	2.6.9	5,40	6,60
Résultat net dilué par action (en €)	2.6.9	5,28	6,45

1.2 Bilan consolidé

ACTIF

En milliers d'€	Notes	31/12/2008	31/12/2007
ACTIFS NON COURANTS			
Survaleur	2.5.1.1	139 068	136 738
Autres actifs incorporels	2.5.1.1	15 715	15 529
Actifs corporels	2.5.1.2	255 984	232 120
Actifs financiers non courants	2.5.1.4	4 558	4 976
Impôts différés actif	2.5.7	14 462	14 118
Autres actifs financiers non courants	2.5.1.5	141	219
Total des actifs non courants		429 928	403 700
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.5.2.1	201 187	173 345
Impôts – Créances sur l'état		5 718	8 517
Clients et autres débiteurs	2.5.2.2	126 939	118 764
Autres actifs financiers courants	2.5.2.3	30 222	55 332
Trésorerie et équivalents trésorerie	2.5.2.4	25 665	62 931
Total des actifs courants		389 730	418 889
TOTAL ACTIF		819 660	822 589
* dont actifs financiers non courants		0	0

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

En milliers d'€	Notes	31/12/2008	31/12/2007
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		21 508	21 508
Primes	2.5.3.2	69 853	68 353
Actions propres		(17 090)	(7 814)
Réserves consolidées		336 938	285 179
Réserves de conversion		(12 406)	(12 495)
Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres		2 752	3 042
Résultat de l'exercice		56 229	67 553
Total capitaux propres – part du groupe	2.5.3	457 786	425 326
Intérêts minoritaires		780	0
Total capitaux propres		458 567	425 326
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	2.5.4.1	30 386	30 702
Dettes financières non courantes	2.5.6.1	84 399	87 784
Autres passifs non courants	2.5.5	3 096	3 070
Impôts différés passif	2.5.7	33 567	31 836
Total des passifs non courants		151 449	153 392
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	2.5.4.1	8 205	6 128
Dettes financières courantes*	2.5.6.1	40 887	83 757
Fournisseurs et autres créditeurs		156 223	145 857
Impôt à payer		4 328	8 128
Total des passifs courants		209 643	243 870
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		819 660	822 589
* dont concours bancaires courants		13 982	52 628

1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'€	31/12/2008	31/12/2007
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	56 111	67 553
Elimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie :		
– Amortissements et provisions financières et non récurrentes	41 765	38 306
– Variation des impôts différés	1 025	1 725
– Résultats sur cession, provisions passif et autres	5 006	(7 857)
Marge brute d'autofinancement	103 907	99 726
Variation nette des provisions liées à l'activité courante	1 474	2 901
Capacité d'autofinancement	105 380	102 628
Elimination de la charge (produit) d'impôt exigible	30 687	29 084
Elimination du coût de l'endettement financier net	9 188	10 408
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	(28 954)	(11 801)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(1 213)	10 736
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt	115 089	141 055
Impôts payés	(31 018)	(31 699)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)	84 070	109 356
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de sociétés consolidées	(2 198)	(32 348)
Trésorerie acquise	1 057	1 449
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(65 671)	(44 112)
Acquisition d'actifs financiers	0	(120)
Variation des prêts et avances consentis	634	(24)
Subventions d'investissement reçues	0	0
Dividendes reçus	1	0
Total Flux d'investissement	(66 177)	(75 155)
Trésorerie cédée	0	1 315
Cession de sociétés consolidées	0	20 000
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	511	971
Cession d'actifs financiers	0	0
Total Flux de désinvestissement	511	22 286
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)	(65 665)	(52 869)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	18	25 525
Cession (acquisition) nette d'actions propres	0	0
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe	(15 793)	(12 979)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Total Flux d'opérations sur capitaux propres	(15 776)	12 546
Emission d'emprunts long terme	27 066	6 476
Emission d'emprunts court terme	580	819
Remboursement d'emprunts long terme	(14 423)	(4 574)
Remboursement d'emprunts court terme	(20 517)	(25 385)
Intérêts financiers nets versés	(9 959)	(9 866)
Total Flux d'opérations sur emprunts et autres passifs financiers	(17 254)	(32 526)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)	(33 029)	(19 980)
Incidence des variations de taux de change (D)	134	(2 678)
Incidence du retraitement des actions auto-détenues (D)	(9 241)	(2 335)
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	(23 732)	31 495
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	65 635	34 141
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)	41 904	65 635
Autres actifs financiers courants	30 222	55 332
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 665	62 931
Concours bancaires courants	(13 982)	(52 628)
Trésorerie à la clôture	41 904	65 635

1.4 Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'€	Capital social (Note 2.5.3.1)	Primes liées au capital (Note 2.5.3.2)	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice, part du Groupe	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	20 422	42 963	(5 479)	250 169	(2 325)	3 087	47 989	356 826	224	357 049
Résultat de l'exercice N (a)							67 553	67 553		67 553
Ecart de conversion (b)					(10 170)			(10 170)		(10 170)
Paiements en actions (c)		951						951		951
Augmentation de capital	1 086	24 439						25 525		25 525
Retraitement des actions propres (d)			(2 335)			(45)		(2 380)		(2 380)
Affectation résultat N-1				47 989			(47 989)			
Changement de méthodes										
Variations de périmètre									(224)	(224)
Dividendes distribués				(12 979)				(12 979)		(12 979)
Reclassement										
Divers (e)										
Capitaux propres au 31 décembre 2007	21 508	68 353	(7 814)	285 179	(12 495)	3 042	67 553	425 326	0	425 326
<i>dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e)</i>		951			(10 170)	(45)	67 553	58 289		
Résultat de l'exercice N (a)							56 229	56 229	(118)	56 111
Ecart de conversion (b)					89			89	72	161
Paiements en actions (c)		1 500						1 500		1 500
Augmentation de capital										
Retraitement des actions propres (d)			(9 276)			(290)		(9 566)		(9 566)
Affectation résultat N-1				67 553			(67 553)			
Changement de méthodes										
Variations de périmètre									827	827
Dividendes distribués				(15 793)				(15 793)		(15 793)
Reclassement										
Divers (e)										
Capitaux propres au 31 décembre 2008	21 508	69 853	(17 090)	336 938	(12 406)	2 752	56 229	457 786	780	458 567
<i>dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e)</i>		1 500			89	(290)	56 229	57 528		

2 – Les notes annexes

2.1 Activité du Groupe et événements marquants de l'exercice

La société LISI S.A. (désignée ci-après « la Société »), est une société anonyme de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : « Le Millenium, 18, rue Albert Camus, BP 431, 90008 BELFORT cedex ».

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et la parfumerie sélective. Au travers de sa filiale LISI MEDICAL, le Groupe LISI est également positionné depuis 2007 dans le secteur de la sous-traitance d'implants médicaux à destination des groupes développeurs de solutions médicales.

Les événements marquants de l'exercice ont été les suivants :

- Le Groupe a procédé à l'acquisition des actifs constituant une branche complète d'activité située à Shanghai dans le domaine de la production de produits vissés pour l'automobile. La société ainsi créée est détenue par une joint venture située à Hong Kong, contrôlée à 75 % par LISI AUTOMOTIVE.
- Acquisition de l'activité de la société ERRIAM spécialisée dans les verrous techniques présents sur les programmes d'Airbus, de Dassault et d'Eurocopter. Cette activité vient renforcer la gamme de verrous déjà fabriqués dans l'usine de Vignoux-sur-Barangeon (France) pour un montant d'environ 1 M€ de chiffre d'affaires annuel.
- Signature d'un accord entre les sociétés LISI AEROSPACE et ANKIT Fasteners située à Bangalore (Inde) pour acquérir 49 % de cette société en démarrage. Cet accord est soumis à la revue des autorités indiennes qui doivent approuver les investissements étrangers. Cette société dispose déjà d'un certain nombre de qualifications aéronautiques et d'un carnet de commandes qui lui permet de démarrer l'activité. L'objectif sera de participer à l'établissement d'une usine technique capable de servir une industrie aéronautique indienne en plein développement.
- Signature en avril 2008 auprès de la Banque Européenne d'Investissements d'un contrat de financement en couverture de programme recherche et développement du secteur AEROSPACE et AUTOMOTIVE pour un montant de 30 M€. Les fonds ont été mobilisés pour 20 M€ au 31 décembre 2008.
- Programme de rachat d'actions propres conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mis en œuvre pour 8,2 M€ auquel il faut rajouter les actions rachetées dans le cadre de l'animation de marché. Le total s'élève à 9,2 M€.

2.2 Règles et méthodes comptables

Les états financiers établis au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 février 2009 et seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2009.

2.2.1 Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2008

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe LISI sont préparés conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IAS/IFRS)⁽¹⁾ tel qu'approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2008.

2.2.2 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente, passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglés en trésorerie.

Les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite l'exercice d'un jugement, qui consiste à effectuer des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations (notes 2.2.7.2 et 2.2.8.4),
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 2.2.8.5),
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (notes 2.2.14 et 2.2.15.1),
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (notes 2.2.6, 2.2.8.6, 2.2.11 et 2.2.12),
- la valorisation des paiements en actions (note 2.2.15.2),
- la reconnaissance des impôts différés actifs (note 2.2.19.5).

Ces estimations et ces hypothèses prennent en compte les risques spécifiques des secteurs d'activité de LISI et les risques plus généraux du contexte international actuel. Ce dernier est caractérisé depuis plusieurs mois par une crise financière et économique, notamment dans le secteur automobile. Ce contexte rend difficile l'exercice d'appréhender les perspectives économiques. En conséquence, les montants pouvant être impactés par les estimations et hypothèses de LISI et qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient être différents des valeurs actuellement estimées.

(1) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB)

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction au regard des normes IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours des périodes ultérieures concernent notamment les provisions (notes 2.2.14 et 2.5.4), les impôts différés actifs (note 2.5.7) et les tests de dépréciation sur les actifs (notes 2.2.8.5 et 2.5.1.1). Les calculs des engagements de fin de carrière et des tests de valeur reposent sur des hypothèses actuarielles dont la sensibilité peut avoir des incidences sur les charges comptabilisées sous forme de provisions. Ces hypothèses font l'objet d'une analyse division par division sur la base d'informations données par des experts indépendants (actuaire, etc...).

2.2.3 Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. La liste des sociétés consolidées est donnée en note 2.3.3. Au 31 décembre 2008, il n'existe pas de société consolidée par intégration proportionnelle ou mise en équivalence. Toutes les sociétés sont incluses dans le périmètre.

2.2.4 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.2.5 Méthodes de conversion des éléments en devises

2.2.5.1 Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au cours du taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'activité.

2.2.5.2 Conversion des états financiers des filiales consolidées

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture

de l'exercice pour le bilan et au cours de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.2.6 Instruments financiers

2.2.6.1 Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les clients et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et dettes financières, et les fournisseurs et autres créditeurs. Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés ainsi qu'indiqué dans les notes spécifiques qui suivent : 2.2.8.6, 2.2.10, 2.2.11, 2.2.12, 2.2.16 et 2.2.17.

2.2.6.2 Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'utilise que très rarement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, et plus occasionnellement pour couvrir ses risques de taux d'intérêt et de fluctuation des cours des matières premières résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de couverture sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est enregistré immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction prévue affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir économiquement une exposition au risque de change sur un actif ou passif monétaire, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les profits ou pertes sur l'instrument de couverture sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.2.7 Actifs incorporels

2.2.7.1 Survaleurs

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe a directement ou indirectement le contrôle, les actifs et les passifs acquis, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. A cette date, la survaleur est évaluée à son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, la survaleur est maintenue à son coût présumé qui représente le montant net comptabilisé selon le référentiel comptable précédent diminué des amortissements.

Depuis cette date, la survaleur est évaluée à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an suivant la méthode décrite au paragraphe 2.2.8.5.

Si la survaleur est négative, elle est constatée en profit directement au compte de résultat.

2.2.7.2 Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur coût et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an.

Le cas échéant, les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées usuelles d'utilité estimées sont les suivantes :

Marques : 10 - 20 ans

Logiciels : 1 - 5 ans

2.2.7.3 Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables. Les dépenses de développement mises en œuvre au sein du Groupe portent majoritairement sur des produits en co-développement très étroit avec les clients et non sur des évolutions de process.

Du fait de la nature des frais de recherche et développement engagés par le Groupe, la plupart des frais encourus ne répond pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles. Le Groupe évalue périodiquement les projets significatifs pour

identifier les éventuelles dépenses activables. Au 31 décembre 2008, aucun projet ne présente ces caractéristiques, sauf certaines dépenses concernant le développement ou le co-développement d'outillages et qui font l'objet d'une activation en immobilisations corporelles ou en stocks selon les modalités de développement conclues avec le client.

2.2.8 Actifs corporels

2.2.8.1 Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur sans le coût de financement supporté avant leur mise en service. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, l'estimation, le cas échéant, des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

2.2.8.2 Actifs financés par location-financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les actifs financés par location-financement sont comptabilisés à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont amortis sur une durée équivalente aux biens de même nature acquis en toute propriété. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

2.2.8.3 Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

2.2.8.4 Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions : 20 – 40 ans
- installations et équipements : 10 – 15 ans
- agencements : 5 – 15 ans
- matériel de transport : 5 ans
- matériel et outillage : 10 ans
- matériel de bureau : 5 ans

- mobilier de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 3 ans

2.2.8.5 Perte de valeur des actifs

Les survaleurs et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle et chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les survaleurs).

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont cohérents avec le budget et le plan d'affaires les plus récents approuvés par la Direction et présentés au Conseil d'Administration. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs.

La valeur de réalisation correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés de marché.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des survaleurs.

La reprise de perte de valeur ne doit pas conduire à une valeur comptable supérieure à celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des survaleurs sont irréversibles.

Le Groupe a retenu, pour la définition des UGT, le regroupement stratégique des Business Units (B.U).

La division AUTOMOTIVE regroupe 5 UGT :

- B.U Fixations vissées,
- B.U Composants mécaniques,
- B.U Fixations clippées,
- B.U Opérations internationales,
- B.U Knipping.

La division AEROSPACE est scindée en 6 UGT :

- B.U Cellule Europe,
- B.U Cellule USA,
- B.U Moteurs et pièces critiques,
- B.U Produits spéciaux,
- B.U Racing,
- B.U Médical.

La division COSMETICS est constituée d'une seule UGT.

2.2.8.6 Actifs financiers non courants

Ce poste intègre principalement des contrats de capitalisation. Il inclut également les titres de participation non consolidés. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif.

2.2.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des matières et des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les en-cours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales.

2.2.10 Clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan au coût amorti au taux d'intérêt effectif. Lorsque les échéances de ces actifs financiers sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des créances, celle-ci étant alors retenue. En cas de risque de non recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables : ce risque est notamment apprécié par tiers et prend en compte l'ancienneté de la transaction.

2.2.11 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers à court terme comprennent les valeurs mobilières de placement et les certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe. A chaque clôture, ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur par la contrepartie du compte de résultat.

2.2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

2.2.13 Capital

2.2.13.1 Actions propres

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achats d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et / ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

2.2.13.2 Rémunérations en actions (Stocks options et attributions conditionnelles d'actions gratuites dites actions de performance)

Se reporter à la note 2.2.15 « Avantages au personnel ».

2.2.13.3 Dividendes

Les dividendes non encore versés sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

2.2.14 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

2.2.14.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques environnementaux et les provisions au titre des engagements de retraites.

2.2.14.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, sous-traitants ou

fournisseurs. Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements, autres risques rattachés à l'exploitation et aux réorganisations industrielles.

2.2.15 Avantages au personnel

2.2.15.1 Engagements pris envers le personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors du départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été encourues.

S'agissant des régimes à prestations définies, les engagements du Groupe envers son personnel sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à l'IAS 19. Cette méthode prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation.

Ces régimes peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance, des actions ou des placements obligataires, à l'exclusion des instruments de dettes ou de capitaux propres émis par le Groupe.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat selon la méthode du corridor : le montant comptabilisé en charge (produit) de l'exercice est égal aux pertes (profits) actuariels différés au bilan excédant 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, divisés par la durée de service résiduelle moyenne des salariés en activité.

L'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels différés au bilan ainsi que du coût des services passés non encore reconnus. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

A l'exception de certains régimes de retraites nationaux à contributions définies, il n'existe plus dans le Groupe LISI au 31 décembre 2008 de plan ouvert portant sur des régimes à contributions définies, ceux-ci étant généralement remplacés par des plans à prestations définies.

2.2.15.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'option d'achat d'actions et un plan d'attribution conditionnelle d'actions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants, l'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des

performances du Groupe. Dans ce même objectif, certains salariés ou dirigeants de filiales étrangères bénéficient de ces mêmes avantages, mais qui leur seront versés sous forme de primes.

L'attribution d'options d'achat d'actions et l'attribution d'actions de performance représentent un avantage offert aux collaborateurs, et constituent donc à ce titre un complément de rémunération. Il est comptabilisé comme une charge de personnel sur la base de la juste valeur des actions ou dérivés d'actions attribués, à la date de mise en place de ces plans.

Dans le cas des plans d'options d'achat d'actions et du plan d'attribution conditionnelle d'actions de performance, ces avantages correspondent à la juste valeur des instruments émis, évalués en utilisant un modèle binomial.

S'agissant des engagements de primes, ceux-ci sont inscrits en dettes au personnel à leur juste valeur à la date de clôture.

Cette rémunération payée en actions ou dérivés d'actions LISI est reconnue :

- sur une période de 4 ans à compter de la date d'attribution, conformément au règlement, s'agissant des plans d'options d'achat ;
- sur une période de 2 ans et 2 mois à compter de la date d'attribution, conformément au règlement, s'agissant du plan d'attribution conditionnelle d'actions de performance.

S'agissant des transactions se dénouant par la livraison d'instruments de capitaux propres, le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 2 lui permettant de ne comptabiliser que les plans postérieurs au 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2004.

Il est également proposé aux salariés du Groupe des plans d'achat d'actions (Plan d'Épargne Groupe) permettant d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées ou de rachat d'actions. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert. Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du Plan d'Épargne Groupe, l'avantage offert aux salariés correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20 % selon la loi française). Cette charge est reconnue en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Épargne Groupe.

2.2.16 Dettes financières

Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.2.17 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

2.2.18 Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

2.2.19 Présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats suivants, à caractère non strictement comptable, dont les définitions sont les suivantes :

L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) comprend la valeur ajoutée, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et retraites y compris les dotations aux provisions au titre des engagements de retraite et le coût des rémunérations en actions. Il n'inclut pas les autres dotations et reprises aux amortissements et provisions.

Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les autres dotations et reprises aux amortissements et provisions.

Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT, les autres produits et charges opérationnels non récurrents. Ces éléments non récurrents sont définis strictement comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités récurrentes et dont on estime qu'ils ne se reproduisent pas de manière fréquente ou régulière en raison :

- de leur nature inhabituelle et,
- de leur occurrence aléatoire, tels que les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations et déménagements de sites, les dépréciations des écarts d'acquisition et les plus ou moins values de cession d'actifs non récurrents corporels ou incorporels.

2.2.19.1 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Les montants des royalties, ou des redevances de brevet, ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires.

2.2.19.2 Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

2.2.19.3 Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement, tels que décrits au paragraphe 2.2.8.2 sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. La charge

financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

2.2.19.4 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement et calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie,
- les variations des justes valeurs des instruments financiers,
- les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les profits et pertes de change.

2.2.19.5 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existantes à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les survaleurs non déductibles fiscalement ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui sont en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles.

Notamment, l'examen de la recouvrabilité des reports déficitaires fait l'objet d'une prudence particulière car ceux-ci ne seraient récupérables que si la filiale concernée ou son périmètre d'intégration fiscale réalise des profits suffisants dans le futur.

2.2.19.6 Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant tous les instruments financiers donnant un accès différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions).

Les actions d'autocontrôle sont déduites du nombre moyen pondéré d'actions en circulation qui sert de base au calcul du résultat net par action (avant et après dilution).

2.2.20 Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe a choisi de présenter son tableau des flux de trésorerie consolidé selon le modèle au format IFRS.

2.2.21 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique), et qui est exposé à des risques spécifiques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Les activités du Groupe sur 2008, se déclinent en trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent quatre divisions :

- la division AEROSPACE, qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- la division AUTOMOTIVE, qui regroupe les activités du marché automobile,
- la division COSMETICS, qui regroupe les activités de la parfumerie et des cosmétiques,
- la division MEDICAL en cours de constitution représente à elle seule 3 % du total du Groupe. Elle ne constitue donc pas encore un secteur d'activité significatif. Il a donc été décidé de la présenter dans la division AEROSPACE ;

Les autres activités incluent principalement les activités de la société tête du Groupe.

2.2.22 Nouvelles normes IFRS applicables

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements et interprétations publiés au 31 décembre 2008, adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, à savoir notamment :

- IFRS 8 « Operating segments » applicable pour les exercices à compter du 1^{er} janvier 2009. Les principes énoncés par ce texte peuvent affecter la structure de l'information sectorielle et les niveaux de regroupements d'unités Génératrice de Trésorerie (UGT) retenus pour tester les valeurs des écarts d'acquisition.
- IAS 1 (révisée en 2007) « Présentation des états financiers » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette révision modifie la structure des états financiers principalement en réservant la présentation dans le tableau de variation des capitaux propres aux seules transactions avec les actionnaires, les autres composantes actuelles devront être incluses dans un compte de résultat global, de façon conjointe ou non avec le compte de résultat.
- amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunt » applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production devront être incorporés à l'actif éligible, contrairement à l'option actuellement ouverte et retenue par le Groupe.

2.3 Périmètre de consolidation

2.3.1 Mouvements de périmètre intervenus sur l'exercice 2008

Les variations de périmètre sont les suivantes :

Sociétés	Type d'évolution	Date d'opération	Date de 1 ^{ère} consolidation
LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd (JV)	Souscription à 75 % du capital dans le cadre de la création de la société	14 novembre 2007	1 ^{er} mai 2008
LISI AUTOMOTIVE SHANGHAI Co. Ltd	Entrée de périmètre dans le cadre de la détention à 100 % du capital par LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd	30 janvier 2008	1 ^{er} mai 2008

2.3.2 Impact sur les indicateurs du Groupe des variations de périmètre intervenues sur l'exercice 2008

(en millions d'€)	LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd + LISI AUTOMOTIVE SHANGHAI Co. Ltd		Impact en % sur les indicateurs du Groupe en 2008
Sociétés entrantes			
Chiffre d'affaires	2,1		0,25 %
EBIT	(0,4)		- 0,40 %

La variation de périmètre est largement en deçà des seuils préconisés par les autorités de marché, il n'a pas été procédé à l'établissement de comptes proforma.

Les sociétés LISI AUTOMOTIVE SHANGHAI et LISI JIEHUA AUTOMOTIVE ont été intégrées dans le périmètre de consolidation depuis le 1^{er} mai 2008, et ne sont donc pas consolidées en année pleine.

2.3.3 Périmètre de consolidation à la clôture de l'exercice

Sociétés	Siège social	Pays	% de contrôle	% d'intérêts
Holding				
LISI S.A.	Belfort (90)	France		Société mère
Division AEROSPACE				
LISI AEROSPACE	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES (BAI)	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
BAI GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00
FT BESTAS	Izmir	Turquie	100,00	100,00
BLANC AERO TECHNOLOGIES (BAT)	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
BAI Espagne	Madrid	Espagne	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION (HSC)	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
MONADNOCK	City of Industry (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
BAI UK	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00
A 1	Paramount (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
HI-SHEAR Holdings LLC	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Canada	Dorval	Canada	100,00	100,00
HUGUENY	Lyon (69)	France	100,00	100,00
LISI MEDICAL JEROPA Inc.	Escondido (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
LISI MEDICAL	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00
SEIGNOL	Neyron (01)	France	100,00	100,00
INTERMED Application	Neyron (01)	France	100,00	100,00
LIXUS Industrie	Tanger	Maroc	100,00	100,00
Division AUTOMOTIVE				
LISI AUTOMOTIVE	Delle (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former	Delle (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich	Vöhrenbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE CORP	Mississauga (Ontario)	Canada	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid	Puisseux Pontoise (95)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mecano	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Beijing	Pékin	Chine	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Brno	République Tchèque	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE India	Ahmedabad	Inde	100,00	100,00
LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd (A)	Hong Kong	Hong Kong	100,00	75,00
LISI AUTOMOTIVE SHANGHAI Co. Ltd (B)	Shangai	Chine	100,00	75,00
KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Kierspe	Allemagne	100,00	100,00
KNIPPING Umformtechnik GmbH	Herscheid	Allemagne	100,00	100,00
BETEO GmbH	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
BETEO GmbH & CO KG	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
KNIPPING Espana SA	Madrid	Espagne	100,00	100,00
KNIPPING Ltd	Solihull	Grande-Bretagne	100,00	100,00
Schrauben und Draht Union GmbH	Bochum	Allemagne	100,00	100,00
SDU GmbH & CO KG	Bochum	Allemagne	100,00	100,00
SDV Technica Sp. Zoo	Dabrowa Gornicza	Pologne	100,00	100,00
Division COSMETICS				
LISI COSMETICS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00

(A) Société créée le 14 novembre 2007.

(B) Société créée le 30 janvier 2008.

Sont sorties du périmètre de consolidation durant l'exercice les sociétés suivantes :

- LISI AUTOMOTIVE Espana le 31 décembre 2007 : société absorbée par KNIPPING Espana SA
- LISI AUTOMOTIVE GmbH le 31 décembre 2008 : société absorbée par LISI AUTOMOTIVE Mecano

2.3.4 Création de filiales

Le 14 novembre 2007, LISI AUTOMOTIVE a souscrit à hauteur de 75 % au capital de la société nouvellement créée LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd en partenariat avec Shanghai Yankang Automotive Components Co. Ltd pour un décaissement global pour le Groupe (y compris les frais d'acquisition et éléments annexes) de 2,2 M€. Cette société, détenue à 75 %, est consolidée par intégration globale.

Cette société a acquis les actifs corporels et le stock d'un site de production extérieur au Groupe situé à Shanghai pour un montant de 2,2 M€ et les a apportés à la société LISI AUTOMOTIVE SHANGHAI Co. Ltd.

2.4 Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque de change.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent dans d'autres paragraphes des états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

La gestion de la trésorerie est assurée de manière centralisée par les différentes divisions du Groupe et par la Direction Financière du Groupe LISI. Les excédents de trésorerie sont remontés sur l'entité LISI S.A. qui en assure les placements avec un objectif de liquidité maximale sans risque. Les placements actuels sont constitués de SICAV monétaires, SICAV dynamiques à capital garanti, d'un placement structuré et de dépôts rémunérés.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition de son risque crédit par tiers. Le Groupe considère que le risque de crédit sur les créances échues non dépréciées est contrôlé.

Risque actions

Le portefeuille actions détenu par la société LISI S.A. n'est pas un portefeuille spéculatif, mais d'investissement et de participation. Au 31 décembre 2008, le bilan du Groupe fait ressortir un poste trésorerie et équivalents de trésorerie de 25,7 M€. Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement représentées par des SICAV monétaires investies en titres de maturité très courte et ne représentant pas de risque en capital, conformément à la politique de gestion de trésorerie du Groupe. Conformément aux règles comptables, ces instruments sont évalués à la clôture à leur valeur de marché.

Selon la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées dès l'acquisition, en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque des actions propres sont acquises ou cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres achetés ou cédés. L'acquisition de 417 002 actions propres et la cession de 150 400 actions propres au cours de l'exercice 2008 se traduisent par une diminution des capitaux propres de 9,6 M€ sur l'exercice.

Risque de liquidité

Au-delà de la maximisation des flux d'exploitation destinée à financer son développement et le versement des dividendes à ses actionnaires, le Groupe LISI tient à maintenir un accès très large à la liquidité pour faire face à ses engagements et à ses besoins d'investissements. Au 31 décembre 2008, le Groupe LISI bénéficie de plusieurs ouvertures de crédit bancaire confirmé à échéance moyenne et d'ouvertures de crédit non utilisées pour un montant total de 90 M€. Si l'on intègre la trésorerie nette, le Groupe LISI dispose au 31 décembre 2008 de 132 M€. À la date de clôture, le Groupe estime son risque de liquidité faible dès lors qu'il dispose d'une trésorerie de 41,9 M€ contre 65,6 M€ au 31 décembre 2007 et d'un ratio d'endettement financier net sur capitaux propres de 15,1 % contre 12,5 % au 31 décembre 2007, ainsi qu'indiqué ci-dessous.

À 15,1 % au 31 décembre 2008, le ratio d'endettement financier net sur capitaux propres se situe bien en-dessous de 120 %, limite qui serait susceptible, en vertu de certains covenants bancaires, de conduire au remboursement anticipé des tirages effectués.

(En milliers d'€)	2008	2007
Actifs financiers courants	30 222	55 332
Trésorerie et équivalent de trésorerie	25 665	62 931
Trésorerie disponible [A]	55 887	118 263
Concours bancaires courants [B]	13 982	52 628
Trésorerie nette [A - B]	41 904	65 635
Crédits moyen terme de 1 à 5 ans	99 181	104 790
Autres dettes financières	12 123	14 123
Dettes financières [C]	111 304	118 913
Endettement financier net [D = C + B - A]	69 400	53 277
Capitaux propres Groupe [E]	457 786	425 326
Ratio d'endettement (en %) [D / E]	15,1%	12,5%

Les équilibres des compartiments de la trésorerie nette ont fait l'objet d'arbitrage au cours de l'exercice. Plus précisément, il a été décidé au niveau de la Direction Financière du Groupe que les découverts en compte des divisions devraient majoritairement être financés par les excédents de la holding et non plus par le recours

systématique à des concours bancaires courants. Cet arbitrage a donc eu comme incidence principale une réduction concomitante des placements de trésorerie et des concours bancaires courants, ceci dans un objectif d'optimisation des coûts de financement.

Le tableau de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers s'établit comme suit :

Passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Au 31/12/2008	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			
	Valeur nette comptable	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes	84 399		78 813	5 586	84 399
Autres passifs non courants (hors PCA)	1 954		1 916	38	1 954
Dettes financières courantes	40 887	40 887			40 887
Fournisseurs et autres créditeurs	156 223	156 223			156 223
Total passifs financiers	283 463	197 110	80 729	5 624	283 463

Passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Au 31/12/2007	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance			
	Valeur nette comptable	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes	87 784		82 784	5 000	87 784
Autres passifs non courants (hors PCA)	2 549		2 489	60	2 549
Dettes financières courantes	83 757	83 757			83 757
Fournisseurs et autres créditeurs	145 857	145 857			145 857
Total passifs financiers	319 947	229 614	85 273	5 060	319 947

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe achète et vend des dérivés et supporte des passifs financiers, afin de gérer les risques de marché.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêts recouvre la nature de risque suivante : le Groupe dispose essentiellement d'emprunts à taux variable, dont l'échéance à l'origine était supérieure à 1 an. Ces emprunts sont exposés à un risque de variation des flux de trésorerie en raison des variations des taux d'intérêt. Le Groupe, dans le cadre de sa politique de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêts, convertit partiellement sa dette à taux fixe au moyen d'instruments financiers tels que des SWAP de taux ou options de taux d'intérêt (les caractéristiques de ces instruments sont présentés en note 2.7.4 « Engagements »). Ces positions de couvertures sont négociées sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires. Le Groupe n'a pas souscrit en 2008 à de telles couvertures afin de profiter de la baisse des taux constatée. La gestion du risque de marché lié aux variations des taux d'intérêt est réalisée de manière centralisée au niveau de la Direction Financière du Groupe.

Les instruments de taux d'intérêt existants au 31 décembre 2008 ne sont pas qualifiés de couverture par le Groupe et sont comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat.

Au 31 décembre de chaque année, la position nette à taux variable se décompose comme suit :

(En milliers d'€)	2008	2007
Emprunts – taux variables	87 355	89 020
Concours bancaires courants	13 982	52 628
Actifs financiers courants et non courants	(24 362)	(25 244)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(25 665)	(62 931)
Position nette avant gestion	51 310	53 473
CAP de taux d'intérêt		4 143
SWAP de taux d'intérêt	762	1 423
Couverture	762	5 566
Position nette après gestion	50 548	47 907

L'approche retenue a consisté à prendre en compte comme base de calcul à la sensibilité au taux les positions nettes, prêteuses et emprunteuses.

L'impact d'un point de base de variation sur les taux variables avant toute opération de couverture représenterait une surcharge ou un manque à gagner sur la base de l'encours au 31 décembre 2008 d'environ 505 K€ soit 5,7 % des produits de trésorerie et frais de financement 2008.

Risque de cours sur les matières premières

Le Groupe est par ailleurs exposé aux fluctuations des cours des matières premières, telles que le titane, le nickel, l'acier. Le prix de ces matières peut subir des fluctuations significatives. Afin de prévenir le risque de tensions sur le marché de ses principales matières premières, le Groupe a conclu des accords d'approvisionnement avec ses principaux partenaires commerciaux dans sa division aéronautique.

Risque de change

Les flux du Groupe sont essentiellement des flux d'encaissements en devises en dehors de la zone euro qui sont compensés par des flux de décaissements (notamment pour les matières premières) pour des montants assez proches. En conséquence, le risque de change est limité à la conversion de la marge des sociétés consolidées en dehors de la zone euro. Les instruments financiers sont utilisés de façon sélective, sans recherche de spéculation, pour la couverture des chiffres d'affaires connus ou prévisionnels dans la limite maximale d'un an.

Le Groupe est essentiellement exposé sur les devises suivantes : dollar américain et canadien, livre sterling, livre turque et yuan.

2.5 Détail des postes du bilan

2.5.1 Actifs non courants

2.5.1.1 Actifs incorporels

a) Survaleur

(en milliers d'€)	Survaleur
Survaleur brut au 31 décembre 2007	136 738
Impairment au 31 décembre 2007	-
Augmentation	470
Diminution	(32)
Variations de change	1 891
Survaleur brut au 31 décembre 2008	139 068
Impairment au 31 décembre 2008	-

L'augmentation de 470 K€ est liée à l'acquisition de l'activité ERRIAM. Les variations de change portent exclusivement sur la division AEROSPACE et proviennent des écarts de conversion sur le dollar.

L'exercice d'allocation des prix d'achat relatifs aux sociétés SEIGNOL, INTERMED Application et LIXUS a été finalisé sur 2008 sans modification.

Les valeurs nettes des survaleurs se répartissent au 31 décembre 2008 de la manière suivante :

En millions d'euros	Division AEROSPACE						
	B.U Cellule Europe	B.U Cellule USA	B.U Moteurs et pièces critiques	B.U Produits spéciaux	B.U Racing	B.U Médical	Total
Survaleur	0,6	10,1	3,0	7,1	8,8	21,4	51,1
Immobilisations incorporelles							
à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat de l'impairment test	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur
Hypothèses clés							
Flux de trésorerie à un an	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans
Taux d'actualisation après impôt	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %	7,50 %
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %

En millions d'euros	Division AUTOMOTIVE					Total
	B.U Fixations vissées	B.U Composants mécaniques	B.U Fixations clippées	B.U Opérations internationales	B.U Knipping	
Survaleur	1,1	Néant	55,7	1,2	22,6	80,6
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	Néant	6,5	Néant	Néant	6,5
Résultat de l'impairment test	Pas de perte de valeur	Néant	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur
Hypothèses clés						
Flux de trésorerie à un an	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans
Taux d'actualisation après impôt	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %

En millions d'euros	Division COSMETICS
	B.U Cosmetics
Survaleur	7,3
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant
Résultat de l'impairment test	Pas de perte de valeur
Hypothèses clés	
Flux de trésorerie à un an	Budget
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans
Taux d'actualisation après impôt	8 %
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,50 %

Les tests de dépréciation menés pour les besoins des comptes au 31 décembre 2008, n'ont pas conduit à la comptabilisation de perte de valeur des survaleurs. Ces tests, conformément à la note 2.2.8.5, ont été pratiqués au niveau de chacune des UGT, sur la base :

- des valeurs d'utilité déterminées à partir des cash-flow futurs issus de la construction budgétaire et des plans stratégiques à quatre ans approuvés par le Conseil d'Administration,
- d'un taux de croissance de 2,5 % pour extrapoler les projections des flux de trésorerie,
- d'un taux d'actualisation après impôt de 8 % sur les UGT de LISI AUTOMOTIVE et LISI COSMETICS et de 7,5 % sur les UGT de LISI AEROSPACE reflétant ainsi l'appréciation des risques spécifiques à ces activités.

La Direction fonde ses projections sur les hypothèses budgétaires pour la première année, et sur les données du plan stratégique à quatre ans revues par le Conseil d'Administration chaque

année ; les hypothèses clés sont notamment relatives à l'évolution du chiffre d'affaires au regard du carnet de commandes et des contrats cadres signés par le Groupe le cas échéant, au taux de résultat opérationnel, au niveau d'investissements de renouvellement et à la détermination des éléments de variation du besoin en fonds de roulement. Les hypothèses sont notamment établies sur la base des observations des précédents cycles d'activité sur les différentes activités ainsi que sur des études de marché externes et de la sensibilité des données contractuelles de l'environnement de chaque division. Par exemple, s'agissant de l'aéronautique, les données estimées sont également corroborées par les prises de commandes des aviateurs eux-mêmes. Il est précisé que ces hypothèses sont la meilleure appréciation possible de la situation des marchés à la date de leur préparation et qu'elles tiennent compte de la dégradation des marchés pour les années 2009 et 2010. Les tests de dépréciation n'ont pas conduit à des dépréciations d'actifs incorporels au titre de l'exercice 2008.

b) Autres actifs incorporels (y compris écarts d'évaluation)

(en milliers d'€)	Concessions, brevets et droits similaires *	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2007	23 095	9 156	32 250
Acquisitions	3 816	70	3 886
Cessions	(14)		(14)
Mouvements de périmètre			
Ecarts de change	(9)	(25)	(34)
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	26 887	9 201	36 088
Amortissements au 31 décembre 2007	14 668	2 054	16 722
Dotations aux amortissements	3 236	463	3 699
Reprises d'amortissements	(13)		(13)
Mouvements de périmètre			
Ecarts de change	(10)	(25)	(35)
Amortissements au 31 décembre 2008	17 881	2 491	20 373
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	9 006	6 710	15 715

* Y compris la marque Rapid.

La marque Rapid a été évaluée en août 2000 lors de l'acquisition de cette société à sa juste valeur sur la base d'une expertise indépendante pour 8,3 M€. Depuis 2003, il a été décidé de l'amortir sur une durée de 15 ans, compte tenu de la période d'utilisation commerciale envisagée.

La progression du poste « Concessions, brevets et droits similaires » sur l'exercice 2008 concerne d'une part la poursuite du déploiement d'un progiciel intégré dans certains sites français et étrangers de la division AUTOMOTIVE pour 0,9 M€, et d'autre part, le changement de version de l'ERP ainsi que la réorganisation de l'outil informatique de la division AEROSPACE à hauteur de 2,3 M€.

2.5.1.2 Actifs corporels

a) Actifs corporels détenus en pleine propriété (y compris écarts d'évaluation)

(en milliers d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2007	12 024	83 281	383 645	53 812	9 264	542 026
Acquisitions	48	9 047	39 204	8 876	5 839	63 014
Cessions	(137)	(1 461)	(4 855)	(1 721)	(29)	(8 203)
Mouvements de périmètre			1 390			1 390
Ecarts de change		73	(1 667)	(199)	(253)	(2 046)
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	11 935	90 940	417 717	60 768	14 821	596 181
Amortissements au 31 décembre 2007	134	32 727	254 822	30 219		317 900
Dotations aux amortissements		3 967	29 525	3 987		37 480
Reprises d'amortissements	(78)	(1 290)	(4 144)	(1 317)		(6 829)
Mouvements de périmètre						
Ecarts de change		(61)	(1 094)	(118)		(1 273)
Amortissements au 31 décembre 2008	56	35 343	279 109	32 772		347 280
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	11 879	55 597	138 608	27 996	14 821	248 901

L'augmentation des actifs corporels provient du niveau important des investissements engagés dans la division AEROSPACE pour près de 36 M€ (extension de bâtiments, nouveaux produits, investissements de capacité et de productivité) en soutien à la forte croissance de cette division. La division AUTOMOTIVE contribue à la hausse de ce poste pour près de 20 M€ (nouveaux produits, tours, machines à injection et presses). Quant à la division COSMETICS, ses investissements de près de 5,7 M€ sont pour la majorité engagés dans la construction de la nouvelle usine de Nogent-le-Phaye.

Le mouvement de périmètre correspond à l'acquisition des actifs de la société LISI AUTOMOTIVE Shanghai.

b) Actifs corporels en contrat de location-financement

(en milliers d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2007		5 513	13 288			18 802
Acquisitions						
Cessions						
Mouvements de périmètre						
Ecart de change			(2)			(2)
Valeurs brutes au 31 décembre 2008		5 513	13 287			18 800
Amortissements au 31 décembre 2007		2 980	7 828			10 808
Dotations aux amortissements		99	809			909
Reprises d'amortissements						
Mouvements de périmètre						
Ecart de change			(1)			(1)
Amortissements au 31 décembre 2008		3 079	8 637			11 717
Valeurs nettes au 31 décembre 2008		2 434	4 650			7 083

c) Contrats de location simple

Les principaux actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par le Groupe et ses filiales sont des bâtiments industriels et des locaux à usage de bureau (siège social). Les autres contrats de location simple sont essentiellement afférents aux équipements bureautiques.

Au total, la charge annuelle est de l'ordre de 4 M€.

Il n'existe pas de baux immobiliers significatifs conclus avec un dirigeant ou avec une société appartenant aux dirigeants ou à un membre de leurs familles.

2.5.1.3 Actifs financiers

Les actifs et passifs financiers inscrits au bilan se décomposent selon les catégories comptables et classes d'instruments financiers comme suit :

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Au 31/12/2008		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	4 558	4 558			4 558		
Autres actifs financiers non courants	141	141	141				
Clients et autres débiteurs	126 939	126 939			126 939		
Actifs financiers courants	30 222	30 222	30 222				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 665	25 665	25 665				
Total actifs financiers	190 525	187 525	56 028		131 497		
Dettes financières non courantes	84 399	84 399				84 399	
Autres passifs non courants (hors PCA)	1 954	1 954			1 954		
Dettes financières courantes	40 887	40 887				40 887	
Fournisseurs et autres créditeurs	156 223	156 223			156 223		
Total passifs financiers	283 463	283 463			158 177	125 286	

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Au 31/12/2007		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	4 976	4 976			4 976		
Autres actifs financiers non courants	219	219	219				
Clients et autres débiteurs	118 764	118 764			118 764		
Actifs financiers courants	55 332	55 332	55 332				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 931	62 931	62 931				
Total actifs financiers	242 222	242 222	118 482		123 740		
Dettes financières non courantes	87 784	87 784				87 784	
Autres passifs non courants (hors PCA)	2 549	2 549			2 549		
Dettes financières courantes	83 757	83 757				83 757	
Fournisseurs et autres créditeurs	145 857	145 857			145 857		
Total passifs financiers	319 947	319 947			148 406	171 541	

À compter du 1^{er} janvier 2008, le Groupe LISI a décidé de centraliser la trésorerie au travers d'un cash pooling (remontée systématique des excédents de trésorerie des filiales, et couverture des besoins par la société mère de sorte que les positions quotidiennes tendent vers zéro).

Des arbitrages sur les positions de trésorerie et de découverts ont permis de réduire les utilisations et les excédents de trésorerie d'un montant quasiment équivalent entre les deux dates de clôture.

2.5.1.4 Actifs financiers non courants

(en milliers d'€)	Titres de participations non consolidés	Autres titres immobilisés	Prêts accordés	Autres actifs financiers	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2007	9	4 512		463	4 986
Acquisitions	1	345		161	506
Cessions		(1 085)		(55)	(1 139)
Mouvements de périmètre					
Ecart de change		217		(2)	214
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	10	3 989		567	4 566
Pertes de valeur au 31 décembre 2007		8			8
Provisions pour pertes de valeur					
Reprises de provisions pour pertes de valeur					
Pertes de valeur au 31 décembre 2008		8			8
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	10	3 981		567	4 558

Les actifs financiers non courants sont essentiellement composés de versements faits en 2008 au titre des contrats d'assurance vie des sociétés américaines à hauteur de 0,4 M€. Les versements au titre des dépôts et cautionnements représentent 0,2 M€.

2.5.1.5 Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'€)	2008	2007
Autres créances	141	219
Total autres actifs non courants	141	219

2.5.2 Actifs courants

2.5.2.1 Stocks

(en milliers d'€)	Matières Premières	Outillage et autres approvisionnements	En-cours de production de biens	Produits finis et intermédiaires	Marchandises	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2007	35 061	7 018	69 894	63 973	19 806	195 751
Mouvements de périmètre	146	150	73	224	28	621
– dont augmentations	146	150	73	224	28	621
– dont diminutions						
Ecarts de change	(208)	16	(67)	(172)	(46)	(476)
Variations de stock	6 076	769	5 014	17 326	(246)	28 940
Reclassements	(18)	603	(548)	(11)	(26)	
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	41 057	8 556	74 366	81 339	19 517	224 835
Pertes de valeur au 31 décembre 2007	3 743	450	2 773	14 419	1 020	22 405
Mouvements de périmètre						
– dont augmentations						
– dont diminutions						
Dotations aux provisions pour pertes de valeur	1 435	420	948	6 480	338	9 621
Reprises de provisions pour pertes de valeur	(317)	(449)	(1 124)	(5 551)	(624)	(8 065)
Ecarts de change	(50)		(88)	(124)	(52)	(314)
Reclassements	33			(23)	(11)	
Pertes de valeur au 31 décembre 2008	4 843	421	2 510	15 202	671	23 648
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	36 214	8 135	71 856	66 137	18 845	201 187

Sur le poste matières premières, les volumes encore importants en fin d'année combinés avec un prix unitaire bien qu'en décroissance mais toujours à un niveau supérieur à fin 2007 expliquent cette variation positive.

Les stocks d'outillage et autres approvisionnement suivent en terme d'évolution la hausse des volumes liée à l'activité du Groupe.

Les encours de production et les produits finis croissent fortement sur 2008 suite à l'augmentation de l'activité de la division AEROSPACE. En parallèle, la division AUTOMOTIVE, face à la

brutalité du retournement d'activité du second semestre n'a pu suffisamment adapter ses capacités de production générant ainsi une forte augmentation des stocks.

Le calcul des décotes sur stocks de produits finis et d'encours repose sur une approche tenant compte des délais d'écoulement et de réalisation.

Les décotes ressortent au 31 décembre 2008 à un niveau proche de celui de N-1 en raison de la poursuite de l'application des règles de calcul.

2.5.2.2 Clients et autres débiteurs

(en milliers d'€)	2008	2007
Créances clients et comptes rattachés brutes	104 574	103 596
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(3 759)	(3 827)
Créances clients et comptes rattachés nettes	100 815	99 769
Etat – autres impôts et taxes	12 376	8 472
Organismes sociaux et personnel	634	730
Fournisseurs – avances et acomptes, débiteurs	1 550	1 030
Charges constatées d'avance	3 850	2 986
Autres	7 715	5 789
Autres débiteurs	26 124	18 995
Total clients et autres débiteurs	126 939	118 764

L'encours de créances des clients mentionné ci-dessus a été diminué comme sur l'exercice précédent de l'impact des cessions de créances qui s'élèvent au 31 décembre 2008 à 47,1 M€ contre 65,6 M€ au 31 décembre 2007. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec subrogation conventionnelle, sans recours. Le montant des cessions réalisées exclusivement en France permet de ramener l'encours moyen à 60 jours.

Les créances échues non provisionnées portent essentiellement sur des clients majeurs avec lesquels le Groupe conclut des accords commerciaux annuels ou pluriannuels. Sur la base des observations historiques, la société estime le risque de non recouvrement marginal, les échéances dépassées non couvertes étant majoritairement à moins d'un an.

La position du poste Etat – autres impôts et taxes, en forte croissance au 31 décembre 2008 est la résultante des augmentations significatives des acomptes d'impôts sur les bénéfices basés sur les résultats 2007 en forte progression.

Les créances clients et autres débiteurs sont à moins d'un an.

2.5.2.3 Autres actifs financiers courants

La diminution du poste résulte essentiellement des impacts des compensations entre les excédents et les utilisations de trésorerie sur la période.

Ce poste est essentiellement constitué de valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe et notamment des SICAV monétaires pour un montant de 20,2 M€, de certificats de dépôts négociables pour 5,9 M€, de placements en capital garanti pour 2 M€ et d'un placement structuré pour 2,1 M€. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat. Excepté le placement structuré pour lequel des provisions à hauteur de 0,8 M€ ont été enregistrées au 31 décembre, les positions ne sont pas exposées, les principaux supports d'adossement garantissant le capital.

2.5.2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie disponible au 31 décembre 2008 s'élève à 25,7 M€. Elle est composée de valeurs mobilières de placement représentées par des SICAV monétaires en euros et en devises.

2.5.3 Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 457,8 M€ au 31 décembre 2008 contre 425,3 M€ au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 32,5 M€. Cette variation prend en compte les principaux éléments suivants :

- + 56,2 M€ de résultat net part du Groupe,
- – 15,8 M€ de distribution de dividendes versés en mai 2008,
- – 7,9 M€ relatifs aux actions auto-détenues et aux paiements en actions.

2.5.3.1 Capital social

Le capital social à la clôture s'établit à 21 508 K€, se décomposant en 10 753 861 actions émises d'un nominal de 2 €.

L'évolution du nombre d'actions en circulation s'établit comme suit :

En nombre d'actions	2008	2007
En circulation au 1 ^{er} janvier	10 753 861	10 210 783
Emission en numéraire		
Exercice de BSAR		543 078
Exercice des options		
En circulation au 31 décembre	10 753 861	10 753 861

2.5.3.2 Primes liées au capital

Les primes liées au capital se décomposent comme suit :

(en milliers d'€)	31/12/2008	31/12/2007
Primes d'émission	52 112	50 612
Primes d'apport	15 030	15 030
Primes de fusion	2 711	2 711
Total	69 853	68 353

La variation des primes d'émission provient notamment de la conversion des BSAR.

2.5.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide afin de préserver la confiance des actionnaires et investisseurs et soutenir sa croissance. Le Conseil d'Administration veille au rendement des capitaux employés et au niveau de dividendes versés aux actionnaires.

Pour profiter d'une opportunité de marché, une émission d'OBSAR avait été réalisée en 2004 : il subsiste aujourd'hui 237 324 bons de souscription d'actions non encore exercés. Les autres instruments donnant accès au capital de la société concernent des avantages accordés aux dirigeants et salariés sous certaines conditions, ainsi que précisé dans les notes 2.6.9 et 2.7.2.

2.5.3.4 Dividendes

Le montant des dividendes au titre de l'exercice 2008 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2009 s'analyse comme suit :

Dividende net global	2008	2007
Montant en millions d'euros	12,9	15,8

Cette estimation est faite sur la base d'actions donnant droit au dividende à la date du Conseil d'Administration du 19 février 2009, soit 10 753 861 actions.

Le montant du dividende par action au titre de l'exercice 2008 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2009 s'analyse comme suit :

	2008	2007
Dividende par action en euros	1,20	1,50

2.5.4 Les provisions

2.5.4.1 La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	Au 1 ^{er} janvier 2007	Dotations (nettes des reprises)	Au 31 décembre 2007	Dotations	Reprises (montants utilisés)	Reprises (montants non utilisés)	Reclassements	Entrée / Sortie de périmètre	Ecart de conversion	Au 31 décembre 2008
Pensions et retraites	17 751	(1 600)	16 151	2 085	(2 459)				(710)	15 067
Risques liés à l'environnement	9 002	381	9 383	1 789	(2 131)	(52)	(40)		243	9 192
Litiges et autres risques	5 962	(2 337)	3 625	12	(105)	(77)	(244)		(22)	3 189
Garanties données aux clients	672	79	751	2 000	(15)	(4)			18	2 750
Pour impôts	1 072	(280)	792	99	(474)	(229)				188
Sous total Provisions non courantes	34 459	(3 757)	30 702	5 985	(5 184)	(362)	(284)		(471)	30 386
Réorganisation industrielle	2 646	(1 160)	1 486	3 500	(378)				(95)	4 513
Litiges	543	348	891	580	(550)	(95)	116		(1)	941
Pour impôts	143		143	26	(143)					26
Autres risques	440	3 169	3 609	1 773	(2 659)	(87)	168		(78)	2 726
Sous-total provisions courantes	3 772	2 357	6 128	5 879	(3 730)	(182)	284		(174)	8 205
Total Général	38 230	(1 400)	36 830	11 864	(8 914)	(544)			(645)	38 591
<i>dont en résultat opérationnel courant</i>				8 364	(8 593)	(544)				
<i>dont en résultat opérationnel non courant</i>				3 500	(321)					

Les principales provisions concernent :

Pensions et retraites :

Obligations imposées par les législations sociales vis-à-vis des salariés du Groupe, de versement de pensions ou d'indemnités lors des départs en retraite. Prise en compte dans le calcul, d'hypothèses au niveau du taux d'actualisation, du turn-over, et des tables de mortalité. Adossement de certains de ces engagements sur des fonds externalisés.

Environnement :

Constatation du passif lié aux obligations de respecter les normes environnementales des différents pays d'exploitation du Groupe et plus particulièrement en matière de pollution des sols des sites industriels. Le coût des actions de surveillance et de mise en conformité en collaboration avec les autorités locales constitue une part importante de ces provisions. Aucun remboursement n'est attendu au niveau de cette catégorie de passif.

Litiges et autres risques :

Cette rubrique couvre des litiges ou des contentieux avec des partenaires et des prestataires. L'appréciation du risque a été estimée au regard du montant estimé du dénouement probable des contentieux ou d'éventuelles transactions. L'appréciation des retours attendus n'est pas chiffrable à ce jour.

Réorganisation industrielle :

Il s'agit de couverture des réorganisations industrielles sur la base d'une appréciation des coûts de fermeture ou de redéploiement de certains sites ou entités principalement dans la division AUTOMOTIVE. L'appréciation des montants comptabilisés intègre les spécificités réglementaires locales.

Autres risques :

Les passifs comptabilisés sous cette rubrique tiennent compte des risques fondés sur des dossiers de natures diverses (industrielles, réglementaires, sociales, garanties clients et produits) et concernent les deux principales divisions du Groupe.

2.5.4.2 Engagements pris envers le personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors de leur départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou prestations définies.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2008 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

En €	Zone Euro	Etats-Unis	Angleterre
Dette actuarielle	13 486 102	7 956 670	9 330 494
Taux d'actualisation	5,50 %	6,50 %	6,30 %
Inflation – Augmentation des salaires	1,75 % – 3,0 %	N/A	2,9 % – 3,9 %

Les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds ont été déterminés en tenant compte de l'allocation des actifs et des taux de rendement prévus pour chacune de leurs composantes. Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à 6,0 % pour les actifs de couverture des régimes américains et 7,48 % pour les régimes anglais.

Au 31 décembre 2008, l'allocation des actifs de couverture était de l'ordre de 2/3 en actions et de 1/3 en obligations.

Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2008 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en K€) :

Evolution de la dette actuarielle	2008	2007
Dette actuarielle à l'ouverture	35 753	37 130
Coût des services rendus au cours de l'exercice	427	1 315
Coût de la désactualisation	1 880	1 833
Cotisations versées par les salariés		94
Prestations versées	(1 377)	(1 900)
Réductions		(667)
Liquidations		
Modifications de régimes		
Variation de périmètre		
Ecarts de conversion	(2 538)	(1 895)
Pertes actuarielles (gains)	(3 371)	(157)
Dette actuarielle à la clôture	30 773	35 753

Evolution de la valeur de marché des actifs de couverture	2008	2007
Valeur à l'ouverture	19 729	19 834
Cotisations versées par le Groupe	327	1 335
Cotisations versées par les salariés		94
Prestations prélevées sur le fonds	(191)	(817)
Liquidations		
Rendements attendu des actifs	1 297	1 287
Ecarts de conversion	(2 770)	(2 101)
Gains actuariels (pertes)	(4 712)	97
Valeur à la clôture	13 680	19 729

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus (en K€) :

	2008	2007
Dette actuarielle non financée	(17 093)	(16 024)
Pertes (gain) actuarielles différées au bilan	2 026	(129)
Coûts des services passés non encore reconnus		
Passif comptabilisé à la clôture	(15 067)	(16 153)

La charge comptabilisée en résultat opérationnel par le Groupe au cours de l'exercice 2008 au titre des régimes à prestations définies s'est élevée à 1,1 M€ et se décompose de la manière suivante (en K€) :

	2008	2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	432	1 315
Coût de la désactualisation	1 880	1 832
Rendement attendu des actifs du régime	(1 297)	(1 287)
Ecarts actuariels reconnus au cours de l'exercice	121	50
Coût des services passés		
Amortissement de l'actif de transition	(3)	
Limitation de l'actif		
Réductions / Liquidations		(661)
Variation de périmètre		(151)
Charge (Produit) comptabilisée	1 135	1 098

2.5.5 Autres passifs non courants

(en milliers d'€)	2008	2007
Dépôts et cautionnements reçus	38	61
Participation des salariés de l'exercice	1 916	2 489
Produits constatés d'avance	1 143	520
Total autres passifs non courants	3 096	3 070

2.5.6 Dettes financières et gestion des risques financiers

La décomposition par catégorie comptable et classe d'instruments des passifs financiers est donnée dans les notes 2.5.1.3 et 2.5.6.4.

2.5.6.1 Dettes financières

a) Ventilation par nature

(en milliers d'€)	2008	2007
Part non courante		
Crédits moyen terme	75 788	76 375
Dettes relatives aux contrats de crédit-bail	1 106	2 388
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	7 505	9 021
Sous-total dettes financières non courantes	84 399	87 784
Part courante		
Concours bancaires d'exploitation	13 982	52 628
Crédits moyen terme	23 393	28 415
Dettes relatives aux contrats de crédit-bail	2 206	2 542
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	1 306	171
Sous-total dettes financières courantes	40 887	83 757
Total dettes financières	125 286	171 541

La diminution des concours bancaires d'exploitation s'explique par les arbitrages sur les positions de trésorerie et de découvert qui ont permis de réduire les utilisations et les excédents de trésorerie pour

un montant quasiment équivalent entre les deux dates de clôture. La réduction de la dette est liée aux remboursements des emprunts conformément aux échéanciers contractuels.

b) Ventilation par échéance

(en milliers d'€)	2008	2007
Emprunts		
à un an	23 393	28 415
de deux à cinq ans	70 202	71 375
à plus de cinq ans	5 586	5 000
Sous-total emprunts	99 181	104 790
Autres dettes financières		
à un an	17 494	55 341
de deux à cinq ans	8 611	11 409
à plus de cinq ans		
Sous-total autres dettes	26 105	66 751
Emprunts et dettes financières	125 286	171 541

c) Ventilation par devises

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros ou en dollars pour les sociétés américaines. Les dettes bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change.

d) Ventilation par nature de taux

Le tableau récapitulatif ci-après des emprunts du Groupe recense les encours les plus significatifs répartis en taux fixe et en taux variable.

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2008 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises
LISI S.A	Crédit syndiqué [1]		Euribor sur la période de tirage + marge	35,0	25,0	2013	
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	10,0	10,0	2013	
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	10,0	10,0	2013	
HI-SHEAR Corporation	Crédit syndiqué [2]		Libor 3 mois USD + marge	18,0	1,3	2009	Couvert partiellement par un SWAP et un CAP
LISI AEROSPACE	Crédit classique		Libor 3 mois USD + marge	2,6	1,7	2010	Couvert partiellement par un SWAP et un CAP
LISI COSMETICS	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	0,8	0,4	2012	Nantissement de matériel
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	1,0	0,5	2012	Lettre d'intention LISI S.A
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	0,5	0,2	2010	Lettre d'intention LISI S.A
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	0,6	0,2	2010	Lettre d'intention LISI S.A
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	0,7	0,4	2011	Lettre d'intention LISI S.A
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	0,8	0,5	2011	Lettre d'intention LISI S.A
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	0,8	0,5	2011	Lettre d'intention LISI S.A
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	3,5	3,5	2015	Lettre d'intention LISI S.A
	LISI AUTOMOTIVE Former	Crédit classique		Euribor 6 Mois + marge	2,5	0,8	2010
Crédit classique			Euribor 3 Mois + marge	2,5	1,0	2010	
Crédit classique			Euribor 3 Mois + marge	2,5	1,3	2011	
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	0,8	0,1	2009	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE Former
LISI AUTOMOTIVE	Crédit classique [3]		Euribor 6 Mois + marge	4,0	3,2	2012	Lettre d'intention LISI S.A
	Crédit classique [4]		Euribor 3 Mois + marge	4,0	3,2	2012	Lettre d'intention LISI S.A
	Crédit classique [5]		Euribor 3 Mois + marge	4,0	2,8	2012	Lettre d'intention LISI S.A
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	4,0	3,1	2012	Lettre d'intention LISI S.A
	Crédit classique [6]		Euribor 3 Mois + marge	3,0	1,1	2010	Lettre d'intention LISI S.A
Schrauben und Draht Union GmbH	Crédit classique	6,13 %		2,0	0,9	2017	
	Crédit classique		Euribor 1 Mois + marge	1,0	1,0	2009	
	Crédit classique		Eonia + marge	0,5	0,3	2011	
	Crédit classique		Euribor 6 Mois + marge	0,5	0,3	2010	
BETEO GmbH	Crédit classique	4,35 %		1,0	0,4	2011	
	Crédit classique		Euribor 6 mois + marge	0,8	0,4	2011	
KNIPPING Espana S.A	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	0,4	0,1	2010	
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	6,5	5,2	2018	
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	0,3	0,1	2010	
	Crédit classique		Euribor + marge	0,3	0,2	2011	
KNIPPING Umformtechnik GmbH	Crédit classique	7,05 %		1,1	0,3	2011	
SDV Technica Sp. Zoo	Crédit classique		Wibor + marge	0,6	0,6	2010	
KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Crédit classique	6,60 %		0,7	0,1	2009	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique	4,25 %		0,6	0,3	2010	
	Crédit classique	1,50 %		1,1	0,4	2017	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique	5,75 %		0,8	0,1	2009	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique	4,10 %		1,2	0,6	2010	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique	5,00 %		0,8	0,1	2009	
	Crédit classique	4,15 %		0,6	0,3	2010	
	Crédit classique	5,50 %		0,8	0,1	2010	
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	1,5	0,5	2009	

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux Fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2007 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	0,6	0,4	2010	
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	3,0	1,2	2010	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique		Euribor 6 Mois + marge	3,0	1,4	2011	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	3,0	1,4	2011	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	3,0	2,4	2012	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	3,0	1,2	2010	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE
TOTAL				150,3	91,1		

2.5.6.2 Covenants attachés

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants financiers », sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs de manière prospective. Le respect de ces ratios s'apprécie une fois par an seulement, à la date de clôture de l'exercice. Le non-respect de ces ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements.

Les « covenants financiers » liés à chaque emprunt sont décrits pour information ci-dessous :

[1] Crédit syndiqué LISI S.A.

Mise à disposition de ce crédit sous la forme d'un crédit renouvelable utilisable en euros ou en dollars d'un montant amortissable égal à 35 M€ (engagement « A »), et d'un crédit renouvelable utilisable en euros ou en dollars d'un montant égal à 35 M€ (engagement « B », non utilisé à ce jour).

Le total de l'engagement A sera automatiquement réduit linéairement conformément au tableau d'amortissement les 7 août des années 2007 à 2013. La société LISI ne pourra pas emprunter de nouveau tout ou partie de l'engagement « A » qui aura été remboursé. Sur cet engagement, un droit de tirage de 35 M€ a été exercé et le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 25 M€.

Concernant l'engagement B, toute avance remboursée pourra faire l'objet d'un nouveau tirage dans les conditions prévues à la convention, les droits de ce prêt s'éteignant au plus tard le 7 août 2013.

- Mode de calcul de la marge pour les engagements « A » et « B » Euribor ou Libor + marge

Exigibilité anticipée :

- Ratio de Gearing > à 1,2,
- Ratio de Leverage > à 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)

[2] Crédit syndiqué HI-SHEAR Corporation

- Mode de calcul de la marge : marge variable en fonction du Gearing (+ ou - 0,25 %).

Cas d'exigibilité anticipée :

- Non respect d'indicateurs financiers : situation nette négative,

- Survenance d'événements juridiques : non respect des échéances, insolvabilité, réduction de capital.

[3] Crédit classique LISI AUTOMOTIVE

- Mode de calcul de la marge en fonction du Gearing :
 1. < 0,25 : 0,25 % l'an,
 2. >= 0,25 et < 0,40 : 0,30 % l'an,
 3. >= 0,40 et < 0,80 : 0,375 % l'an,
 4. >= 0,80 et < 1,00 : 0,475 % l'an,
 5. >= 1,00 et < 1,20 : 0,60 % l'an.

Exigibilité anticipée :

- Endettement net / fonds propres > 1,2,
- Dettes financières nettes > 3,5 années de capacité d'autofinancement.

[4] Crédit classique LISI AUTOMOTIVE

- Mode de calcul de la marge en fonction du Gearing :
 1. < 0,25 : 0,25 % l'an,
 2. >= 0,25 et < 0,40 : 0,30 % l'an,
 3. >= 0,40 et < 0,80 : 0,375 % l'an,
 4. >= 0,80 et < 1,00 : 0,475 % l'an,
 5. >= 1,00 et < 1,20 : 0,60 % l'an.

Exigibilité anticipée :

- Endettement net / fonds propres > 1,2,
- Dettes financières nettes > 3,5 années de capacité d'autofinancement.

[5] Crédit classique LISI AUTOMOTIVE

- Mode de calcul de la marge en fonction du Gearing :
 1. <= 0,50 : 0,40 % l'an,
 2. > 0,50 et < 0,75 : 0,45 % l'an,
 3. >= 0,75 : 0,50 % l'an.

Exigibilité anticipée :

- Endettement financier net consolidé / fonds propres consolidés > 1,2,
- Endettement financier net consolidé / capacité d'autofinancement consolidée > 3,5 années.

[6] Crédit classique LISI AUTOMOTIVE

Exigibilité anticipée :

- Dettes nettes / EBITDA >= 2,5,
- Dettes nettes / fonds propres >= 1,2.

2.5.6.3 Sûretés réelles

(en millions d'€)	Capital restant dû au 31 décembre 2008
Avals et cautions	20,5
Hypothèques et nantissement	0,3
Total	20,8

Les sûretés réelles et personnelles octroyées par le Groupe en garantie des emprunts contractés auprès des établissements de crédits sont principalement constituées :

1. des lettres d'intention délivrées aux banques par le Groupe pour un montant de 44,8 M€ dans le cadre de :

- l'acquisition de la société MONADNOCK par HI-SHEAR CORPORATION pour un montant de 18 M€ en 2002 (25 M\$) ; le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 1,3 M€ (1,9 M\$),

- l'acquisition du Groupe KNIPPING par LISI AUTOMOTIVE pour un montant de 18,9 M€ en 2005 ; le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 13,4 M€,
- l'acquisition de matériel par LISI COSMETICS pour un montant de 2,1 M€ en 2005 ; le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 0,9 M€,
- l'acquisition de matériel par LISI COSMETICS pour un montant de 2,3 M€ en 2006 ; le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 1,4 M€,
- la construction d'une nouvelle usine par LISI COSMETICS pour un montant de 3,5 M€ en 2008 ; le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 3,5 M€.

2. du nantissement par LISI COSMETICS d'actifs corporels dans le cadre de leur financement, le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 0,3 M€.

La synthèse des nantissements et hypothèques consentis par le Groupe est la suivante :

Type de nantissements / hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant (K€) d'actifs à l'origine nantis (a)	Solde des actions nanties (b)	Solde du matériel nanti (c)	Total poste de bilan (K€) (d)	% correspondant (b) / (d) ou (c) / (d)
s/immo. incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
s/immo. corporelles	2003	2012	2 150	-	300	47 484	0,63 %
s/immo. financières	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	2 150	-	300	47 484	0,63 %

2.5.7 Les impôts différés

(en milliers d'€)	2008	2007
Impôts différés actifs	14 462	14 118
Impôts différés passifs	(33 567)	(31 836)
Impôts différés nets	(19 105)	(17 718)

Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement futur des déficits reportables et des crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Cette règle prudentielle s'applique plus

particulièrement aux reports déficitaires pour lesquels le Groupe estime que leur recouvrabilité ne s'impute que sur les profits futurs. A titre d'information, les reports déficitaires non constatés au bilan au 31 décembre 2008 seraient générateurs d'impôts différés actifs à hauteur de 1,8 M€.

2.6 Détail des principaux postes du compte de résultat

2.6.1 Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par pays est indiquée en note 2.7.1 « informations sectorielles ».

2.6.2 Consommations

(en milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres activités	Éliminations	TOTAL 2008	TOTAL 2007
Consommations de marchandises	5 649	39 780	2 137		(1 266)	46 300	44 756
Consommations de matières premières	67 051	73 701	5 448		(9)	146 191	141 161
Outillage	23 162	14 988	3 630		(119)	41 661	37 219
Autres approvisionnements	4 441	11 636	3 246	18		19 341	18 995
Total consommations	100 303	140 106	14 461	18	(1 394)	253 493	242 130

L'évolution sensible à la hausse sur l'exercice 2008 des principales matières premières utilisées par les divisions (acier, titane, inox) conjuguée à la hausse des volumes explique principalement

l'augmentation des consommations de matières premières. Les autres postes de consommations intègrent l'impact haussier des volumes.

2.6.3 Autres achats et charges externes

(en milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres Activités	Éliminations	TOTAL 2008	TOTAL 2007
Sous-traitance	14 400	35 178	2 357		(1)	51 934	54 808
Entretien	8 576	14 842	1 620	213	(28)	25 222	24 345
Transports	4 118	9 478	877			14 473	15 448
Energie	5 458	10 518	1 676	9		17 661	16 556
Autres charges externes	29 903	19 356	2 667	1 905	(5 654)	48 177	41 017
Total autres achats et charges externes	62 454	89 372	9 197	2 126	(5 682)	157 467	152 173

La stabilité des autres achats et charges externes résulte d'une maîtrise des flux de sous-traitance dans le pôle AUTOMOTIVE en repli de près de 5 M€. A l'inverse, les postes énergie et autres

charges externes contribuent à la hausse du poste et ce plus particulièrement dans la division AEROSPACE.

2.6.4 Charges de personnel

(en milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres Activités	Éliminations	TOTAL 2008	TOTAL 2007
Intérimaires	9 014	5 895	1 574		(4)	16 479	17 698
Salaires et intéressement	104 327	90 574	12 849	4 094		211 843	197 311
Indemnités de licenciement	740	700	70			1 510	454
Charges sociales et taxes sur salaires	38 509	32 193	6 329	778		77 809	71 841
Participation des salariés	1 916					1 916	2 489
Total charges de personnel	154 506	129 362	20 821	4 872	(4)	309 557	289 793

L'augmentation de près de 6,8 % des charges de personnel est la résultante de l'augmentation des salaires et des plans d'embauches lancés dans la division AEROSPACE depuis plus de deux ans (500 personnes en moyenne sur l'année). La division AUTOMOTIVE présente une stabilité des charges de personnel par rapport à 2007.

composants ou de processus industriels. Les charges se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services de recherche et développement. Les effectifs dédiés à la recherche et développement représentaient environ 2 % des salaires du Groupe. En général, le Groupe n'immobilise pas ses frais de recherche et développement (cf. note 2.2.7.3)

2.6.5 Charges de recherche et développement

Le Groupe LISI a la volonté d'exercer une activité de recherche et développement soutenue, que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux. Cette activité de recherche et développement s'effectue de plusieurs manières : soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études des sociétés des divisions et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains

Les dépenses engagées au cours des trois derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(En millions d'€)	2008	2007	2006
Dépenses de Recherche et Développement	15,5	15,0	12,3
% du chiffre d'affaires	1,8 %	1,8 %	1,7 %

2.6.6 Charges et produits opérationnels non récurrents

Les produits et charges non récurrents s'analysent comme suit :

(en milliers d'€)	2008	2007
Produits opérationnels non récurrents		
Prix de vente des immobilisations cédées	534	941
Reprises de provisions pour restructuration	67	751
Reprises de provisions affectées aux réorganisations industrielles	254	3 266
Prix de cession du site de Monistrol-sur-Loire		300
Prix de cession d'Eurofast		20 000
Total	855	25 258
Charges opérationnelles non récurrentes		
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	(1 156)	(3 897)
Coûts des restructurations	(365)	(880)
Coûts des réorganisations industrielles	(150)	(4 766)
Dotations aux provisions affectées aux réorganisations industrielles	(3 500)	(1 360)
Valeur contributive d'Eurofast		(8 932)
Total	(5 171)	(19 835)
Produits et charges opérationnelles non récurrents	(4 316)	5 423

Les règles de présentation et définition des produits et charges non récurrents demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2007.

La formation du résultat non récurrent résulte principalement :

- des coûts de restructuration dans les divisions pour – 3,7 M€,

- de moins value sur cessions d'actifs industriels pour – 0,7 M€.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits non récurrents susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe LISI.

2.6.7 Résultat financier

(en milliers d'€)	2008	2007
Produits de trésorerie et charges de financement		
Produits de trésorerie et charges de financement	1 397	4 899
Incidence de la variation de la juste valeur des instruments financiers*	(125)	(2 544)
Charges de financement	(10 156)	(10 529)
Sous-total produits de trésorerie et charges de financement	(8 885)	(8 174)
Autres produits et charges financiers		
Profits de change	6 009	3 087
Pertes de change	(2 848)	(2 026)
Autres	(315)	(1)
Sous-total autres produits et charges financiers	2 847	1 060
Total	(6 038)	(7 114)

* sur bon de capitalisation liquidé en août 2007

2.6.8 Impôt sur les sociétés

2.6.8.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition (en milliers d'€)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	94 055	(36 166)	57 890
Résultat opérationnel non courant	(4 316)	890	(3 426)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(1 916)	627	(1 290)
Crédits d'impôts		208	208
Impôts intégration fiscale		2 729	2 729
Résultat	87 823	(31 712)*	56 111

* dont impôts à payer : 30 687 K€
dont impôts différés : 1 025 K€

2.6.8.2 Rapprochement de la charge d'impôt comptabilisée de la charge d'impôt théorique calculée

(En milliers d'€)	
Taux théorique (sur la base du taux français)	34,43%
Impôt théorique sur la base du taux français	30 237
Régime spécifique sur cession titres de participations	
Total impôt théorique	30 237
Exonération fiscale sociétés étrangères	(901)
Déficit de la période non activé	612
Crédits d'impôts filiales françaises	(1 022)
Différentiel de taux d'impôts sur les filiales étrangères	851
Autres variations	1 935
Impôts comptabilisés	31 712
Taux apparent	36,06%

2.6.8.3 Taux d'impôts applicables par les sociétés du Groupe LISI

	2008	2007
Allemagne	30,00 %	30,00 %
Angleterre	28,00 %	28,00 %
Canada	34,12 %	34,12 %
Espagne	30,00 %	30,00 %
Etats-Unis	40,00 %	40,00 %
France	34,43 %	34,43 %
République Tchèque	21,00 %	21,00 %

2.6.9 Résultat par action

La méthode de calcul du résultat par action est présentée au paragraphe 2.2.19.6.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (BSAR).

Les tableaux ci-après indiquent le rapprochement entre le résultat de base par action avant dilution et le résultat net dilué par action.

2008	Résultat net en K€	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		10 753 861	
Actions d'autocontrôle		(348 600)	
Résultat de base par action	56 229	10 405 260	5,40
BSAR non exercés		237 324	
Résultat dilué par action	56 229	10 642 584	5,28

2007	Résultat net en K€	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		10 472 285	
Actions d'autocontrôle		(229 298)	
Résultat de base par action	67 553	10 242 987	6,60
BSAR non exercés		237 324	
Résultat dilué par action	67 553	10 480 311	6,45

2.7 Autres informations

2.7.1 Informations sectorielles

Les activités du Groupe se déclinent sur trois marchés et sont scindées en trois divisions :

- La division AEROSPACE, qui regroupe les activités du marché aéronautique ainsi que les activités du médical,
- La division AUTOMOTIVE, qui regroupe les activités du marché automobile,
- La division COSMETICS, qui regroupe les activités de la parfumerie et des cosmétiques.

Les autres activités incluent principalement les activités de la Holding.

2.7.1.1 Ventilation par secteur d'activité

(en milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres activités	Éliminations	TOTAL
31/12/08						
Composante Résultat						
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	408 815	385 772	51 046	5 641	(7 021)	844 254
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	99 158	38 058	4 189	(1 102)		140 302
Dotations aux amortissements et provisions	15 167	24 054	2 906	(1)		42 126
Résultat opérationnel courant (EBIT)	83 991	14 004	1 283	(1 101)		98 177
Résultat opérationnel	83 929	13 271	1 261	(4 602)		93 861
Résultat de la période	55 067	3 956	877	(3 790)		56 111
Composante Bilan						
Besoin en fonds de roulement	100 769	102 789	(1 994)	(867)		200 698
Immobilisations nettes	156 422	225 973	31 822	1 106		415 325
Acquisitions d'immobilisations	38 454	21 453	5 754	10		65 671
31/12/07						
Composante Résultat						
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	355 700	407 089	54 823	6 990	(8 645)	815 957
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	83 600	51 289	6 119	928		141 937
Dotations aux amortissements et provisions	15 027	23 870	2 351	637		41 885
Résultat opérationnel courant (EBIT)	68 573	27 419	3 769	291		100 052
Résultat opérationnel	79 371	22 663	2 297	1 144		105 475
Résultat de la période	56 409	10 022	1 987	(866)		67 553
Composante Bilan						
Besoin en fonds de roulement	87 473	90 818	(1 457)	(3 963)		172 871
Immobilisations nettes	130 981	228 461	28 662	1 260		389 363
Acquisitions d'immobilisations	18 859	20 797	4 382	195		44 232

2.7.1.2 Ventilation par secteur d'activité et par pays

(en milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres activités	Éliminations	TOTAL
31/12/08						
Composante Résultat						
<i>Chiffre d'affaires par zone de destination</i>						
France, Allemagne, Angleterre, Espagne	195 856	286 580	49 142	5 714	(7 094)	530 198
<i>dont France</i>	124 815	136 305	39 737	5 714	(7 094)	299 477
Amérique	160 437	12 104	1 549			174 090
Autres pays	52 522	87 088	355			139 965
Total	408 815	385 772	51 046	5 714	(7 094)	844 253
Composante Bilan						
<i>Immobilisations nettes par zone de destination</i>						
Union Européenne	69 876	222 838	31 822	1 106		325 642
<i>dont France</i>	64 680	132 860	31 822	1 106		230 468
Continent Nord Américain	73 269					73 269
Afrique	562					562
Asie	12 715	3 135				15 850
Total	156 422	225 973	31 822	1 106		415 325
Flux liés aux acquisitions d'immobilisations par zone de destination						
Union Européenne	22 418	20 730	5 754	10		48 912
<i>dont France</i>	19 626	13 020	5 754	10		38 410
Continent Nord Américain	10 499					10 499
Asie	5 537	723				6 260
Total	38 454	21 453	5 754	10		65 671
31/12/07						
Composante Résultat						
<i>Chiffre d'affaires par zone de destination</i>						
France, Allemagne, Angleterre, Espagne	182 781	311 733	54 124	6 990	(8 645)	546 981
<i>dont France</i>	107 331	152 016	43 897	6 990	(8 645)	301 589
Amérique	122 656	13 399	622			136 677
Autres pays	50 263	81 957	77			132 297
Total	355 700	407 089	54 823	6 990	(8 645)	815 957
Composante Bilan						
<i>Immobilisations nettes par zone de destination</i>						
Union Européenne	56 531	227 442	28 662	1 259		313 894
<i>dont France</i>	51 892	135 546	28 662	1 259		217 359
Continent Nord Américain	65 917					65 917
Afrique	569					569
Asie	7 964	1 019				8 983
Total	130 981	228 461	28 662	1 259		389 363
Flux liés aux acquisitions d'immobilisations par zone de destination						
Union Européenne	8 906	20 283	4 382	195		33 766
<i>dont France</i>	7 555	13 474	4 382	195		25 606
Continent Nord Américain	9 181					9 181
Asie	772	514				1 286
Total	18 859	20 797	4 382	195		44 232

2.7.2 Paiements fondés en actions

2.7.2.1 Options d'achats d'actions

Des options d'achats d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », ces instruments se dénouant par la livraison d'instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle binomial.

Les options attribuées antérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été comptabilisées, comme le préconise la norme IFRS 2. La période d'acquisition des plans d'options d'achats d'actions mis en place par le Groupe après le 7 novembre 2002 étant terminée au 31 décembre 2007, le compte de résultat 2008 n'intègre aucune charge au titre de ces plans.

2.7.2.2 Attribution conditionnelle d'actions de performance

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 27 juin 2007 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte de deux critères principaux du plan stratégique LISI à fin 2009, à savoir le chiffre d'affaires et le résultat courant brut. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 68 000 actions et concerne 77 collaborateurs en France. Les options seront acquises à compter du 1^{er} mars 2010, mais elles devront être conservées par les bénéficiaires sous la forme nominative pure pendant une période de deux années après le terme de la période d'acquisition.

29 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe et les mêmes conditions, mais versées sous le régime des traitements et salaires (système des synthetic shares).

Le tableau ci-dessous expose la ventilation par date d'attribution des options en circulation au 31 décembre 2008 :

Date d'attribution des options	Prix d'exercice en €	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2008	Dont nombre d'options exerçables	Durée de vie contractuelle résiduelle
01/03/2001	27,82	5 060	5 060	28/02/2009
06/12/2001	18,81	11 640	11 640	05/12/2009
25/06/2003	20,33	39 060	39 060	24/06/2011
27/06/2007	Néant	64 500	–	01/03/2012
Total		120 260	55 760	

2.7.3 Informations sur les parties liées / Rémunérations des membres des organes de direction

2.7.3.1 Informations sur les parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, les dirigeants et mandataires sociaux, les administrateurs. Il n'y a pas de société contrôlée conjointement ou mise en équivalence, ni de co-actionnaire, ni d'entreprises sous contrôle commun ou

La juste valeur de ces avantages a été déterminée par des actuaires indépendants, et est constatée dans le compte de résultat linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2008 en charges de personnel pour un montant de 1,5 M€ pour les collaborateurs des sociétés françaises avec une contrepartie en capitaux propres et pour un montant de 0,6 M€ pour les collaborateurs des sociétés étrangères avec une contrepartie en dettes au personnel. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A.

2.7.2.3 Informations relatives aux options d'achats d'actions et d'attributions d'actions de performance au 31 décembre 2008

Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux options d'achats d'actions et attributions d'actions de performance en circulation au 31 décembre 2008 :

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré des options en euros*
Options en circulation en début de période	133 610	
Options attribuées au cours de la période	–	
Options annulées au cours de la période	(3 500)	
Options exercées au cours de la période	(9 850)	20,33
Options échues au cours de la période	–	
Options en circulation en fin de période	120 260	

* Prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice.

influence notable avec lesquelles le Groupe LISI aurait réalisé des transactions qui imposeraient une information.

La seule relation du Groupe avec sa société mère (CID) est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A. apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

Rémunérations des membres des organes de Direction

(en milliers d'€)	Charges de la période		Passifs au 31/12/2008
	2008	2007	
Avantages à court terme en valeur brute (salaires, primes, etc.)	790	783	
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	147	112	147
Autres avantages à long terme			
Avantages liés aux fins de contrat de travail			
Avantages sur capitaux propres	132	71	132
Rémunération globale	1 069	966	279

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations, sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi, et de paiements fondés sur des actions. Concernant cette catégorie, les deux dirigeants de la société LISI S.A. ont bénéficié en 2007 d'attribution d'actions de performance selon les mêmes modalités et conditions que les autres membres des Comités de Direction des divisions ; une condition supplémentaire de conservation leur est imposée, à savoir, conserver une quote-part d'actions (500 actions) jusqu'à la fin de leur fonction de mandataire social de la société mère.

2.7.4 Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs ;
- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties ainsi que des contrats d'emprunts et tous les autres engagements bancaires ;
- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférent ;
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs ;

- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles ;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus ;
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

2.7.4.1 Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante

Au-delà des sûretés réelles indiquées à la note 2.5.6.3 du présent document et des engagements de locations simples dont la charge annuelle est présentée dans la note 2.5.1.2, les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont les suivants :

(en milliers d'€)	2008
Cautions diverses	1 021
Droit individuel à la formation (DIF)	1 902
Reliquat commandes investissements	28 110
Engagements donnés	31 033
SWAP de taux	762
Engagements réciproques	762

Engagements réciproques :

Les engagements réciproques correspondent à des SWAP de taux d'intérêt en couverture d'emprunts à taux variable (cf note 2.5.6.1 Dettes financières) contractés dans le cadre du financement des croissances externes. Au 31 décembre 2008, les caractéristiques des contrats de SWAP sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/2008	Valeur en K€	Date de départ	Date de maturité	Taux prêteur	Valeur de réalisation (NPV) en K€
KNIPPING Verbindungstechnik	462	15/12/04	15/12/09	Euribor 3 mois	(1)
KNIPPING Verbindungstechnik	300	01/08/05	30/06/10	Euribor 3 mois	(1)
				Total	(2)

2.7.4.2 Engagements reçus dans le cadre des opérations d'acquisitions des sociétés suivantes :

- HUGUENY : Garantie d'actif et de passif reçue sur les engagements sociaux et fiscaux et de conformité légale d'une durée variable en fonction de la nature des engagements garantis dans le cadre d'un seuil de déclenchement de 10 K€.
- LISI MEDICAL JEROPA Inc. : Garantie d'actif et de passif reçue sur les éléments composants les actifs acquis d'une durée variable en fonction de la nature des engagements garantis encadrée par un seuil de déclenchement de 100 K\$ et par un plafond de 3 500 K\$.
- SEIGNOL, INTERMED Application et LIXUS : Garantie d'actif et de passif reçue sur les engagements sociaux et fiscaux et de conformité légale d'une durée variable en fonction de la nature des engagements garantis dans le cadre d'un seuil de déclenchement de 25 K€, d'une franchise de 150 K€ et d'un plafond de 2 184 K€ en cas de mise en cause liée à un risque responsabilité civile sur la qualité des produits. Dans un cas général, le plafond de la garantie est de 1 456 K€.
 - Complément de prix : le contrat de cession prévoit le versement

d'un complément de prix basé sur le niveau du chiffre d'affaires et de l'EBITDA sur l'exercice 2008. Cette clause a été activée en 2009 et a conduit à un versement complémentaire de 0,8 M€.

- La garantie d'actif et de passif est assurée par une garantie autonome à première demande émise par la banque du cédant.

2.7.4.3 Garanties données dans le cadre des opérations de cessions des sociétés suivantes :

EUROFAST : Garantie d'actif et de passif donnée sur les engagements sociaux et fiscaux et de conformité légale d'une durée variable en fonction de la nature des engagements garantis sous réserve d'une franchise de 250 K€, du dépassement d'un seuil minimal de 25 K€ et dans la limite d'un plafond de 5 000 K€ pour les risques environnementaux et fiscaux et d'un plafond de 1 000 K€ pour les autres risques.

Tooling HI-SHEAR : Garantie d'actif donnée sur les éléments composants l'actif cédé d'une durée variable en fonction de la nature des engagements garantis dans le cadre d'un seuil de déclenchement de 25 K\$ et dans la limite de garantie de 50 K\$ pour les produits défectueux vendus douze mois avant la cession.

2.8 Taux des devises employés par les filiales étrangères

		2008		2007	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Dollar	(USD)	1,3917	1,4726	1,4721	1,3797
Livre Sterling	(GBP)	0,9525	0,8026	0,7334	0,6873
Yuan chinois	(RMB)	9,4956	10,2028	10,7524	10,4551
Dollar canadien	(CAD)	1,6998	1,5656	1,4449	1,4663
Zloty	(PLN)	4,1535	3,5278	3,5935	3,7749
Couronne tchèque	(CZK)	26,8750	25,0388	26,628	27,7325
Dirham marocain	(MAD)	11,2780	11,3475	11,3437	11,3437
Roupie indienne	(INR)	67,7232	64,4046	57,9856	56,6764
Dollar de Hong Kong	(HKD)	10,7858	11,4154	–	–

2.9 Événements survenus après la clôture : Information sur les tendances

Aucun changement significatif de la situation financière et commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2008.

4

États financiers sociaux

1 Activité de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir **60**

2 Les états financiers sociaux **62**

2.1 Compte de résultat	62
2.2 Bilan	63
2.3 Tableau des flux de trésorerie	64
2.4 Variation des capitaux propres	65

3 Les annexes aux comptes sociaux **66**

3.1 Règles et méthodes comptables	66
3.2 Détail des postes du bilan	67
3.3 Détail des principaux postes du compte de résultat	70
3.4 Engagements financiers	70
3.5 Filiales et participations	70
3.6 Identité de la société consolidante	71
3.7 Renseignements divers	71

4 Résultats financiers de la société LISI S.A. au cours des 5 derniers exercices **71**

1 – Activité de la société au cours de l'exercice et perspectives d'avenir

LISI S.A. société mère du Groupe LISI, a pour rôle essentiel d'assurer les missions d'intérêt général et de coordination. En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- validation stratégique, démarche de croissance externe, plans d'actions, allocation de ressources,
- déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- contrôle financier et audit interne,
- consolidation financière et fiscale,
- optimisation financière, gestion centralisée de la trésorerie du Groupe et gestion des placements et des dettes,
- coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement, hygiène sécurité et environnement, ressources humaines et investissements.

Faits marquants de l'exercice

- Signature en avril 2008 auprès de la Banque Européenne d'Investissements d'un contrat de financement en couverture de programme recherche et développement du secteur AEROSPACE et AUTOMOTIVE pour un montant de 30 M€. Au 31 décembre 2008, 20 M€ ont été mobilisés.
- Mise en place d'une centralisation de trésorerie en France et d'un cash pooling bancaire en Europe.
- Programme de rachat d'actions propres conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mis en œuvre pour 8,2 M€.

Résultats au 31 décembre 2008

Les commentaires ci-après, portent sur le compte de résultat 2008.

- Les produits d'exploitation pour 6,3 M€ sont essentiellement composés des prestations facturées aux filiales de la société LISI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Ces facturations répercutent en 2008 sur les filiales les charges d'exploitation de LISI S.A. coefficientées de 10 % ; le mode de refacturation en N – 1 reposant sur un pourcentage de 1,5 % de la valeur ajoutée. Ce chiffre intègre également des transferts de charges pour un montant de 0,4 M€. Le chiffre d'affaires de LISI S.A. s'élève à 5,7 M€ contre 7,0 M€ en 2007, soit une diminution de – 18,4 %.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 5,7 M€ et sont en augmentation de 5,7 % par rapport à 2007.
- Le résultat d'exploitation passe ainsi de 1,9 M€ à 0,6 M€.
- Le résultat financier est positif de + 10 M€ contre + 21,7 M€ en 2007. Ce résultat est principalement composé, au niveau des produits, des dividendes perçus de nos filiales pour 17,0 M€, et au niveau des

charges, des intérêts sur emprunts et comptes courants Groupe pour 3,6 M€, d'une provision sur actions auto-détenues pour 5,1 M€ et d'une provision pour dépréciation de VMP de 0,7 M€.

- Les dividendes encaissés de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE s'élèvent à 17,0 M€ et sont en augmentation de + 8 % par rapport à l'année précédente.
- Le résultat exceptionnel de + 0,1 M€ ne comporte pas d'élément significatif.
- L'impôt sur les sociétés constitue un produit de 2,5 M€ lié principalement aux effets de l'intégration fiscale.
- Par conséquent, le résultat net de la société LISI S.A. est bénéficiaire de 13,2 M€ contre 22,8 M€ en 2007, soit un recul de – 42 % qui s'explique principalement par la diminution du résultat financier, imputable notamment à la provision sur les actions auto-détenues de 5,1 M€.
- Les capitaux propres passent de 165 M€ en 2007 à 161 M€ fin 2008, après la distribution de dividendes pour un montant de 15,8 M€ au titre de 2007 versés en mai 2008.
- La trésorerie à la clôture s'élève à 40,2 M€, les valeurs mobilières de placements étant constituées principalement de SICAV (en euros, en GBP et en USD) et de placements sur des supports en grande majorité à capital garanti. L'endettement financier net est de + 6,4 M€ fin 2008 contre – 2 M€ fin 2007.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 13 204 614 € :

En €	
bénéfice de l'exercice, soit la somme de	13 204 614
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	40 625 518
soit un bénéfice distribuable de	53 830 132
que nous vous proposons de répartir ainsi :	
• aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 1,20 € par action, soit	12 904 633
• au report à nouveau, le solde, soit	40 925 499

Le dividende revenant à chaque action est de 1,20 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 1,20 €.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes, en € par action :

	Valeur nominale de l'action	Dividende
Exercice clos le 31/12/05	2,00	1,08
Exercice clos le 31/12/06	2,00	1,30
Exercice clos le 31/12/07	2,00	1,50

Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

Perspectives 2009

Les remontées de dividendes de nos différentes filiales et le maintien des redevances Groupe devraient permettre à la société LISI S.A. de poursuivre sa politique de soutien à ses filiales.

Autres informations

- Les dépenses fiscalement réintégrables sont constituées des amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 20 180 €.

- La société LISI S.A. a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de services indépendant dans le cadre de l'animation de marché, à des achats de 177 757 titres LISI pour 10,1 M€ et à des ventes de titres LISI pour 140 550 titres pour un montant de 8,6 M€. Le nombre de titres relatifs au titre du contrat d'animation détenus au 31 décembre 2008 est de 55 367.

- Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2008 est de 481 901 actions, y compris les titres relatifs au contrat d'animation de marché. La société a racheté 239 245 actions dans la période au titre de l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2008 à un niveau de cours moyen de 34,32 euros par action.

2 – Les états financiers

2.1 COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

(en milliers d'€)	Notes	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires hors taxes		5 701	6 990	6 495
Produits d'exploitation		6 257	7 314	7 275
Charges externes		(2 059)	(2 108)	(2 714)
Impôts et taxes		(194)	(180)	(192)
Frais de personnel		(2 792)	(2 838)	(2 151)
Autres charges		(85)	(70)	(59)
Amortissements, provisions		(545)	(173)	(665)
Résultat d'exploitation		582	1 945	1 494
Produits financiers				
– des participations	3.3.1	19 490	17 137	14 094
– autres intérêts et produits assimilés		5	370	526
– différences positives de change		9	1	7
– sur cessions des valeurs mobilières de placement		1 246	4 390	955
– reprises provisions		97	5 000	71
Charges financières				
– autres intérêts et charges assimilées		(3 636)	(4 598)	(3 181)
– différences négatives de change			(157)	(60)
– sur cessions de valeurs mobilières de placement		(1 387)	(298)	(146)
– dotations aux provisions		(5 849)	(106)	
Résultat financier		9 976	21 739	12 265
Résultat courant avant impôt		10 558	23 683	13 760
Produits exceptionnels				
– sur opérations en capital				7
– boni sur rachat d'obligation				2 293
– sur opérations de gestion			176	57
– reprises provisions		192	143	175
Charges exceptionnelles				
– sur opérations en capital		(53)		(10)
– sur opérations de gestion			(18)	(8)
– dotations aux provisions			(46)	(82)
Résultat exceptionnel		139	255	2 432
Impôt sur les bénéfices	3.3.2	2 508	(1 105)	29
RÉSULTAT NET		13 205	22 833	16 221

2.2 BILAN SOCIAL

Actif

(en milliers d'€)	Notes	2008	2007	2006
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles		183	183	180
Immobilisations corporelles		1 801	1 844	1 689
Immobilisations financières		175 880	166 704	160 293
Amortissements et dépréciations		(1 008)	(926)	(5 782)
Total de l'actif immobilisé net	3.2.1 / 3.2.2	176 856	167 805	156 381
Actif circulant				
Clients et comptes rattachés	3.2.3	388	803	1 424
Autres créances	3.2.3	462	761	4 374
Comptes courants filiales	3.2.3	42 624	14 665	4 487
Dépréciation des créances				
Créance d'impôt	3.2.3	5 288	3 367	
Valeurs mobilières de placement	3.2.4.1	45 356	58 109	37 702
Disponibilités	3.2.4.2	706	14 728	2 011
Provisions pour dépréciations des VMP	3.2.5	(5 849)	(97)	
Total de l'actif circulant		88 975	92 335	49 997
Charges constatées d'avance		39	38	22
Charges à répartir sur frais d'émission d'emprunt		170	208	245
Autres charges à répartir				
Ecart de conversion actif				
Total des comptes de régularisation		209	246	267
Total de l'actif		266 041	260 386	206 646

Passif

(en milliers d'€)	Notes	2008	2007	2006
Capitaux propres				
Capital		21 508	21 508	20 422
Primes d'émission, de fusion, d'apport		66 346	66 346	41 908
Réserves		19 588	19 479	19 417
<i>dont réserve légale</i>		<i>2 151</i>	<i>2 042</i>	<i>1 979</i>
Report à nouveau		40 626	34 696	31 516
Résultat de l'exercice		13 205	22 833	16 221
Provisions réglementées		119	168	122
Total des capitaux propres	2.4	161 391	165 030	129 605
Provisions pour risques et charges	3.2.6	2 525	1 370	1 513
Dettes				
Emprunts et dettes financières diverses (*)	3.2.3	46 490	30 991	36 669
Comptes courants des filiales	3.2.3	48 552	54 473	30 455
Impôts à payer	3.2.3			2 554
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.2.3	1 483	3 220	2 906
Dettes fiscales et sociales	3.2.3	1 236	1 304	1 130
Autres dettes	3.2.3	4 362	3 998	1 813
Total des dettes		102 124	93 986	75 528
Ecart de conversion passif		2		
Total des comptes de régularisation		2		
Total du passif		266 041	260 386	206 646
(*) dont Concours bancaires courants		(673)	(50)	(445)

2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE SOCIAL

(en milliers d'€)	2008	2007	2006
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	19 233	18 014	14 376
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie			
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(2 648)	971	(223)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (A)	16 584	18 985	14 153
Opérations d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10)	(157)	(529)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	57
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(1 809)	
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières			7
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions filiales			
Encaissements et décaissements provenant des prêts aux filiales	(9 174)	(4 602)	(49)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissements (B)	(9 184)	(6 567)	(514)
Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		25 525	14 633
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(15 793)	(12 979)	(10 403)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	20 808	932	50 226
Remboursements d'emprunts	(5 932)	(6 216)	(75 512)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de financement (C)	(917)	7 262	(21 055)
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)			
Variation de trésorerie (A+B+C+D) *	6 483	19 681	(7 416)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	32 979	13 299	20 716
Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D+E)	39 460	32 979	13 299
Valeurs mobilières de placement	45 356	58 109	37 702
Disponibilités, comptes courants des filiales	43 330	29 393	6 498
Concours bancaires courants, comptes courants des filiales	(49 226)	(54 523)	(30 900)
Trésorerie à la clôture **	39 460	32 979	13 299

* La variation de trésorerie globale est la somme des flux nets de trésorerie générés par les différents compartiments : exploitation, investissements et financement.

** La trésorerie est la somme algébrique des positions bilantielles actif et passif.

2.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES SOCIAUX

(en milliers d'€)	
Au 01.01.2008	129 605
Résultat de l'exercice	22 833
Dividendes versés	(12 979)
Augmentation de capital	25 524
Amortissements dérogatoires	46
Au 31.12.2007	165 030
Résultat de l'exercice	13 205
Dividendes versés	(15 793)
1 ^{ère} application de l'avis 2008 - 15 du CNC ⁽¹⁾	(1 001)
Amortissements dérogatoires	(49)
Au 31.12.2008	161 391

⁽¹⁾ voir note 3.1 ci-dessous

3 – Annexes aux comptes sociaux

La société LISI S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 21 507 722 € représentant 10 753 861 actions de 2 € de nominal.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Belfort sous le numéro 536 820 269. Le siège social est situé à BELFORT, Le Millenium, 18, rue Albert Camus.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 266 041 480 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 13 204 614 €.

L'exercice a une durée de (12) douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes sociaux.

3.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes 2008 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon le cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2008 sont identiques à ceux de l'exercice 2007 à l'exception de l'application de l'avis n° 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité (CNC), qui précise le traitement comptable relatif aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et aux plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. Au regard de cet avis, les plans d'attribution d'actions gratuites et de stock options constituent un élément de rémunération et, pour les plans servis par des actions existantes, le CNC précise les conditions de constatation d'une provision et les modalités de son étalement sur la durée d'acquisition des droits. S'agissant d'un changement de méthode, l'incidence est comptabilisée dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2008.

La préparation des états financiers nécessite de la part de LISI d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés à leur métier, mais également à des risques plus généraux liés à l'environnement international. Le contexte est fortement affecté depuis plusieurs mois par une crise économique majeure, notamment dans le secteur de l'automobile. La dégradation du marché mondial s'est accélérée au cours du 4^{ème} trimestre 2008.

Tout ceci rend plus difficile pour LISI l'appréciation des estimations

et hypothèses. En conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourront être différents des valeurs actuellement estimées.

Dans les états financiers de LISI SA, les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement les titres de participation notamment lorsque les évaluations (voir note b ci-après) reposent sur les données prévisionnelles des filiales.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

	Amortissements économiques	Amortissements fiscaux
Constructions	33,33 ans linéaire	20 ans linéaire
Matériel de transport	5 ans linéaire	3 ans dégressif
Matériel de bureau	5 ans linéaire	5 ans linéaire
Mobilier de bureau	10 ans linéaire	10 ans linéaire

L'amortissement par composants n'est pas appliqué par la société LISI S.A. ; les immobilisations ayant, soit un caractère non décomposable, soit ne présentant pas un caractère de signification nécessitant ce retraitement.

b) Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'impairment tests qui n'ont pas relevé de perte de valeur.

c) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

d) Actions auto-détenues

Les actions d'autodétention sont enregistrées en valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché (cours de bourse moyen du mois de décembre) lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régularisation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'options ou d'attribution au personnel. Pour les actions affectées à des plans, l'avis n° 2008-17 du CNC s'applique.

e) Actions gratuites et options d'achat

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions et aux attributions gratuites est probable, le risque est provisionné au prorata des droits acquis depuis la date d'attribution. Le cas échéant, la provision ainsi déterminée intègre le fait que des actions auto-détenues sont ou non affectées aux plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite concernés.

Les dotations, reprises et charges relatives aux attributions d'actions gratuites ou options d'achat sont présentées dans les charges de personnel.

f) Créances et prêts

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

g) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

L'évaluation des provisions est effectuée à l'aide des avocats et

conseils du Groupe en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêt des comptes.

h) Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

i) Impôts sur les bénéfices

LISI S.A bénéficie du régime d'intégration fiscale défini par la loi du 31 décembre 1987. Ce régime permet, sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés.

Chaque société intégrée fiscalement calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par LISI S.A.

La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôts générés par les filiales déficitaires au niveau de la société tête de Groupe.

3.2 Détail des postes du bilan

3.2.1 Immobilisations brutes

(en milliers d'€)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions / Sorties	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences...	183			183
Total	183			183
Immobilisations corporelles				
Terrains	457		(53)	404
Constructions	747			747
Autres immobilisations corporelles	639	10		649
Immobilisations corporelles en cours				
Total	1 844	10	(53)	1 801
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	166 656	10 488	(1 314)	175 830
– dont emprunt LISI AUTOMOTIVE	14 500	10 000	(1 000)	23 500
– dont intérêts courus LISI AUTOMOTIVE	314	488	(314)	488
Autres titres immobilisés	14			14
Prêts et autres immobilisations financières	35	1		36
Total	166 705	10 490	(1 314)	175 880
Total général	168 733	10 500	(1 367)	177 864

3.2.2 Amortissements et dépréciations

(en milliers d'€)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences...	110	51		161
Total	110	51		161
Immobilisations corporelles				
Terrains	53		(53)	
Constructions	662	7		669
Autres immobilisations corporelles	92	76		168
Total	807	83	(53)	838
Immobilisations financières				
Dépréciation des titres de participation				
Autres immobilisations financières	8			8
Total	8			8
Total général	926	135	(53)	1 008

3.2.3 Etat des échéances des créances et des dettes

Créances (en milliers d'€)	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Créances clients	388	388	
Autres créances	244	244	
Comptes courants filiales	42 624	42 624	
Comptes courants intégration fiscale	218	218	
Créance d'impôt	5 288	5 288	
Total	48 762	48 762	

Dettes (en milliers d'€)	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	46 481	6 481	40 000
Emprunts et dettes financières divers	9		9
Comptes courants des filiales	48 552	48 552	
Impôt à payer			
Fournisseurs	1 483	1 483	
Dettes fiscales et sociales	1 236	1 236	
Comptes courants intégration fiscale	3 688	3 688	
Autres dettes	674	674	
Total	102 124	62 115	40 009

3.2.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

3.2.4.1 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2008, les valeurs mobilières de placement correspondent à :

(en milliers d'€)	
481 901 actions LISI*	17 265
SICAV et CDN	28 091
Soit une valeur brute de	45 356

*481 901 actions détenues en vertu de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % dont celles détenues au titre du contrat d'animation de marché.

Le poste VMP est essentiellement constitué de SICAV monétaires pour 20,7 M€, de placements à capital garanti pour 5 M€ et d'un placement structuré pour 2,2 M€.

3.2.4.3 Trésorerie et Endettement Financier Net

(en milliers d'€)	2008	2007
Comptes courants filiales	42 624	14 665
Valeurs mobilières de placement	45 356	58 109
Disponibilités	706	14 728
Trésorerie disponible [A]	88 686	87 502
Comptes courants de filiales [B]	48 552	54 473
Concours bancaires d'exploitation [B]	673	50
Trésorerie nette [A - B]	39 460	32 979
Emprunts et dettes financières	45 817	30 941
Dettes financières [C]	45 817	30 941
Endettement financier net [D = C + B - A]	6 357	(2 038)

3.2.4.4 Inventaire des valeurs mobilières de placement

a) Actions et parts sociales

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Titres de participations			
Sociétés françaises	151 841		151 841
Sociétés étrangères	-	-	-
Total titres de participation	151 841		151 841
Titres de placement			
Sociétés françaises	14	8	6
Sociétés étrangères	-	-	-
Total titres de placement	14	8	6

b) Obligations et titres assimilés

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Sociétés françaises	-	-	-
Sociétés étrangères	-	-	-
Total obligations et titres assimilés	-	-	-

c) Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Actions auto-détenues	17 265	5 119	12 146
SICAV et CDN	28 091	730	27 361
Total valeurs mobilières de placement	45 356	5 849	39 507

La société avait au 31 décembre 2007 un placement structuré pour un montant de 3 M€. Ce dernier a été dénoué en juillet 2008 générant une moins value de 0,8 M€. Le produit de cette cession a été investi dans un nouveau placement structuré, dont la juste valeur au 31 décembre est de 1,5 M€. Le risque a été anticipé et provisionné dans les comptes de 2008, l'échéance de ce placement étant en juillet 2011.

Les valeurs liquidatives des SICAV s'élèvent à 20,7 M€ au 31 décembre 2008.

3.2.4.2 Disponibilités

Le poste est constitué exclusivement des soldes bancaires.

3.2.5 Provisions pour dépréciation actif circulant

(en milliers d'€)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciation	97	5 849	97	5 849
Total	97	5 849	97	5 849

Provision pour dépréciation des titres LISI auto-détenus au titre des contrats d'animation de marché et de rachat d'actions (au cours moyen du mois de décembre, soit 26,04 €) pour un montant de 5 119 K€

3.2.6 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'€)	Montant au début de l'exercice	1 ^{ère} application avis CNC 2008-17	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	1 227		300	(77)	1 450
Provision pour impôt	143			(143)	
Provision pour option achats d'actions et attribution d'actions gratuites		1 001	74		1 075
Total	1 370	1 001	374	(220)	2 525

Les provisions pour risques couvrent essentiellement un litige avec un tiers.

3.3 Détail des principaux postes du compte de résultat

3.3.1 Produits financiers des participations

(en milliers d'€)	Montants
Dividendes reçus des filiales	16 995
Intérêts des prêts aux filiales	2 495
Total	19 490

3.3.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'€)	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat comptable
Résultat avant impôt	10 558	139	10 697
Impôt sur les sociétés	(14)	1	(13)
Crédits d'impôts, IFA & divers	(208)		(208)
Impôt intégration fiscale	2 729		2 729
Résultat net	13 065	140	13 205

Le Groupe LISI bénéficie du régime de l'intégration fiscale avec l'ensemble de ses filiales françaises. La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôt au niveau de la société mère. Le montant global de l'impôt société s'établit au 31 décembre 2008 à 2,5 M€ de produit.

3.4 Engagements financiers

Engagements financiers donnés :

La société LISI S.A. a signé des lettres d'intention au profit d'établissements bancaires concernant des engagements pris par certaines filiales du Groupe. De plus, elle est soumise pour certaines contreparties au respect de covenants financiers.

3.5 Filiales et participations

3.5.1 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation

ACTIF :

Provisions sur titres de participation	-	-
Créances rattachées à des participations	23 988	-
Créances clients et comptes rattachés	365	-
Avances de trésorerie aux filiales	42 624	-
Compte courant intégration fiscale	218	-

PASSIF :

Concours de trésorerie des filiales	48 552	-
Compte courant intégration fiscale	3 688	-
Clients créditeurs	674	-
Fournisseurs	31	-
Autres dettes	-	-

COMPTE DE RESULTAT :

Services reçus	-	-
Maintenance informatique	15	-
Intérêts des comptes courants des filiales	1 731	-
Chiffre d'affaires avec les filiales	5 633	-
Produits des prêts et comptes courants des filiales	2 495	-
Produits de participation	16 995	-
Reprise de provisions sur titres de participation	-	-

3.5.2 Filiales et participations (données sociales en €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote-Part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Prêts, avances reçus par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donné par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
Filiales :												
LISI AUTOMOTIVE	31 690 000	110 739 791	100 %	93 636 481		93 636 481	52 052 883			23 370 382	7 711 811	6 002 086
LISI AEROSPACE	2 475 200	56 977 072	100 %	30 863 816		30 863 816		27 928 000		97 991 937	9 953 237	10 992 997
LISI COSMETICS	5 330 640	16 128 540	100 %	27 341 048		27 341 048		5 056 000		51 045 977	1 146 839	

3.6 Identité de la société consolidante

Compagnie Industrielle de Delle (CID)

S.A. au capital de 3 189 900 €

Siège social : 28 Faubourg de Belfort – BP 19 – 90101 DELLE Cedex

La Compagnie Industrielle de Delle détient au 31 décembre 2008, 55,10 % du capital de LISI S.A.

- Le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées s'élève à 1 609 654 €.
- L'effectif au 31 décembre 2008 est de 13 personnes.
- Les engagements de départ en retraite ne sont pas précisés, leur montant n'étant pas significatif.
- L'engagement relatif au DIF représente un volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis d'environ 734 heures au 31 décembre 2008 pour lesquelles les demandes de formation n'ont pas été majoritairement sollicitées.
- La société n'a aucun engagement de crédit bail.
- L'accroissement et l'allègement de la dette future d'impôt ne sont pas significatifs.
- Les charges à répartir concernent l'étalement des frais pour 0,2 M€ liés à la souscription de l'emprunt de 70 M€ auprès des partenaires bancaires contracté en 2006 et dont l'amortissement a été retenu sur une durée de 5 ans.

3.7 Renseignements divers

- Ni avance ni crédit n'ont été accordés aux administrateurs et dirigeants.
- La rémunération des dirigeants mandataires s'élève à 714 224 € pour l'exercice 2008 (rémunérations nettes de charges sociales y compris la part variable ainsi que les jetons de présence).

4 – Résultats financiers de la société LISI S.A au cours des cinq derniers exercices (articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2004	2005	2006	2007	2008
Situation financière en fin d'exercice					
Capital	19 793 668	19 793 668	20 421 566	21 507 722	21 507 722
Nombre d'actions émises	9 896 834	9 896 834	10 210 783	10 753 861	10 753 861
Nombre d'obligations convertibles en actions	1 066 685	1 066 685	780 402	237 324	237 324
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 133 638	5 648 417	6 495 402	6 989 653	5 701 221
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	11 995 522	16 116 234	16 623 351	19 119 431	16 672 042
Impôt sur les sociétés	(1 366 336)	(336 648)	(28 838)	1 105 085	(2 507 790)
Participation des salariés					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	7 485 903	15 684 834	16 221 185	22 832 807	13 204 614
Résultat distribué*	8 678 813	10 402 657	12 978 681	15 793 449	12 904 633
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,35	1,66	1,63	1,68	1,78
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,76	1,58	1,59	2,12	1,23
Dividendes attribués à chaque action (nets)	0,90	1,08	1,30	1,50	1,20
Personnel					
Effectif moyen des salariés	9	9	10	12	13
Montant de la masse salariale	1 328 850	1 210 667	1 539 301	1 895 104	2 067 550
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	496 856	526 634	611 748	703 516	724 561

* Déduction faite du dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues.

5

Les facteurs de risques

1 Environnement **74**

1.1 La maîtrise environnementale	74
1.2 Vers la réduction des consommations d'énergie	74
1.3 Vers la certification ISO 14001	74

2 Hygiène sécurité **75**

2.1 Diminution des accidents de travail	75
2.2 Un changement de culture	75

3 Gestion des risques **75**

3.1 Suivi du référentiel COSO	75
3.2 Une coopération renforcée avec les assureurs	75
3.3 La synthèse des plans d'actions	76

4 Informations sur les risques de l'émetteur **76**

4.1 Les risques opérationnels	76
4.2 Les risques stratégiques	76
4.3 Les risques environnementaux	76
4.4 Les risques juridiques	76
4.5 Les risques informatiques	77
4.6 Les autres risques	77

5 Politique d'assurance **77**

La volonté du Groupe LISI, depuis plusieurs années, est d'atteindre un niveau d'excellence dans le domaine de l'Hygiène, de la Sécurité, de l'Environnement et de la prévention de tous types de risques opérationnels en maîtrisant les impacts environnementaux, en garantissant aux employés et aux prestataires des conditions de travail saines et sûres, tout en identifiant et en réduisant les risques industriels associés aux activités et aux produits du Groupe.

L'organisation HSE du Groupe LISI

L'année 2008 a été marquée par de nombreux changements dans notre gestion des risques industriels, professionnels et environnementaux.

Au cours de cette année, le Groupe a défini une nouvelle politique et établi des directives claires pour standardiser la gestion des aspects hygiène, sécurité et environnement dans toutes ses entités.

Un nouveau manuel HSE, décrivant la structure de cette organisation et réunissant l'ensemble des nouvelles directives, a été présenté aux dirigeants du Groupe et diffusé à l'ensemble des collaborateurs concernés.

De cette manière, le Groupe LISI fait prendre conscience à ses équipes que préserver l'environnement, diminuer l'exposition de notre personnel aux risques professionnels et limiter la survenance des sinistres ne sont pas seulement des obligations réglementaires, mais avant tout des opportunités pour améliorer les performances de nos équipes et de nos outils de production et garantir ainsi la pérennité de nos activités.

S'inspirant du principe d'amélioration continue et intégrant les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001, ce nouveau manuel définit précisément les processus, méthodes et outils que chaque site de production se doit de mettre en œuvre pour :

- identifier les risques et les écarts réglementaires,
- définir les objectifs environnementaux et sécurité,
- planifier les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés,
- responsabiliser et impliquer tous les employés par le développement des compétences de chacun en matière de sécurité et d'environnement, en suivant un plan de formation et en maintenant une communication HSE soutenue,
- maîtriser les risques identifiés pour chaque tâche, produit ou activité en établissant des instructions compréhensibles de tous,
- se doter d'une organisation humaine et technique permettant de faire face à toutes les situations d'urgence,
- suivre les indicateurs et les paramètres illustrant les améliorations dans les domaines hygiène, sécurité et environnement.

LISI réalise ainsi depuis janvier 2008 des audits internes sécurité et environnement sur les sites de production afin de les accompagner dans le déploiement des directives du nouveau manuel HSE.

Les objectifs du Groupe LISI

Durant l'année 2008 le Groupe LISI a clairement affiché sa volonté d'atteindre un niveau d'excellence dans le domaine de l'Hygiène, de la Sécurité et de l'Environnement en se fixant des objectifs ambitieux :

- atteindre un taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt inférieur à 10 avant la fin de l'année 2009,
- faire certifier ISO 14001 l'ensemble des usines du Groupe avant la fin de l'année 2010,
- respecter les directives et les prescriptions du nouveau manuel HSE dans l'ensemble des entités.

Les indicateurs

Le Groupe LISI a la volonté de surveiller les performances environnementales et sécurité de tous ses sites industriels de manière à mesurer dans le temps les résultats de sa politique HSE.

Des indicateurs précis ont été définis :

- les consommations d'eau et d'énergie,
- les volumes de déchet,
- le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles,
- les formations réalisées dans le domaine HSE.

1 – Environnement

1.1 La maîtrise environnementale

La maîtrise environnementale dans le Groupe LISI se caractérise par l'identification des non-conformités réglementaires, le déploiement de solutions visant à réduire les consommations d'énergie et la certification ISO 14001 de l'ensemble des sites industriels.

1.2 Vers la conformité réglementaire

Des audits de conformité réglementaire sont menés depuis début 2008 sur tous les sites français du Groupe LISI.

Dans un premier temps, ces audits ont permis d'identifier précisément tous les textes réglementaires environnementaux, mais aussi relatifs à la sécurité du travail, qui s'appliquent à l'ensemble de nos activités.

La seconde étape de ce projet consiste à évaluer la conformité de nos installations et de nos organisations au regard de ces textes et d'établir des plans d'actions de mise en conformité.

1.3 Vers la réduction des consommations d'énergie

La volonté de réduire les consommations d'énergie peut être illustrée par le projet de Grandvillars de moderniser sa ligne de décapage sur 3 ans.

Les améliorations d'un point de vue énergétique accompagnant ce projet de modernisation, sont éloquentes.

	2006	2009
Consommation d'eau	10 m ³ /h	2 m ³ /h
Consommation d'acide	18 litres/tonne	6 litres/tonne
Déchets	2 000 tonnes	800 tonnes
Coûts gaz naturel	440 k€	370 k€
Production	210 tonnes /jour	302 tonnes/jour

1.4 Vers la certification ISO 14001

L'objectif du Groupe LISI est d'obtenir d'ici fin 2010 la certification ISO 14001 pour l'ensemble de ses usines. A ce jour, 11 sites de production LISI sont certifiés ISO 14001 : Ce sont les sites de Delle, Grandvillars, Lure et Thiant pour la France, Bochum, Gummersbach, Heidelberg, Herscheid et Mellrichstadt pour l'Allemagne, Fuenlabrada pour l'Espagne.

La majorité des sites du Groupe ont établi une feuille de route pour être certifiés ISO 14001 avant la fin de l'année 2010.

2 – Hygiène sécurité

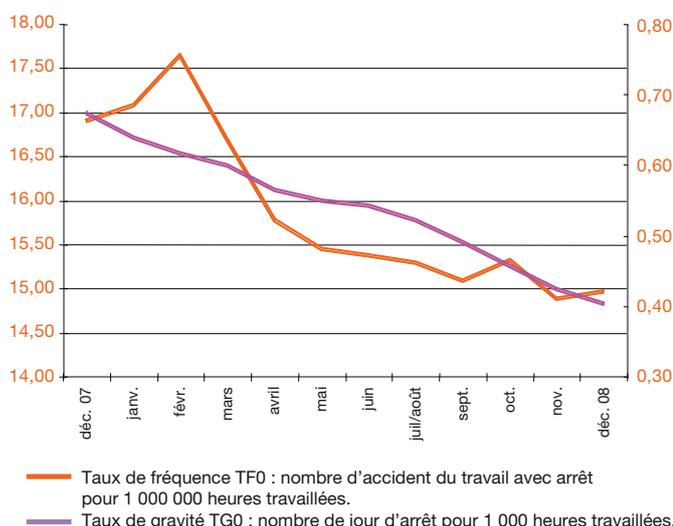
2.1 Diminution des accidents du travail

Le Groupe LISI attache une réelle importance à l'amélioration des conditions de travail des employés du Groupe et à la diminution du nombre d'accidents du travail.

Deux indicateurs permettent de suivre mensuellement le niveau de sécurité de nos sites industriels :

- le TFO, taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt,
- le TGO, taux de gravité des accidents du travail.

Durant l'année 2008, ces 2 indicateurs, TFO et TGO, ont nettement diminué pour atteindre respectivement 14,97 et 0,40.



2.2 Un changement de culture

Le Groupe LISI s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre et de maintenir durablement un taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (TFO) inférieur à 10 avant la fin de l'année 2009.

L'atteinte de cet objectif passe certes par des améliorations techniques des infrastructures, mais surtout par un changement de culture pour faire évoluer les mentalités et modifier les comportements des salariés du Groupe.

Pour motiver ce changement de culture, le Groupe LISI diffuse une méthode pour aider les sites à réduire leurs nombres d'accidents du travail.

Cette méthode de réduction des accidents du travail est construite autour de 4 axes d'amélioration : la communication, la formation, l'implication de chacun et la rigueur.

Des plans de rupture ont d'ores et déjà été mis en œuvre sur les sites les plus critiques du Groupe.

A titre d'exemple, le plan de rupture du site de Saint-Ouen l'Aumône est un succès : le nombre d'accidents du travail est passé de 18 en 2007 à 5 en 2008.

3 – Gestion des risques

3.1 Suivi du référentiel COSO

Le Groupe suit mensuellement depuis 2004 le référentiel COSO pour animer sa démarche de cartographie des risques. Après avoir mené une démarche d'identification et de recensement des risques au niveau des unités de gestion élémentaires (sites de production ou de distribution), le Groupe a classifié au niveau consolidé les risques dans une matrice reprenant la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité. Chaque risque identifié fait l'objet d'une fiche action périodiquement mise à jour. Un lien systématique est réalisé avec une démarche proactive de traitement du risque de prévention, d'assurance ou de provision comptable.

Le Groupe a récemment complété son approche de la gestion des risques en appliquant les dispositions de l'article L225-37 du Code Commerce sur la sécurité financière et les recommandations de l'AMF.

Le Groupe est doté depuis 2004 d'un Comité d'Audit qui revoit périodiquement la démarche de contrôle des risques.

3.2 Une coopération renforcée avec les assureurs

La mise en cohérence de la relation avec les assureurs a permis de structurer la démarche de prévention. Ainsi, toutes les recommandations assureurs sont intégrées dans les Plans d'Amélioration Sécurité Environnement (PASE) et font l'objet d'un suivi périodique au niveau du Comité de suivi des risques.

Les assureurs revoient tous les ans un certain nombre de sites tant sur le plan des dommages aux biens que sur les risques environnementaux et présentent leurs recommandations qui alimentent le plan d'actions. Depuis 2002, tous les sites significatifs ont été audités par les assureurs. Ainsi, la démarche de progrès est continue et permet une efficacité optimale de la politique de prévention ainsi qu'une optimisation des primes d'assurance.

3.3 La synthèse des plans d'actions

Les plans d'action sécurité, environnement, prévention font la synthèse entre l'identification des risques, la démarche de prévention, la préservation des actifs et le contrôle des opérations au sein du Groupe. L'ensemble de ses actions sont animée par la société tête du Groupe LISI à la fois dans les domaines HSE, du contrôle interne et depuis peu de la trésorerie.

4 – Informations sur les risques de l'émetteur

Dans une approche d'analyse des risques généraux et spécifiques auxquels le Groupe est confronté, il a été retenu les éléments principaux suivants :

- les risques opérationnels,
- les risques stratégiques,
- les risques environnementaux,
- les risques juridiques,
- les risques informatiques,
- les risques de crédit, de liquidité, de marché et de change (cf note 2.4)
- les autres risques.

4.1 Les risques opérationnels

4.1.1 Exposition aux risques de catastrophe naturelle ou de grève

En outre, comme toute société, le Groupe LISI pourrait être perturbé par des mouvements sociaux, par des catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre ou des inondations, voire même des pandémies. De tels événements pourraient se traduire par une baisse du chiffre d'affaires du Groupe ou entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état des installations.

4.1.2 Acquisitions

Afin de maîtriser les risques liés à l'intégration de sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique du Groupe LISI est d'acquérir le contrôle majoritaire du capital des cibles visées. Tout projet d'acquisition ou de cession est soumis à l'accord du Conseil d'Administration.

4.2 Les risques stratégiques

Ceux-ci sont identifiés comme étant les risques majeurs susceptibles de compromettre durablement la réalisation du plan stratégique. Tous les risques identifiés classés en catégorie d'occurrence « FORTE » font l'objet d'un plan d'actions correctives et sont traités en priorité par la direction des différentes divisions.

4.3 Les risques environnementaux

Le Groupe LISI veille au respect de l'environnement dans la production de ses produits. Les impacts négatifs de ses activités sont limités, et une attention particulière est portée dans la gestion de l'eau, des énergies et des déchets.

La politique industrielle et environnementale vise à maîtriser ses risques majeurs que sont :

- le risque d'incendie et ses conséquences éventuelles sur l'activité du site touché ou sur son environnement,
- le risque de pollution des sols ou des nappes phréatiques.

Cette politique de maîtrise des risques consiste en :

- l'amélioration continue de la protection incendie des sites. Les sites font l'objet d'un suivi annuel et de visites,
- des investissements en protection avec la mise en place d'installations d'extinction automatique (sprinklers), ou la remise à niveau d'installations existantes,
- la prévention du risque de pollution : le Groupe met en œuvre une politique de prévention adaptée.

Dans le cadre de la mise en conformité des sites industriels et en l'absence de litiges en cours, le Groupe a constitué des provisions pour un montant global de 9,2 M€. Les actions de prévention relatives aux pollutions des sols sur sites anciens se concrétisent essentiellement, d'une part, par des actions de surveillance en concertation avec les autorités locales, et d'autre part, par la mise en œuvre de travaux de mise en conformité.

En particulier, une provision d'un montant de 5,4 M€ concerne l'évaluation du coût de décontamination d'une pollution ancienne (avant 1975) au TCE (solvant) sur le site de Torrance (Californie – USA). Le traitement en cours consiste à pomper et à filtrer les eaux souterraines en aval du site. Ce traitement a déjà permis de traiter plus de 15 tonnes de TCE dans les pollutions peu profondes et plus de 7 tonnes dans les couches les plus éloignées de la surface. Le montant de provision estimé au 31 décembre 2008 permet de couvrir plus de 10 ans de traitement selon les techniques préconisées par nos conseils. Les récents contacts avec les autorités de la ville de Torrance nous conduisent à penser que le dossier pourrait être clôturé dans un horizon raisonnable.

4.4 Les risques juridiques

Le Groupe est engagé dans un nombre restreint de litiges juridiques avec des tiers (non clients). Tous ces litiges font l'objet d'une information auprès de nos Commissaires aux Comptes et les plus significatifs sont appréciés au niveau du Comité d'Audit.

Le montant des provisions pour litiges constitué à ce titre s'élève à 2 M€. D'une manière générale, toutes les positions juridiques sont déterminées et revues par des professionnels spécialistes internes ou externes.

A l'exception des litiges présentés ci-dessus, « pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) ne doit être déclarée qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.5 Les risques informatiques

Le Groupe a identifié pour chacune de ses divisions un plan d'actions de sauvegarde informatique susceptible d'être mis en œuvre en cas de défaillance grave. De plus, le Groupe a couvert les risques d'interruptions, de dysfonctionnements, ou d'utilisation forcée de son système d'exploitation informatique par une couverture d'assurance spécifique.

4.6 Les autres risques

a) Risques liés aux matières premières

Le Groupe LISI est potentiellement exposé aux variations de prix de certaines matières premières (acier, matières plastiques, aluminium et titane) utilisées dans le cadre de ses activités. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, certains contrats comprennent des formules de révisions de prix permettant de faire évoluer les prix en fonction de l'évolution des matières premières. Les approvisionnements portent sur des périodes limitées encadrées par des contrats dont les prix sont garantis. Au 31 décembre 2008, le Groupe LISI n'utilise pas d'instruments financiers pour gérer son exposition à terme aux variations de prix de ces matières premières.

b) Risques énergétiques

Pour couvrir ses coûts énergétiques, le Groupe a souscrit un contrat de fourniture avec EDF relatif à ses sites français (contrat TRTAM à échéance 2010). Pour les sites étrangers, des contrats annuels ont également été mis en place notamment en Allemagne et aux USA.

c) Risques commerciaux

Pour mémoire, le Groupe fabrique plusieurs milliers de références différentes à partir de nombreuses matières premières (aciers, alliages, aluminium, matières plastiques diverses, titanes, etc.) et par le biais de technologies variées (forge à froid, forge à chaud, usinage, découpage-emboutissage, injection plastique, traitements thermiques et traitements de surface). Le risque commercial est de la sorte réparti sur un nombre considérable de produits fabriqués dans les 36 sites mondiaux du Groupe. Les principales familles de produits sont élaborées en co-développement avec les clients, le chiffre d'affaires des produits brevetés restant secondaire dans le total des ventes consolidées.

d) Risques liés aux clients

Sur la base des chiffres 2008, seuls 2 clients dépassent 5 % des ventes consolidées du Groupe. Les 10 premiers clients représentent 39,5 % du total des ventes ; dans cette liste figurent des comptes clients des 3 divisions, AEROSPACE, AUTOMOTIVE et COSMETICS. Le montant de 75 % des ventes est atteint avec le 72^{ème} client.

Les chiffres d'affaires des 3 premiers clients évoluent comme suit :

	2008	2007	2006
CLIENT A	7,5 %	8,9 %	9,5 %
CLIENT B	9,4 %	9,0 %	12,25 %
CLIENT C	4,6 %	5,7 %	5,7 %

e) Risques liés aux produits

Le Groupe LISI est exposé aux risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits vendus. Il est également soumis aux risques d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages. Pour se prémunir de ces risques, comme il est décrit au paragraphe 5 ci-dessous, le Groupe LISI est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'utilisation des produits après livraison. La responsabilité du Groupe LISI se limite souvent au respect du cahier des charges ou des spécifications définies par le client ; elle ne peut pas être étendue à la maîtrise de l'application. Toutefois la police d'assurance souscrite pourrait ne pas être suffisante pour couvrir l'ensemble des conséquences financières liées à de telles réclamations en particulier aux USA.

f) Risques liés aux fournisseurs

D'une manière générale et compte-tenu du caractère de ses productions, la société ne dépend d'aucun fournisseur ni d'aucun sous-traitant stratégique exclusif. Les principaux fournisseurs sont ceux chez qui le Groupe approvisionne ses matières premières.

La sous-traitance, essentiellement d'ordre technique, concerne en premier lieu des opérations spécifiques de traitement thermique et de finition (traitement de surface et assemblage), sachant que le Groupe est la plupart du temps intégré. Pour l'exercice 2008, l'ensemble des multiples opérations sous-traitées par les sites du Groupe représentait environ 6,2 % du chiffre d'affaires consolidé.

5 – Politique d'assurance

Le Groupe LISI est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

a) Assurance dommages aux biens

Au 1^{er} janvier 2009, cette police couvre les installations en propre ou confiées ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. La franchise s'entend par sinistre et s'élève à 0,1 M€ et ce pour une garantie d'un montant maximal de 849 M€ pour les bâtiments et le matériel et de 175 M€ pour les marchandises.

b) Assurance responsabilité civile

Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient survenir au cours de l'exploitation, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 15,2 M€ par sinistre et par an pour la première ligne. Le Groupe est également souscripteur d'un contrat d'Excess dont le montant est de 7,6 M€ en complément de la première ligne. Une assurance aéronautique couvre les risques spécifiques pour un montant de 305 M€ par

année (les arrêts de vols étant couverts à hauteur de 125 M\$ par sinistre et par an et les produits spatiaux à hauteur de 125 M\$ par sinistre et 250 M\$ par année).

c) Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble de ses filiales à hauteur de 7,7 M€ par année.

6

Informations sur la société et le gouvernement d'entreprise

1 Informations sur la société **80**

1.1 Capital social	80
1.2 Programme de rachat d'actions	81
1.3 Répartition du capital et des droits de vote	82
1.4 Relation entre la société mère et ses filiales	82
1.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes	84

2 Gouvernement d'entreprise **84**

2.1 Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration	84
2.2 Le règlement intérieur du Conseil d'Administration	85
2.3 Le Comité des Rémunérations	86
2.4 Le Comité d'Audit	86
2.5 Les membres indépendants et les membres liés à la société	87
2.6 Les salariés	87
2.7 Les organes d'administration	89
2.8 Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	92

1 – Informations sur la société

1.1 Capital social

1.1.1 Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2008 à 21 507 722 €, divisé en 10 753 861 actions de 2 € de nominal de même catégorie.

1.1.2 Evolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
Capital au 31/12/2008 : 21 507 722 € divisé en 10 753 861 actions de 2 € de nominal								
10/02/04	20/02/08*	Augmentation de capital par conversion de BSAR	299 588 €	6 740 730 €	149 794	2 €	10 753 861	21 507 722 €
10/02/04	21/12/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	169 592 €	3 815 820 €	84 796	2 €	10 604 067	21 208 134 €
10/02/04	29/08/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	255 292 €	5 744 070 €	127 646	2 €	10 519 271	21 038 542 €
10/02/04	27/06/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	361 684 €	8 137 890 €	180 842	2 €	10 391 625	20 783 250 €
10/02/04	22/02/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	30 000 €	675 000 €	15 000	2 €	10 210 783	20 421 566 €
10/02/04	20/12/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	498 926 €	11 225 835 €	249 463	2 €	10 195 783	20 391 566 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	43 640 €	981 900 €	21 820	2 €	9 952 166	19 892 640 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital réservée aux salariés	55 332 €	1 122 686,58 €	27 666	2 €	9 924 500	19 849 000 €
10/02/04	01/03/04	Augmentation de capital réservée aux salariés	59 992 €	768 198 €	29 996	2 €	9 896 834	19 793 668 €

* Conversion de BSAR intervenue fin décembre 2007.

1.1.3 Capital autorisé mais non émis

Le 27 avril 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à émettre des actions par apport en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 1 300 000 € hors prime, et ce, dans un délai de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

1.1.4 Titres de capital potentiel

Dans le cadre de l'émission de l'OBSAR, à chaque obligation émise a été attaché un bon de souscription d'action (BSAR) permettant de souscrire une action nouvelle. Le Conseil d'Administration du 3 mai 2004, suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2004, a constaté la souscription de l'émission de 1 066 685 BSAR.

Au 31 décembre 2008, 829 361 BSAR ont été convertis. Il reste 237 324 BSAR à convertir à raison de un BSAR pour une action nouvelle.

1.1.5 Politique de distribution de dividendes des cinq derniers exercices – Délai de prescription des dividendes

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes versés par action ont été de :

	Dividende net en €
2004	0,90
2005	1,08
2006	1,30
2007	1,50
2008 (1)	1,20

(1) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2009. La date de paiement des dividendes a été fixée au 7 mai 2009.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

1.2 Programme de rachat d'actions

1.2.1 En cours au 31 décembre 2008

Le 29 avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé la société à racheter en Bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 29 octobre 2009.

La société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Cette autorisation s'applique dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal à 100 € hors frais d'acquisition,
- la société ne pourra vendre tout ou partie des actions ainsi acquises qu'à un prix unitaire au moins égal à 50 € hors frais de cession.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 100 €, s'élèvera à 107 538 600 €.

La société LISI S.A. a acquis en 2008 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessous référencé, 417 002 actions propres, soit 3,9 %. Le nombre d'actions propres auto-détenues par la société LISI S.A. est de 481 901.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Prix moyens pondérés en €
Titres détenus au 01/01/2008	215 299	37,11
Titres acquis en 2008	417 002	43,99
Titres vendus en 2008	150 400	58,36
Titres détenus au 31/12/2008	481 901	35,82
<i>dont titres affectés au programme de stock options</i>	426 534	
<i>dont titres disponibles</i>	55 367	

Les achats et ventes d'actions ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Pinatton Corporate. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

1.2.2 Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachat d'actions de la société LISI S.A., conformément au nouveau régime applicable depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. La société LISI S.A. propose d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et à la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 537 693 actions.

La durée du programme de rachat d'actions est fixée à 18 mois.

Le nouveau programme de rachat d'actions prévoit que les actions acquises auront les utilisations suivantes :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 50 € par action.

En cas d'utilisation de produits dérivés, la société LISI S.A. veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre.

1.3 Répartition du capital et des droits de vote

1.3.1 Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

1.3.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Libellés	2008			2007			2006		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	55,1	68,3	5 928 724	55,1	67,3	5 928 724	58,1	68,6	5 928 724
VMC	6,0	7,4	641 675	6,0	7,2	641 675	6,3	7,3	641 675
Autres mandataires sociaux	0,2	0,2	40 964	0,3	0,3	32 644	0,3	0,2	27 029
TOTAL MANDATAIRES	61,3	75,9	6 611 363	61,4	74,8	6 603 043	64,7	76,1	6 597 428
<i>dont dirigeants</i>	<i>0,14</i>	<i>0,09</i>	<i>14 740</i>	<i>0,12</i>	<i>0,08</i>	<i>12 990</i>	<i>0,09</i>	<i>0,05</i>	<i>8 840</i>
FFP	5,1	6,0	550 000	5,1	5,9	550 000	5,0	5,8	515 000
FMR Corp et Fidelity				-	-	-	4,9	2,9	499 378
Auto-détenues	4,5		481 901	2,0	-	215 299	2,4	-	243 296
Salariés	1,0	0,6	107 000	0,9	0,6	101 698	1,0	0,6	103 500
Public	28,1	17,5	3 003 597	30,6	18,7	3 283 821	22,0	14,6	2 252 181
Total Général	100,0	100,0	10 753 861	100,0	100,0	10 753 861	100,0	100,0	10 210 783

Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social

- La société CID, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2008 : 55,1 % du capital et 68,3 % des droits de vote.

Le capital de la société CID est détenu à part quasi égale par trois blocs d'actionnaires familiaux au travers de sociétés holdings familiales. Les liens existants entre les actionnaires, bien que familiaux, ne sont pas directs.

- La société VMC, route des Forges 90120 MORVILLARS détient directement au 31 décembre 2008 : 6,0 % du capital et 7,4 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 15,28 % du capital de LISI S.A.
- La société FFP, 75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS détient directement au 31 décembre 2008 : 5,1 % du capital et 6 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 13,88 % du capital de LISI S.A.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote.

Le pourcentage de capital détenu par le personnel n'est pas significatif (1 % du capital).

1.3.1.2 Pacte d'actionnaires - actions de concert

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société LISI S.A., et aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

A la connaissance de la société LISI, il n'existe, au jour de la rédaction du présent document, aucune action de concert au sens des articles L233-10 et L233-11 du code de commerce.

1.3.1.3 Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

1.3.2 Actionnariat de la société LISI S.A.

Une analyse TPI (« Titre au porteur identifiable ») a été réalisée au 31 janvier 2008. Sur le flottant qui représentait environ 32 % du nombre total des actions, elle a permis d'identifier 2 343 actionnaires. A cette date, la répartition était la suivante :

- investisseurs institutionnels français : 137 soit 11,7 % du capital,
- investisseurs institutionnels internationaux : 111 soit 15,7 % du capital,
- actionnaires individuels français et internationaux : 2 095 soit 2,6 % du capital.

1.3.3 Actions auto-détenues par la société LISI S.A.

A la date du 31 décembre 2008, la société LISI S.A. détenait 481 901 de ses propres actions, soit 4,5 % du capital. Aucune annulation d'action n'a été effectuée.

1.4 Relations entre la société et ses filiales

La société LISI S.A. exerce une activité de holding et d'assistance à ses filiales. Elle gère son portefeuille de participations, le financement de ces opérations ou celles de ses filiales, les risques de change, de taux et de liquidité. Elle octroie éventuellement des prêts à ses filiales et centralise les excédents de trésorerie du Groupe, et cela dans le cadre de convention de trésorerie. Ces opérations sont rémunérées aux conditions de marché plus marge.

En France, elle est la société mère du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit expressément que les gains d'impôts sont conservés par la société mère, sans indemnisation en cas de sortie du périmètre.

La société LISI S.A. met à disposition de ses filiales un certain

nombre de services et de compétences relatives à des fonctions centrales qui sont notamment, l'assistance juridique et fiscale, l'assistance financière, le contrôle de gestion, les procédures et l'audit, la gestion des assurances et l'assistance dans le domaine des ressources humaines. Une rémunération normale est servie par les trois divisions à la société LISI S.A. pour l'exécution des prestations sur la base des charges d'exploitation de l'exercice coefficientées ; ces refacturations étant ventilées au prorata de la valeur ajoutée des divisions.

Les éléments avec les parties liées sont les suivants :

(en milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Provisions sur titres de participation	-	-
Créances rattachées à des participations	23 988	-
Créances clients et comptes rattachés	365	-
Avances de trésorerie aux filiales	42 624	-
Compte courant intégration fiscale	218	-
PASSIF :		
Concours de trésorerie des filiales	48 552	-
Compte courant intégration fiscale	3 688	-
Clients créditeurs	674	-
Fournisseurs	31	-
Autres dettes	-	-
COMPTE DE RESULTAT :		
Services reçus	-	-
Maintenance informatique	15	-
Intérêts des comptes courants des filiales	1 731	-
Chiffre d'affaires avec les filiales	5 633	-
Produits des prêts et comptes courants des filiales	2 495	-
Produits de participation	16 995	-
Reprise de provisions sur titres de participation	-	-

Parmi les postes intra-groupe significatifs, figurent :

- A l'actif :
 - les créances rattachées à des participations : la société LISI S.A. a avancé sous forme de prêt moyen terme la somme de 25 M€ à sa filiale LISI AUTOMOTIVE. Un prêt de 10 M€ conclu le 15 juillet 2005 pour une durée de 7 ans, amortissable, avec un différé de 2 ans lui a permis de financer partiellement l'acquisition en juillet 2005 du groupe allemand KNIPPING. Un prêt de 5 M€ conclu le 2 avril 2007 pour une durée de 5 ans remboursable trimestriellement lui a permis de faire face au paiement de ces nombreux investissements industriels, le capital restant dû au 31 décembre 2008 est de 3,5 M€. Un prêt de 10 M€ conclu en avril 2008 pour une durée de 7 ans, amortissable, avec un différé de 2 ans pour faire face à son besoin croissant en fond de roulement,
 - les avances de trésorerie aux filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe. En 2007, une avance de 14,6 M€ a été consentie à LISI MEDICAL dans le cadre de l'acquisition des sociétés SEIGNOL et INTERMED Application,
 - les comptes courants d'intégration fiscale constatant les créances d'impôts des sociétés intégrées.
- Au passif :
 - les remontées de trésorerie effectuées par les filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe,
 - les comptes courants d'intégration fiscale constatant les dettes d'impôts des sociétés intégrées.
- Au compte de résultat :
 - les facturations de prestations et de management fees de LISI S.A. à ses différentes filiales,
 - les dividendes perçus par LISI S.A. au titre de l'exercice 2008.

Ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

1.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le tableau ci-dessous recense le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2008 dans les comptes de la société LISI S.A. et de ses

filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale.

Les honoraires relatifs aux prestations de nature fiscale concernant les sociétés françaises ou étrangères, effectuées par le Bureau Francis LEFEBVRE ou d'autres prestataires ne figurent pas dans ce tableau.

(en milliers d'€)	KPMG Audit		Exco Cap Audit		Auditeurs Etrangers		Sécafi Alpha ⁽¹⁾	
	Montant		Montant		Montant		Montant	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Holding	33	39	18	18				
- Filiales intégrées globalement	98	72	100	113	627	462		
Autres diligences et prestations								
- Holding							19	19
- Filiales intégrées globalement							71	57
Sous-total	131	111	118	131	627	533	76	70
Autres prestations rendus par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal et social					171	156		
Prestations diverses								
Sous-total		2			171	156		
TOTAL	131	113	118	131	798	689	76	70

(1) Comité de groupe

2 – Gouvernement d'entreprise

LISI est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce. La société a mis en place des mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise (voir notamment le rapport du Président du Conseil d'Administration).

2.1 Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2004, le Conseil d'Administration de LISI S.A. a arrêté les termes d'une Charte de gouvernement d'entreprise qui expose les règles de conduite applicables à tous les membres et participants du présent Conseil. Cette Charte est un document exclusivement interne qui ne peut avoir pour effet de se substituer aux statuts ni aux dispositions relevant du droit des sociétés commerciales.

Les missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de LISI S.A. est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

En exerçant ses prérogatives légales, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

D'une manière générale, le Conseil d'Administration remplit 5 missions principales :

1. il arrête la stratégie de l'entreprise,
2. il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation approprié (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou cumul de ces fonctions),
3. il contrôle la gestion de la société,
4. il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes,
5. il valide les principales acquisitions ou cessions d'actifs présentées par les mandataires sociaux, notamment sur leur concordance avec le plan stratégique ainsi que leur valorisation.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Le Conseil d'Administration veillera que sa composition comme l'organisation de ses travaux soient représentatives de la structure de l'actionariat de LISI S.A.

Il peut décider de la création de Comités chargés d'étudier les questions qu'il soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

La déontologie de l'Administrateur

Chaque administrateur doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des actionnaires et se comporter comme tel dans l'exercice de ses fonctions.

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2004, le Conseil d'Administration de LISI S.A. a jugé bon de ne pas établir de différenciation entre les administrateurs, qu'ils soient mandataires sociaux ou non, administrateurs d'une société mère ou non, directement ou indirectement liés à la société ou à ses filiales par un lien économique ou non. Le Conseil considère en effet que le choix d'un de ses membres est fondé sur la seule compétence de celui-ci et sur son apport actif à ses travaux.

Avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur s'assurera qu'il a pris connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur. Les statuts de LISI S.A. et la présente Charte lui seront remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette Charte.

Chaque membre du Conseil d'Administration consacre à la préparation des séances du Conseil, ainsi que celles des Comités auxquels le cas échéant il siège, le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'informations dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission.

L'administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil ou des Comités auxquels il appartient. Un calendrier prévisionnel des réunions du Conseil sera établi chaque fin d'année pour l'année suivante.

L'administrateur fera part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec LISI S.A. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante. La participation directe ou indirecte d'un membre du Conseil d'Administration à une opération à laquelle LISI S.A. est directement intéressée ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil, doit être portée à la connaissance du Conseil préalablement à son dénouement.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou, à défaut, par l'un des Vice-présidents qu'il a désigné.

Sauf cas exceptionnel, la convocation aux réunions se fera par écrit et sera envoyée aux membres du Conseil dans un délai de deux semaines précédant celles-ci. Seront joints à cette convocation les documents relatifs aux sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion qui permettront aux membres du Conseil de porter un jugement fondé sur leurs enjeux.

Les membres du Conseil d'Administration ont le droit de se faire représenter par un de leur collègue au moyen d'un pouvoir écrit. Un membre du Conseil d'Administration ne peut représenter qu'une seule personne au cours d'une même réunion.

Pour la validité des délibérations du Conseil d'Administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Pour une bonne pratique de gouvernement d'entreprise, le Conseil procèdera une fois par an à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. Il vérifiera en particulier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires. Il répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée Générale envers laquelle il assume les responsabilités légales essentielles.

Les opérations d'importance véritablement stratégique telles que les décisions d'acquisition ou de cession, les investissements de croissance organique ou encore les opérations de restructuration interne présentant un caractère significatif doivent être examinées par le Conseil d'Administration pour approbation.

Les obligations des Administrateurs

Chaque membre du Conseil d'Administration détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat le nombre minimal d'une action LISI.

Les administrateurs, que ce soit à titre personnel ou par personne interposée, s'abstiendront d'effectuer des opérations sur les titres de la société LISI S.A., y compris les dérivés, dans la mesure où ils disposent de par leurs fonctions d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en bourse.

2.2 Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration du 30 août 2006, le règlement intérieur du Conseil d'Administration a été adopté.

En sus de la Charte de gouvernement d'entreprise indiquée ci-avant, le règlement intérieur prévoit :

Réunion du Conseil

Lorsque les installations techniques de la salle de réunion du Conseil le permettront, seront réputés présents pour le calcul du quorum et

de la majorité, les Administrateurs qui participeront à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence et/ou de conférence téléphonique conformes aux dispositions réglementaires.

Cette dernière disposition ne sera pas applicable pour les décisions suivantes : nomination ou révocation du Président, nomination ou révocation du Directeur Général, nomination ou révocation des Directeurs Généraux Délégués, établissement et arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés et du rapport de gestion.

Les convocations, qui sont transmises soit par le Président, soit par le Secrétaire du Conseil, sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

2.3 Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est chargé :

- de fixer les règles de rémunérations globales (salaires fixes et primes variables de toute nature) et de contrôler l'application annuelle de ces règles :
 - a) des membres de la Direction Générale de la société LISI S.A. (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) ;
 - b) des Directeurs Généraux des divisions de LISI S.A. ;
- de conseiller le Président-Directeur Général de LISI S.A. dans la politique de rémunération des cadres dirigeants de chaque filiale du Groupe. A ce titre, le Comité des Rémunérations soumet au Conseil toute proposition destinée à la motivation et à l'intéressement des cadres dirigeants du Groupe, en particulier concernant la politique de la société en matière de « stocks options », leurs modalités et leurs conditions d'attribution.

Il présente également ses recommandations en matière de montant et barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des Comités du Conseil.

Le Comité des Rémunérations se compose de 3 membres au moins et de 5 membres au plus dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Madame Lise NOBRE, Messieurs Gilles KOHLER et Thierry PEUGEOT.

Les membres mandataires sociaux ne prennent pas part au vote lorsque le Comité délibère sur leurs propres rémunérations ou sur des systèmes d'intéressement dont ils pourraient bénéficier le cas échéant.

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an. Ses travaux font l'objet d'un compte-rendu écrit qui permet au Conseil d'être pleinement informé, facilitant ainsi les délibérations de celui-ci.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2008 et tous ses membres étaient présents. Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les points suivants :

- les rémunérations fixes pour les membres de la Direction Générale de la société LISI S.A. et les Directeurs Généraux des divisions du Groupe ainsi que les règles de calcul de la part variable appelée

Bonus sur Objectifs. Cette part variable dépend principalement de l'atteinte des objectifs annuels en matière de croissance, de résultat et d'endettement financier net.

2.4 Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour missions principales :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise.
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. A ce titre le Comité d'Audit analyse et suit la gestion des risques pour le Groupe. Il émet un avis sur le processus de contrôle des comptes, évalue l'indépendance des Commissaires aux Comptes et prend connaissance des observations des auditeurs sur les états financiers.
- de prendre en compte l'analyse générale du risque du Groupe, de suivre les plans d'actions mis en place et leur état d'avancement. A ce titre, les comptes rendus des audits internes sont présentés au Comité d'Audit ainsi que les suivis et actions correctives.

Le Comité d'Audit a tous pouvoirs pour émettre au Conseil d'Administration les recommandations d'amélioration du contrôle interne du Groupe.

Le Comité d'Audit pilote la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et soumet au Conseil le résultat de cette sélection. Lors de l'échéance de leur mandat, la sélection ou le renouvellement des Commissaires aux Comptes doivent être précédés, sur décision du Conseil, d'un appel d'offres supervisé par le Comité d'Audit. Le Comité se fait communiquer les honoraires versés par la société et son Groupe au cabinet et au réseau des commissaires et s'assure que leur montant et la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

Le Comité d'Audit se compose de 3 membres au moins et de 5 membres au plus dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Messieurs Eric ANDRE, Christophe VIELLARD et Emmanuel VIELLARD.

Il se réunit préalablement aux séances du Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués afin de participer à cette réunion préparatoire.

L'examen des comptes par le Comité d'Audit doit être accompagné d'une note des Commissaires aux Comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats, mais aussi des options comptables retenues ainsi que d'une note de la société décrivant son exposition aux risques et ses engagements hors bilan significatifs.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2008 et tous ses membres étaient présents. Il a entendu les Commissaires aux

Comptes sur la réalisation de leur mission et a reçu une information de la Direction Générale de la société sur les procédures internes. Les informations relatives au périmètre de consolidation, aux risques hors bilan décrits en annexe aux comptes consolidés ont été transmises au Comité d'Audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

2.5 Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique se compose de 5 membres dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Madame Lise NOBRE, Messieurs Gilles KOHLER, Jean-Philippe KOHLER, Emmanuel VIELLARD et Pascal LEBARD. Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2008 et tous ses membres étaient présents.

2.6 Les membres indépendants et membres liés à la société

Sont qualifiés d'administrateurs indépendants, les personnes qui ne sont pas liées directement ou indirectement aux actionnaires de référence que sont les sociétés CIKO, FFP et VIELLARD MIGEON & CIE.

2.7 Les salariés

2.7.1 Effectifs

2.7.1.1 Effectifs inscrits fin de période par catégorie

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs du Groupe par catégorie

	2008	2007	Ecart N/N-1
Cadres	672	619	8,6 %
Agents de maîtrise	730	651	12,1 %
Employés et ouvriers	5 666	5 242	8,1 %
Total	7 068	6 512	8,5 %

2.7.1.2 Effectifs inscrits fin de période par division

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs du Groupe par activité

	2008	2007	Ecart N/N-1
LISI AEROSPACE	3 565	3 057	16,6 %
LISI AUTOMOTIVE	3 033	2 953	2,7 %
LISI COSMETICS	457	490	- 6,7 %
Holding	13	12	8,3 %
Total	7 068	6 512	8,5 %
Intérimaires inscrits	351	417	- 15,8 %

2.7.1.3 Répartition géographique des effectifs

Au 31 décembre 2008, la répartition des effectifs inscrits du Groupe était la suivante : 3 486 salariés étaient employés en France soit 49 % du total, 3 582 à l'étranger, soit 51 % du total, dont

22 % en Europe (France non compris), 22 % sur le continent nord américain, et 7 % en Asie.

2.7.1.4 Turnover consolidé 2008

ETPMP*	Départs volontaires	Taux de turnover
7 328	425	5,8 %

* Equivalent temps plein moyen payé

2.7.2 Participation, intéressement et stock options

2.7.2.1 Intéressement du personnel

a) Participation et contrat d'intéressement

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des trois derniers exercices sont les suivantes (en millions d'euros) :

2008	2007	2006
1,9	2,5	3,1

Contrat d'intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont un système d'intéressement qui permet d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Les modalités de calcul reposent sur des critères propres à chaque entité.

b) Plan d'épargne Groupe (PEG)

Le Groupe LISI a créé pour les sociétés françaises en 2001, un plan d'épargne Groupe « LISI en action ». Ce plan a permis pour les années 2001, 2004 et 2006 de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,47 M€, 0,8 M€ et 1,18 M€.

Pour les autres années, le PEG a été reconduit sous forme de rachat d'actions.

Les versements volontaires des salariés ainsi que l'intéressement sont abondés par l'entreprise selon un barème.

Les avantages consentis aux salariés au titre du plan d'épargne Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à l'IFRS 2.

Au 31 décembre 2008, le PEG « LISI en action » composé exclusivement d'actions LISI détient 107 000 titres et compte 1 334 porteurs de parts.

c) Actionnariat des salariés

Il n'existe aujourd'hui plus d'autorisation d'augmentation de capital.

Le pourcentage de capital détenu par les salariés du Groupe est de 1 % au 31 décembre 2008.

2.7.2.2 Stocks options

a) Plans d'options

Différentes décisions de l'Assemblée Générale ont autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscriptions ou d'achats d'actions. Seule l'autorisation donnée à l'Assemblée Générale du 27 avril 2007 portant sur 20 000 actions et pour une durée de 38 mois reste valable au 31 décembre 2008.

b) Options sur actions

Plans en cours au 31 décembre 2008 :

Date Assemblée Générale / Conseil d'Administration	Catégorie N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Comité de Direction	Dont 10 premiers salariés	Nombre de bénéficiaires résiduel	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options levées au 01/01/2008	Options levées en 2008	Options annulées	Options restantes au 31/12/2008
Autorisation du 28.02.2001												
01.03.2001	A Plan n° 2	34 700		5 500	6 500	4	02.03.2005 28.02.2009	27,82 €	18 440	0	11 200	5 060
Autorisation du 28.02.2001												
06.12.2001	A Plan n° 3	39 500	10 000	34 500	10 000	3	07.12.2005 05.12.2009	18,81 €	22 860	0	5 000	11 640
Autorisation du 28.02.2001												
25.06.2003	A Plan n° 4	163 000	10 000	47 500	12 500	25	26.06.2007 24.06.2011	20,33 €	78 090	9 850	36 000	39 060
Autorisation du 27.04.2007												
27.06.2007	G Plan n° 5	68 000	8 500	16 000	10 500	74	01.03.2010 01.03.2012	Néant	0	0	3 500	64 500

A = achat.
G = gratuite.

c) Plan d'actions de performance

Le 27 juin 2007, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte de deux critères principaux du plan stratégique LISI à fin 2009, à savoir le chiffre d'affaires et le résultat courant brut (résultat opérationnel courant moins le coût du financement et plus ou moins les autres produits et charges financiers). Le nombre maximal d'actions attribuées est de 68 000 actions existantes et concerne 77 collaborateurs en France. Pour que le nombre soit égal au nombre d'actions attribuées à l'origine, il convient que les indicateurs de performance soient pleinement respectés. Dans le cas où les objectifs de performance ne sont pas atteints, le nombre d'actions sera réduit

proportionnellement. Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que ces derniers devraient conserver pendant la durée de leur mandat 500 actions gratuites attribuées.

29 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

d) Options exercées en 2008

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008, 9 850 options ont été exercées par options d'achats.

En 2008, aucun des dix premiers salariés non mandataires sociaux n'a exercé d'options d'achats d'actions.

2.8 Les organes d'administration

2.8.1 Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration du Groupe est composé de 10 membres, dont quatre sont indépendants.

	Administrateur indépendant	Date de nomination	Date d'expiration du mandat	
Conseil d'Administration				
Président du Conseil d'Administration	Gilles KOHLER	1985	AGO 2009 [1]	
Membres du Conseil d'Administration :	Emmanuel VIELLARD	2000	AGO 2013 [3]	
	Eric ANDRE	X	2002	AGO 2014 [4]
	Lise NOBRE	X	2008	AGO 2014 [4]
	Christian PEUGEOT		2003	AGO 2013 [3]
	Patrick DAHER	X	2008	AGO 2009 [1]
	Pascal LEBARD	X	2005	AGO 2011 [2]
	Compagnie Industrielle de Delle représentée par Thierry PEUGEOT		1977	AGO 2013 [3]
	SAS CIKO représentée par Jean- Philippe KOHLER		2002	AGO 2009 [1]
	VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Christophe VIELLARD		2000	AGO 2009 [1]
Secrétaire du Conseil d'Administration	Maître Olivier PERRET (Fiscalité sociétés)			
Comité d'Audit				
Membres du Comité d'Audit :	Emmanuel VIELLARD			
	Christophe VIELLARD			
	Eric ANDRE			
Comité Stratégique				
Membres du Comité Stratégique :	Gilles KOHLER			
	Jean-Philippe KOHLER			
	Emmanuel VIELLARD			
	Pascal LEBARD			
	Lise NOBRE			

[1] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

[2] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

[3] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

[4] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.8.2 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

2.8.2.1 Les membres du Conseil d'Administration

Gilles KOHLER, 55 ans, Président-Directeur Général de LISI.

Il préside au Conseil d'Administration, au Comité des Rémunérations et au Comité Stratégique.

Gilles KOHLER a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS,
- Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA),
- Administrateur de HI-SHEAR AUTOMOTIVE (USA),
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,

- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Membre du comité de direction de LISI COSMETICS SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de HUGUENY SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur de la Société Immeubles de Franche-Comté.

Emmanuel VIELLARD, 45 ans, Vice-Président Directeur Général Délégué de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration, au Comité d'Audit et au Comité Stratégique.

Emmanuel VIELLARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS,
- Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA),
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Membre du comité de direction de LISI COSMETICS SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de HUGUENY SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Juge au Tribunal de Commerce de Belfort,
- Président du comité de direction de Financière VIELLARD SAS,
- Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Président de RAPALA-VMC OYJ (Finlande),
- Président du Conseil d'Administration de FSH WELDING GROUP.

Eric ANDRE, 60 ans, Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Eric ANDRE a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Membre du Directoire de NATIXIS France,
- Administrateur de R. DI GIOIA Cie.

Christian PEUGEOT, 55 ans, Administrateur de LISI.

Il a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Conseil d'Administration de la Française de Participations Financières,
- Vice-Président du Football Club de Sochaux-Montbéliard,

- Administrateur des Ets PEUGEOT Frères,
- Administrateur de la Société Immeubles et Participation de l'Est,
- Représentant permanent FFP au Conseil d'Administration de SEB,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Directeur de la Communication des Automobiles PEUGEOT.

Pascal LEBARD, 46 ans, Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité Stratégique.

Pascal LEBARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Administrateur – Directeur Général de Sequana Capital,
- Président de DLMD SAS,
- Président de Pascal LEBARD INVEST SAS,
- Président de Fromagerie de l'Etoile SAS,
- Président de Greysac SAS,
- Président de BOCCAFIN SAS,
- Administrateur du Club Méditerranée,
- Administrateur de BOCCAFIN SUISSE SA,
- Administrateur de la Société Générale de Surveillance (Genève),
- Administrateur de BOCCAFIN Suisse SA,
- Président du Conseil de Surveillance de ARJOWIGGINS SAS,
- Président du Conseil de Surveillance de ANTALIS International SAS,
- Membre du Comité de Surveillance de Antonin Rodet SAS,
- Gérant de Ibéria SARL.

Thierry PEUGEOT, 51 ans, Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité des Rémunérations.

Thierry PEUGEOT a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA,
- Vice-Président des Ets PEUGEOT Frères et Directeur Général Délégué,
- Administrateur de la Société Foncière Financière et de Participations – FFP,
- Administrateur de Société Anonyme de Participations,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur des Immeubles et Participations de l'Est,
- Administrateur de FAURECIA,
- Administrateur de Air Liquide.

Jean-Philippe KOHLER, 48 ans, Représentant permanent de CIKO au Conseil de LISI.

Il a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Membre du comité de direction de LISI COSMETICS SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de HUGUENY SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Directeur Général de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Président de CIKO SAS.

Christophe VIELLARD, 67 ans, Représentant permanent de VIELLARD MIGEON & CIE au Conseil de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Christophe VIELLARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Conseil de VIELLARD MIGEON & Cie,
- Membre du comité de direction de Financière VIELLARD SAS,
- Membre du comité de direction de REBOUD ROCHE SAS,
- Membre du comité de direction de FSH Industries,
- Membre du comité de direction de SELECTARC Industries,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur de RAPALA-VMC OYJ (Finlande),
- Administrateur de FSH WELDING GROUP,
- Gérant du Groupement Forestier des Lomonts,
- Membre du directoire de l'Agence Régionale de Développement de Franche-Comté.

Patrick DAHER, 59 ans, Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration.

Patrick DAHER a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Compagnie DAHER,

- Administrateur et Directeur Général de SOGEMARCO-DAHER,
- Président de DAHER MTS,
- Représentant permanent de DAHER MTS et Administrateur de OCEANIDE,
- Administrateur du CREDIT DU NORD,
- Administrateur de DAHER INTERNATIONAL DEVELOPMENT,
- Administrateur de DAHER AEROSPACE Ltd,
- Administrateur de DAHER Inc.

Lise NOBRE, 43 ans, Administrateur de LISI.

Elle assiste au Conseil d'Administration, au Comité des Rémunérations et au Comité Stratégique.

Lise NOBRE a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Présidente du Conseil de Surveillance de FTE (Allemagne),
- Présidente de GLOBAL CLOSURE SYSTEMS France SAS.

2.8.2.2 Liens familiaux

Le seul lien direct de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus est le suivant :

Gilles KOHLER et Jean-Philippe KOHLER sont frères.

2.8.2.3 Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre la société LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil. »

2.8.2.4 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration,
- aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.9 Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

2.9.1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 29 avril 2008, a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 106 250 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008.

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Les jetons de présence versés à chaque administrateur s'élèvent à 1 250 euros par Conseil et par Comité et dépendent de l'assiduité des bénéficiaires aux réunions. Pour l'exercice 2008, ils se sont élevés à 85 000 € et le taux de participation a été de 90,7 %.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence versés aux administrateurs :

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2007 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence versés en 2008 par LISI S.A. (en euros)
Gilles KOHLER	8 750	16 250
Emmanuel VIELLARD	7 500	16 250
Roland BURRUS	3 750	3 750
Christian PEUGEOT	2 500	7 500
Christophe VIELLARD	7 500	13 750
Jean-Philippe KOHLER	5 000	12 500
Thierry PEUGEOT	8 750	15 000
Pascal LEBARD	7 500	13 750
Eric ANDRE	7 500	15 000
Patrick DAHER		2 500
Lise NOBRE		8 750
Total	58 750	125 000

2.9.2 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions LISI que doit détenir chaque administrateur est d'une action.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2008 :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions LISI détenues directement	Nombre d'actions LISI détenues indirectement
Administrateurs		
Gilles KOHLER	6 515	
Emmanuel VIELLARD	8 225	
Christian PEUGEOT	1	
Christophe VIELLARD (représentant permanent de VMC)		641 675
Jean-Philippe KOHLER (représentant permanent de CIKO)	5 000	21 153
Thierry PEUGEOT (représentant permanent de CID)	25	5 928 724
Pascal LEBARD	10	
Patrick DAHER	10	
Lise NOBRE	20	
Eric ANDRE	5	
Total	19 811	6 591 552

2.9.3 Rémunérations des dirigeants

Les conditions de rémunération du Président-Directeur Général et du Vice-Président sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Les tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social de la société LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Gilles KOHLER Président-Directeur Général de LISI S.A.	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	423 381	427 888
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice*	73 500	Néant
Total	496 881	427 888

Emmanuel VIELLARD Vice-Président Directeur Général de LISI S.A.	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	378 193	384 822
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice*	73 500	Néant
Total	451 693	384 822

* Valorisation au cours de clôture du 31 décembre 2008, soit 24,50 €

Les tableaux récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Gilles KOHLER Président-Directeur Général de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	259 932	250 872	278 188	273 452
Rémunération variable	150 000	120 000	135 000	150 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	10 000	8 750	11 250	16 250
Avantages en nature *	3 449	3 449	3 449	3 449
Total	423 381	383 071	427 888	443 152

* Avantages en nature : Voiture

Emmanuel VIELLARD Vice-Président Directeur Général de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	231 189	220 823	250 318	246 166
Rémunération variable	135 000	107 547	120 000	135 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	8 750	7 500	11 250	16 250
Avantages en nature *	3 254	3 254	3 254	3 254
Total	378 193	339 124	384 822	400 670

* Avantages en nature : Voiture

La société LISI S.A. ne s'est pas engagée au bénéfice de ces mandataires sociaux au versement d'éléments de rémunérations, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dits mandataires.

2.9.4 Avantages en nature accordés aux dirigeants

Mrs. Gilles KOHLER et Emmanuel VIELLARD ont bénéficié en 2008 d'un véhicule de fonction.

2.9.5 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions durant l'exercice 2008.

2.9.6 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

En 2008, les mandataires sociaux ont exercé les options suivantes :

Mandataire social	Nombre d'actions achetées	Prix en euros	Année d'attribution
Emmanuel VIELLARD	2 000	20,33 Plan N°4	2003

2.9.7 Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions de performance durant l'exercice 2008.

2.9.8 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Il n'y a pas eu d'actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2008.

7

Documents spécifiques à l'Assemblée Générale

1 Rapport du Président du Conseil d'Administration **96**

1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil
d'Administration 96

1.2 Limitation aux pouvoirs du Directeur Général 96

1.3 Procédures de contrôle interne 97

2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne **100**

3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes **101**

4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés **102**

5 Rapport Général des Commissaires aux Comptes **103**

6 Projets de résolutions **104**

1 – Rapport du Président du Conseil d'Administration Loi de Sécurité Financière (Art. L 225-37 du Code de Commerce)

Rappel du contexte LSF et des objectifs de contrôle interne au sein du Groupe LISI

Selon les dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce sur la Sécurité Financière et les recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers, le présent rapport décrit les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, la limitation des pouvoirs confiés au Directeur Général, les principes et les règles arrêtés pour déterminer les avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe.

Ce rapport a été soumis au Conseil d'Administration du 19 février 2009.

1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1.1 Organisation

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par le Président par tout moyen et même verbalement. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs représentant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Toutefois, les délibérations doivent être prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, pour ce qui concerne les questions suivantes :

- calcul des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions,
- propositions à faire à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'affectation des résultats de l'exercice écoulé,
- texte des résolutions à soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,
- remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'Administration sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.1.2 Modalités de fonctionnement

Le Conseil se réunit à l'invitation du Président au minimum 4 fois par exercice et pour chaque décision importante. Les travaux animés par le Président font l'objet d'une démarche participative de chacun des membres et les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Les débats sont consignés dans un procès-verbal soumis à l'approbation des membres dans le mois qui suit la séance et signé à la séance suivante. Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les résolutions légales.

1.1.3 Préparation des travaux

- Avant chaque Conseil, les participants reçoivent un dossier dûment documenté – dans la mesure du possible – afin de préparer la séance dans les meilleures conditions.
- Les séances nécessitant l'approbation des comptes annuels et semestriels font l'objet d'un exposé du Comité d'Audit qui s'est réuni préalablement.
- Les séances qui traitent des sujets de rémunération font l'objet d'un exposé du Comité de Rémunérations qui s'est réuni préalablement.
- Les séances qui traitent des sujets stratégiques font l'objet d'une présentation du Comité Stratégique qui s'est réuni préalablement.

1.1.4 Processus de prise de décision

Toute décision significative est soumise à la ratification du Conseil selon les modalités de fonctionnement décrites au paragraphe 1.2. Par décision significative est entendu : approbation des comptes, acquisition, cession, éléments prévisionnels, rémunération des mandataires sociaux, nomination des membres des organes de direction, ou tout autre élément susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes.

1.2 Limitation des pouvoirs

Le Directeur Général également Président du Conseil est assisté du Directeur Général Délégué dans la gestion du Groupe au quotidien. Leur pouvoir respectif est limité par le privilège du Conseil d'Administration de statuer sur toutes les décisions structurantes pour le Groupe telles que décrites au paragraphe 1.1.

Le Conseil d'Administration comprend 4 administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton. Il existe également trois comités spécifiques : le Comité des Rémunérations, le Comité d'Audit ainsi que le Comité Stratégique chargés chacun de superviser les travaux réalisés par la Direction Générale dans ces trois domaines. Chaque comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

1.3 Structure de Direction

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général s'appuient sur un Comité Exécutif regroupant les directions des divisions et la direction du contrôle interne, soit au total 16 personnes. Ce Comité Exécutif se réunit tous les trimestres pour faire un point d'avancement sur les principaux chantiers du Groupe.

1.4 Rémunérations et avantages en nature

Les principes et règles de rémunération des mandataires sociaux, exposés et validés par le Comité des Rémunérations chaque année, sont exposés au chapitre relatif à la politique de gouvernement d'entreprise.

1.5 Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe LISI s'inscrivent dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise conformément aux dernières recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, et notamment en ce qui concerne son volet d'application pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs). Néanmoins, il est important de souligner que le Groupe dispose d'un Comité d'Audit, d'une cellule d'audit et d'une approche structurée depuis environ 5 exercices.

1.5.1 Définition du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en application dans le Groupe ont pour objet de s'assurer que :

- les actes de gestion ou de réalisation des opérations à tous les niveaux des unités de gestion s'inscrivent au regard des orientations et des objectifs définis par la Direction Générale ;
- ces actes respectent les lois et règlements applicables et soient conformes aux valeurs érigées par les entreprises du Groupe ;
- les informations comptables et financières reflètent avec exhaustivité et sincérité la situation économique du Groupe.

Dans cette perspective, le Groupe a mis en place un processus de prévention et de détection grâce aux interventions coordonnées du Directeur de l'audit interne et des auditeurs externes (lors de la revue des dispositifs de contrôle interne au moins 1 fois par an dans toutes les divisions). Ce processus est relayé au niveau de chaque division grâce à la politique de déploiement des contrôleurs locaux.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif de prévention n'est pas exhaustif. Par conséquent, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

1.5.2 Description de l'environnement du contrôle interne Description générale :

L'environnement général du contrôle interne est fondé sur une organisation décentralisée au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion.

Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures synthétisées dans un manuel de contrôle interne Groupe mis à disposition des collaborateurs concernés au sein du Groupe via un site intranet. Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe. Enfin, le Groupe a déployé un système de reporting et d'information unifiée dans chaque division selon une procédure identique.

Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus des processus opérationnels dans les domaines suivants :

- production, stocks, suivi des flux,
- qualité,
- hygiène, sécurité et environnement,
- personnel, paie,
- comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie,
- achats et investissements,
- ventes.

Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

Organes de contrôle général :

- Comités de décision : le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.
- Le Comité d'Audit, qui comprend un administrateur indépendant, prend connaissance en présence des auditeurs externes ainsi que du responsable de l'audit interne, de l'environnement général de gestion et du suivi des risques lors de chaque arrêté comptable publié.
- La cellule d'audit interne comprend le responsable de l'audit interne Groupe assisté d'un auditeur. En fonction de l'importance et de la nature de la mission à exécuter, des partenaires internes ou externes au Groupe peuvent compléter l'équipe d'intervention.
- La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite afin d'orienter les contrôles dans les domaines identifiés à risque et d'obtenir une couverture dans le temps satisfaisante.
- Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe : gestion financière, gestion de la trésorerie, consolidation, secrétariat juridique, couverture d'assurances, politique sécurité, politique environnementale, politique achats et gestion des ressources humaines.

Référentiel Groupe :

- Chaque division selon des valeurs communes a mis en place une charte de valeurs.

- Il existe un manuel des procédures de contrôle interne complété par un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures sont mises à disposition de tous les acteurs concernés et périodiquement mises à jour sous une forme électronique via un portail internet dédié.
- Chaque division, puis chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect de ces procédures et de les adapter au contexte de leur pays.
- Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

Processus de cartographie et de suivi des risques :

- Le Groupe est engagé dans un processus convergent de cartographie des risques. Cette méthodologie est maintenant déployée dans tout le Groupe à l'exception du pôle Médical et traitée jusqu'au niveau des unités élémentaires de gestion. Elle fait l'objet d'une revue complète systématique une fois par an. Les plans d'actions prioritaires des principaux risques identifiés dans chaque division sont validés dans le budget de l'année suivante.
- Le Comité des risques sécurité et environnement, mis en place en 2001, identifie et répertorie les risques inhérents puis engage les actions correctives nécessaires.

Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel (4-5 ans) et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan avec une perspective limitée à 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement à tous les niveaux : unités élémentaires de gestion, B.U., divisions et Groupe.
- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement permet de prendre des mesures dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.
- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, B.U, divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus Trésorerie-Financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi à titre d'exemple, tous les placements ainsi que les engagements financiers sont gérés au niveau du Groupe.

- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.
- Le processus hygiène, sécurité et environnement (HSE) fait l'objet d'une revue mensuelle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non conformités etc.) et des principaux plans d'actions qui en découlent.

Réalisations 2008 et perspectives

- L'équipe d'audit interne a poursuivi le même rythme d'interventions qu'en 2007, avec environ 17 missions d'audit et une dizaine de missions de suivi des recommandations. Une attention plus particulière a été portée cette année sur le pôle Médical. Par ailleurs, le processus maintenance est rentré dans le périmètre des interventions. Enfin, des missions d'assistance spécifiques ont été exécutées sur des sites ayant connus des difficultés opérationnelles au cours de l'année. Une fois le diagnostic précisément établi, des plans d'amélioration de la performance, validés par la Direction Générale de la division, ont été instaurés et font ensuite l'objet d'un suivi très attentif et régulier par la Direction du Contrôle Interne.
- La démarche de « Risk Management », qui a pour but de renforcer le contrôle interne au sein du Groupe, fait aujourd'hui partie intégrante d'un processus déployé de manière systématique à l'ensemble des divisions, à l'exception du pôle Médical planifié pour 2009.
- En marge de cette cellule de contrôle interne, la cellule d'Audit HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) a pris ses pleines fonctions de coordination au niveau du Groupe grâce aux actions HSE et à l'exécution des missions d'audits HSE dans tous les sites.
- Par ailleurs, la Direction Générale de LISI a recruté un Trésorier Groupe. Il a pour principales fonctions d'animer le cash pooling mis en place fin 2008, de gérer les flux et les excédents de trésorerie et de veiller à la maîtrise des risques de taux et de change.
- Enfin, d'autres chantiers transversaux ont été poursuivis comme :
 - l'intégration de tableaux d'indicateurs de performance et de flux financiers dans le système unifié de gestion du Groupe ;
 - le contrôle d'engagements des investissements majeurs ;
 - le déploiement de la revue juridique de manière plus systématique ;
 - la mise en place de la procédure de gestion de crise.

Conclusion

En 2008, les interventions menées afin de renforcer le contrôle interne, ont conduit à des recommandations, validées et traitées par les responsables opérationnels concernés dans des délais fixés. Des missions de suivi permettent de s'assurer ultérieurement de leur concrète application.



Le Groupe s'inscrit ainsi dans une démarche de progrès permanent. En s'appuyant sur une connaissance plus large des sites de production et des filiales et une implication forte des

responsables opérationnels dans les processus clés, elle facilite ainsi le développement et l'amélioration du contrôle interne dans le temps.

Gilles KOHLER
Président du Conseil d'Administration

2 – Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LISI, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LISI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Paris La Défense, le 31 mars 2009.

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Marie Guillemot
Associée

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Exincourt, le 31 mars 2009.

Exco Cap Audit

Pierre Burnel
Associé

3 – Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels

conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Paris La Défense, le 31 mars 2009.

Exincourt, le 31 mars 2009.

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Exco Cap Audit

Marie Guillemot
Associée

Pierre Burnel
Associé

4 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LISI S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 2.2.2 de l'annexe des comptes consolidés. C'est dans ce contexte incertain

que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

La direction du Groupe LISI est amenée à retenir des jugements et estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des actifs, les provisions et les impôts différés, exposées dans les notes 2.2.2, 2.2.8.5, 2.2.14 et 2.2.19.5 de l'annexe. Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, revu par sondages les calculs effectués par la société, examiné la documentation disponible et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.2.7, 2.2.8.5 et 2.5.1.1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.2.7.1, 2.2.8.5 et 2.5.1.1 donnent une information appropriée.

La note 2.2.15 précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages au personnel fondés sur des actions. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 2.2.15 et 2.5.4.2 de l'annexe aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 31 mars 2009.

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Marie Guillemot
Associée

Exincourt, le 31 mars 2009.

Exco Cap Audit

Pierre Burnel
Associé

5 – Rapport général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LISI S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe exposant le changement de méthode résultant de l'application par votre société de l'avis n° 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés

Paris La Défense, le 31 mars 2009.

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Marie Guillemot
Associée

du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite aux notes 2.4 et 3.1 de l'annexe.

Estimations comptables

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels. C'est dans ce contexte incertain que nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les titres de participation et les provisions pour dépréciation de ces titres constituées par votre société lorsque leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur d'usage, ainsi qu'indiqué dans la note 3.1.b de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Exincourt, le 31 mars 2009.

Exco Cap Audit

Pierre Burnel
Associé

6 – Projet de résolutions

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2009

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;

De la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration, d'émettre des actions en numéraire dans la limite de 2 000 000 Millions d'Euros (nominal + prime) ; suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Attribution gratuite d'actions ; autorisation à donner au Conseil d'Administration à procéder à cette attribution gratuite d'actions ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Projet de résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 13 204 614 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts, pour un montant global de 20 180 €.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du

Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au 31 décembre 2008, faisant ressortir un bénéfice de 56 229 114 €.

Troisième résolution – Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, approuve les éléments indiqués dans ce rapport.

Quatrième résolution – Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en ce qui concerne l'exercice 2008, et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes.

Cinquième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

bénéfice de l'exercice, soit la somme de	13 204 614 €
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	40 625 518 €
Soit, au total	53 830 132 €

constitue le bénéfice distribuable, que le Conseil d'Administration propose de répartir ainsi :

aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 1,20 € par action, soit la somme de 12 904 633 € qui sera mise en paiement le 7 mai 2009

au compte report à nouveau, le solde, soit la somme de 40 925 499 € étant précisé que ce poste sera augmenté du montant des dividendes afférents aux actions possédées par la Société à la date de détachement du coupon.

Le dividende revenant à chaque action est de 1,20 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 1,20 €.

En outre, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

Exercice clos le 31 décembre 2005 :	dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,08 €
Exercice clos le 31 décembre 2006 :	dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,30 €
Exercice clos le 31 décembre 2007 :	dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,50 €

Sixième résolution – Cooptation d'un administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Patrick DAHER, demeurant 33, Chemin du Plateau de Malmousque – 13007 MARSEILLE, en remplacement de Monsieur Roland BURRUS, décision prise par le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 avril 2008.

Septième résolution – Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles KOHLER pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014.

Huitième résolution – Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick DAHER pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014.

Neuvième résolution – Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de la Société VIELLARD MIGEON & Cie pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014.

Dixième résolution – Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de la Société CIKO pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014.

Onzième résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme :

- annule l'autorisation d'achat donnée le 29 Avril 2008 ;
- autorise, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, à procéder, par tous moyens, à des rachats de ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société, correspondant à 1 075 386 actions, à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 537 693 actions ;
- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :
 - l'animation sur le marché du titre par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
 - la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

– l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

L'acquisition ou la cession des titres pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La société s'engage à rester en permanence dans les limites fixées par l'article L225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation s'appliquera à la condition suivante : la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 50 € hors frais d'acquisition.

Le montant maximal que LISI SA est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 50 €, s'élèvera à 53 769 305 €.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée.

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Douzième résolution – Jetons de présence

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme de 106 250 €, à titre de jetons de présence, au Conseil d'Administration.

Cette décision, applicable pour l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

De la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire Treizième résolution – Autorisation émission actions nouvelles

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, constatant que le capital social est entièrement libéré, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-138 du Code de Commerce et L.443-5 du code du travail, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions nouvelles en numéraire, réservée aux salariés du Groupe, adhérents du fonds commun de placement d'entreprise.

Les actions émises devront correspondre à une ou des augmentations de capital d'un montant maximum global de 2 000 000 €, prime d'émission comprise.

Le délai pendant lequel le Conseil d'Administration sera autorisé à procéder à l'émission de ces actions est de vingt six mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles qui seront émises au profit des salariés adhérents du fonds commun de placement d'entreprise de la société, créé à cet effet et régi par l'article 20 de la loi du 23 décembre 1988.

Quatorzième résolution – Autorisation d'attribution d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L225-197-1 et suivants du Code de Commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires appartenant à la catégorie qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux de la société visés à l'article L225-197-1, II° du Code de Commerce ainsi que les salariés et les mandataires sociaux de sociétés liées conformément aux dispositions de l'article L225-197-2 du Code de Commerce, à une attribution gratuite d'actions de la société ;
- décide que le Conseil d'Administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chaque bénéficiaire, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 300 000 actions soit 2,79 % du capital de la société à ce jour, sous réserve d'éventuels ajustements aux fins de maintenir les droits des attributaires, mais sans pouvoir dépasser la limite globale de 10 % du capital de la société à ce jour ;
- décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, au terme d'une période d'acquisition d'au moins deux années, durant cette période les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles ;
- décide qu'en cas de décès des bénéficiaires durant cette période de deux ans, les héritiers des bénéficiaires décédés pourront demander de bénéficier de l'attribution gratuite des actions dans un délai de 6 mois à compter du décès, les actions ne seront définitivement acquises par eux et ne leur seront remises qu'à l'issue de la période d'acquisition et sous réserve de réalisation des éventuelles conditions d'attribution fixées par le Conseil d'Administration ;
- décide que dans le cas où des actions sont attribuées gratuitement

à des mandataires sociaux ou salariés de sociétés liées et que ces sociétés cesseraient d'être liées à la Société LISI SA pendant cette période de deux ans, le Conseil d'Administration de LISI SA pourra décider discrétionnairement de maintenir les droits d'attribution des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition sous réserve de la réalisation des autres conditions ;

- décide que pendant cette période de deux ans, en cas de licenciement ou de démission, de révocation pour les mandataires sociaux, les bénéficiaires perdent leurs droits à l'attribution gratuite des actions, en cas de départ à la retraite ou d'invalidité les obligeant à quitter leurs fonctions au sein de la société ou de la société liée, les bénéficiaires conserveront le droit à attribution gratuite des actions à la date d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration sous réserve de la réalisation des autres conditions d'attribution ;
- prend acte qu'à l'issue de la période d'acquisition ci-dessus définie et sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, l'attribution gratuite des actions se réalisera au moyen d'actions existantes que la société aura acquies à cet effet selon les dispositions de l'article L225-208 du code de commerce ;
- décide qu'à l'expiration de cette période de deux ans, les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais seront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période minimum de deux ans ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en procédant à l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition, pour décider si les mandataires sociaux peuvent céder les actions ainsi reçues préalablement à la fin de leur fonction ou pour fixer la quantité d'actions qu'ils devront conserver au nominatif jusqu'à la fin de leur fonction ;
- fixe à trente six mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation.

Quinzième résolution – Formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Table de concordance de l'AMF



TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMF

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Incorporation par référence des comptes 2006 et 2007

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2007 (D.07-324).
- Les comptes consolidés et les comptes annuels résumés, établis en normes françaises, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2008 (D.08-0235).

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809 / 2004	Chapitre	Page
1. Personnes responsables		
– Personnes responsables	1	6
– Déclarations des personnes responsables	1	6
2. Contrôleurs légaux des comptes		
– Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	1	6
3. Informations financières sélectionnées		
– Informations financières historiques	1	8
– Informations financières intermédiaires	NA	NA
4. Facteurs de risques	3 5	36 à 38 74 à 77
5. Informations concernant l'émetteur		
– Histoire et évolution de la société	1	10
– Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1	10
– Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1	10
– Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1	10
– Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	1	6-10-11
– Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur	2 3 4	16-20 27 60
– Investissements	2	14-20
– Principaux investissements réalisés	2 3 4	27 34-38-40-41 67
– Principaux investissements en cours	3	40-41
– Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	NA	NA
6. Aperçu des activités		
– Principales activités	2	14-15
– Principaux marchés	2	14-15
– Evénements exceptionnels	3	52
– Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	5	77
– Positionnement concurrentiel	2	14-15

7. Organigramme		
– Description du Groupe	1	7
– Liste des filiales importantes	3	35
	4	71
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
– Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées ou toute charge majeure pesant dessus	3	40-41
	4	67-68
– Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3	45
	5	76
9. Examen de la situation financière et du résultat		
– Situation financière	2	16 à 20
– Résultat	3	22 à 26
	4	62 à 65
– Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	3	34-36 à 39
	5	76 à 78
– Explication du changement du chiffre d'affaires ou des produits	2	16
– Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	3	36 à 39
10. Trésorerie et capitaux		
– Informations sur les capitaux	3	26-44
	4	60-65
	6	80 à 82
– Source et montants des flux de trésorerie	3	25
	4	64
– Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	3	36-37-41-42-46 à 50
– Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	NA	NA
– Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	NA	NA
11. Recherche et développement, brevets et licences	3	40-51
12. Informations sur les tendances		
– Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	2	16 à 20
	4	61
– Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	3	57-58
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale		
– Organes d'administration et de direction	6	89 à 91
– Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	6	91
15. Rémunération et avantages		
– Montant de la rémunération et avantages en nature	3	57
	4	71
	6	92 à 94
– Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites, ou d'autres avantages	3	45-46-57

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
– Date d'expiration des mandats actuels	6	89 à 91
– Contrat de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA
– Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	6	86-87
– Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	6	84 à 87
17. Salariés		
– Nombre de salariés	2	14 à 16-18 à 20
	4	71
	6	87
– Participation et stock-options	3	56-57
	6	87-88-94
– Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	6	87-88-93-94
18. Principaux actionnaires		
– Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	1	8
	6	82
– Existence de droits de vote différents	1	11-12
	6	82
– Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	6	82
– Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA
19. Opérations avec des apparentés	3	56-57
	4	70
	6	82-83
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
– Informations financières historiques	4	71
– Informations financières pro forma	NA	NA
– Etats financiers	4	62 à 65
– Vérification des informations historiques annuelles	NA	NA
– Date des dernières informations financières	NA	NA
– Informations financières intermédiaires	NA	NA
– Politique de distribution des dividendes	3	44
	4	60-61-71
	6	81
	7	104
– Procédures judiciaires et d'arbitrage	5	76-77
– Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	NA	NA
21. Informations complémentaires		
– Capital social	6	80 à 82
– Acte constitutif et statuts	1	10 à 12
22. Contrats importants	5	77
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	7	100 à 103
24. Documents accessibles au public	1	6-12
25. Informations sur les participations	4	71

Glossaire



ACE : Amélioration Continue vers l'Excellence.

AFEI : Association Française des Entreprises d'Investissement.

AGO : Assemblée Générale Ordinaire.

AMF : Autorité des Marchés Financiers.

BFR : Besoin en Fond de Roulement.

BSAR : Bon de Souscription d'Action Remboursable.

B.U. : Business Units : Unité d'affaires.

CAF : Capacité d'Autofinancement.

Capitaux engagés : Capitaux Propres + Endettement Financier Net.

CDN : Certificat de Dépôts Négociable.

CIR : Crédit Impôt Recherche.

CNC : Conseil National de la Comptabilité.

CRBF : Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

CRC : Comité de Réglementation Comptable.

DIF : Droit Individuel à la Formation.

EBIT : Résultat d'exploitation diminué de la participation des salariés.

EBITDA : EBIT augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation et diminué des reprises de provisions d'exploitation.

EFN : Endettement Financier Net.

ETP : Equivalent Temps Plein.

ETPMP : Equivalent Temps Plein Moyen Payé.

FCPE : Fond Commun de Placement Entreprise.

Flux net sur l'activité : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation = CAF + variation des BFR d'exploitation.

Free Cash Flow (FCF) : Capacité d'autofinancement diminuée des variations des stocks, des BFR et des investissements industriels nets.

GEARING : rapport de l'Endettement Financier Net sur les Capitaux Propres consolidés part du Groupe.

HSE : Hygiène, Sécurité, Environnement.

LSF : Loi Sécurité Financière.

MV : Moins Value.

OBSAR : Obligation avec Bons de Souscription d'Action Remboursable.

PASE : Plans d'Amélioration Sécurité Environnement.

PCA : Produits Constatés d'Avance.

PEG : Plan d'Epargne Groupe.

PV : Plus Value.

Retour sur capitaux investis (ROCE) : rapport entre l'EBIT et la moyenne des capitaux engagés des années N et N-1.

Retour sur capitaux propres (ROE) : rapport entre le résultat net et les capitaux propres.

RSPVLT : Réserve Spéciale des Plus Values à Long Terme.

Taux de rotation du capital flottant : rapport entre les volumes annuels échangés et le nombre de titres du flottant.

TMCA : Taux Moyen de Croissance Annuel.

TPI : Titre au Porteur Identifiable.

TRS : Taux de Rendement Synthétique (rapport entre les heures machines travaillées et les heures totales disponibles).

UGT : Unité Génératrice de Trésorerie.

VMP : Valeur Mobilière de Placement.

VNC : Valeur Nette Comptable.

